

2

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU SAINT-QUENTINOIS**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 4^{ème} Trimestre 2021

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU SAINT-QUENTINOIS**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 NOVEMBRE 2021

Du 4^{ème} Trimestre 2021

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Dotation de
solidarité communautaire
- Méthode de calcul -
Nouvelle répartition 2021.**

—

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
04/11/21

Date d'affichage :
18/11/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 38

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votants : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 novembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marie GONDRIY représenté(e) par M. Michel BONO, M. Louis SAPHORES représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND représenté(e) par M. Grégoire BONO, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Christian MOIRET, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, M. Philippe CARAMELLE représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Damien NICOLAS.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Par délibération du 21 septembre 2018 le conseil de communauté a approuvé pour la Dotation de Solidarité Communautaire les critères de répartition suivants :

Potentiel financier 25 %

Population 25 %
Effort fiscal 20 %
Indice synthétique DSR 30 %

Une modification législative est intervenue et nécessite de les réexaminer.

En effet l'article L5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par la loi de finances 2020 impose que la DSC soit répartie selon les critères qui tiennent compte majoritairement :

- de l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI;
- de l'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

Ces deux critères doivent être pondérés de la part de la population communale dans la population totale de l'EPCI.

Ils doivent justifier au moins 35 % de la répartition du montant total de la DSC entre les communes.

Des critères complémentaires peuvent être choisis par le conseil communautaire.

Il est proposé d'établir la répartition de la DSC à compter de 2021 selon les critères de pondération suivants :

(Potentiel financier x population) 25 %
(Revenus x population) 20 %
(Effort fiscal x population) 20 %
(Indice synthétique DSR x population) 35 %

Les systèmes de garantie de dotation minimale de 3 000 € et visant à assurer 100 % du montant perçu en 2017 pour les communes de l'ex Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin sont maintenus.

La DSC sera votée chaque année, suivant les données issues des fiches DGF établies par l'Etat de l'année N-1 et versée en octobre de l'année N.

La DSC ainsi calculée modifie la répartition votée le 24 mars 2021 et s'établit de la manière suivante pour 2021 :

ANNOIS	7 669
ARTEMPS	7 582
AUBIGNY-AUX-KAISNES	5 404
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	3 000
CASTRES	6 218
CLASTRES	13 279
CONTECOURT	3 000
CUGNY	12 469
DALLON	8 054
DURY	5 766
ESSIGNY-LE-PETIT	7 230
FAYET	8 333
FIEULAIN	6 976
FLAVY-LE-MARTEL	31 603
FONSOMME	10 930
FONTAINE-LES-CLERCS	5 330
FONTAINE-NOTRE-DAME	9 050
GAUCHY	160 775
GRUGIES	24 250
HAPPENCOURT	3 478
HARLY	23 189
HOMBLIERES	27 459
JUSSY	19 218
LESDINS	16 867
MARCY	3 818
MESNIL-SAINT-LAURENT	8 444
MONTESCOURT-LIZEROLLES	29 685
MORCOURT	6 426
NEUVILLE-SAINT-AMAND	14 307
OLLEZY	4 272
OMISSY	14 017
REMAUCOURT	6 629
ROUVROY	7 059
SAINT-QUENTIN	946 041
SAINT-SIMON	12 261
SERAUCOURT-LE-GRAND	16 142
SOMMETTE-EAUCOURT	4 409
TUGNY-ET-PONT	5 925
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE	9 124
	1 515 688

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la répartition de la dotation de solidarité selon les critères ci-dessous :

- (Potentiel financier x population) 25 %
- (Revenu x population) 20 %
- (Effort fiscal x population) 20 %
- (Indice synthétique DSR population) 35 %

2°) d'approuver les montants de la dotation de solidarité communautaire pour 2021 comme indiqué ci-dessus ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents nécessaires et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20211110-54937-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18 novembre 2021

Publication : 18 novembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Attribution
de subvention pour
l'exploitation de la Bulle.**

—

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
04/11/21

Date d'affichage :
18/11/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 38

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 novembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marie GONDRIY représenté(e) par M. Michel BONO, M. Louis SAPHORES représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND représenté(e) par M. Grégoire BONO, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Christian MOIRET, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Jean-Claude DUSANTER, M. Damien NICOLAS.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération. Le Conseil communautaire a délibéré le 24 mars 2021 sur l'attribution de subventions à divers organismes et associations

dans le cadre du budget primitif pour l'exercice 2021. Le Conseil communautaire a attribué au délégataire de la Bulle RÉCRÉA une contribution de 1 352 269 € pour l'exploitation de l'équipement.

Le montant cumulé de la Contribution financière forfaitaire à l'exploitation pour sujétions de service public (CFFE) et de la Contribution pour contraintes institutionnelles (CCI) prévues au contrat de délégation de service public doit être actualisé.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de réviser le montant de la subvention attribuée à RÉCRÉA à 1 372 442 € pour 2021 ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes formalités nécessaires en vue de son mandatement au bénéficiaire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 voix contre et 1 abstention adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20211110-55055-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18 novembre 2021

Publication : 18 novembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS

OBJET

FINANCES - Admissions
en non-valeur - Budget
Principal.

==

Rapporteur :
Mme la Présidente

Date de convocation :
04/11/21

Date d'affichage :
18/11/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 38

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 10 novembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marië-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Patrick JULIEN, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marie GONDRIY représenté(e) par M. Michel BONO, M. Louis SAPHORES représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND représenté(e) par M. Grégoire BONO, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Christian MOIRET, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, M. Philippe CARAMELLE représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Après avoir épuisé les moyens dont il dispose pour recouvrer les créances de la Communauté d'Agglomération auprès de divers débiteurs, le Trésorier Principal demande l'admission en non-valeur et en créances éteintes de produits se rapportant à différents exercices comptables compris entre 2008 et 2020, pour un

montant total de 19 809.52 euros.

A cet effet, le trésorier principal a adressé l'état de ces produits dont la synthèse est présentée ci-après :

Créances Irrécouvrables

Motifs de présentation	Poursuites sans effet	1 pièce pour 16.70 €
	Personne disparue	1 pièce pour 150 €
	Décédé et demande renseignement négative	1 pièce pour 621.19 €
	Combinaison infructueuse d'actes	11 pièces pour 10 028.35 €
	Total	14 pièces pour 10 816.24 €

Créances éteintes

Motifs de présentation	Surendettement et décision effacement de dette	1 pièce pour 1000 €
	Clôture insuffisante actifs sur Redressement et Liquidation Judiciaire	5 pièces 7 993.28 €
	Total	6 pièces pour 8 993.28 €

Répartition par tranches

Motifs de présentation	Inférieur strictement à 100	7 pièces pour 169.22 €
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1 000	10 pièces pour 3 418.71 €
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	1 pièce pour 1000 €
	Supérieur ou égal à 5000	2 pièces pour 15 221.59 €
	Total	20 pièces pour 19 809.52 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'admettre en non-valeur, la somme portée sur l'état des produits irrécouvrables et des créances éteintes établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal, pour un montant de 19 809.52 €.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1
absention adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20211110-54997-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18 novembre 2021

Publication : 18 novembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Admission
en non-valeur - Budget
annexe Eau Potable.**

—

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
04/11/21

Date d'affichage :
18/11/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 38

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votants : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 novembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Patrick JULIEN, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marie GONDRIY représenté(e) par M. Michel BONO, M. Louis SAPHORES représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND représenté(e) par M. Grégoire BONO, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Christian MOIRET, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI, M. Frédéric ALLIOT.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Après avoir épuisé les moyens dont il dispose pour recouvrer les créances de la Communauté d'Agglomération auprès de divers débiteurs, le Trésorier Principal demande l'admission en non-valeur et en créances éteintes de produits se rapportant à différents exercices comptables compris entre 2000 et 2021, pour un

montant total de 399 505.18 euros

Créances irrécouvrables

Motifs de présentation	PV carence	142 pièces pour 10 227.78 €
	Poursuite sans effet	6 pièces pour 895.18 €
	Personne disparue	2 pièces pour 1 949.72 €
	Combinaison infructueuse d'actes	18 pièces pour 1 029.99 €
	RAR inférieur seuil poursuite	9 pièces pour 36.99 €
	Total	177 pièces pour 14 139.66 €

Créances éteintes

Motifs de présentation	Surendettement effacement de dette et décision	4503 pièces pour 236 812.87 €
	Clôture insuffisance actifs sur Redressement et Liquidation Judiciaire	1497 pièces pour 148 552.65 €
	Total	6000 pièces pour 385 365.52 €

Répartition par tranches

Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	5111 pièces pour 141 187.24 €
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1 000	1039 pièces pour 211 766.79 €
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	27 pièces pour 46 551.15 €
		6177 pièces pour 399 505.18 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'admettre en non-valeur, la somme portée sur l'état des produits irrécouvrables et des créances éteintes établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal, pour un montant de 399 505.18€.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 absence adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20211110-54999-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18 novembre 2021
Publication : 18 novembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Protocole
d'accord transactionnel
avec la société BC NORD.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
04/11/21

Date d'affichage :
18/11/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 38

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 novembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marie GONDRY représenté(e) par M. Michel BONO, M. Louis SAPHORES représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND représenté(e) par M. Grégoire BONO, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Christian MOIRET, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Dans le cadre de la réhabilitation de la piscine Jean BOUIN à SAINT-QUENTIN rue Gaston Bachelard - la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a confié la maîtrise d'œuvre des travaux au groupement à la SAS ATELIER ARCOS ARCHITECTURE. Cette dernière ayant été placée en liquidation

judiciaire par le Tribunal de Commerce de Paris le 6 mai 2021.

Les travaux étaient dévolus en 15 lots. La société BC NORD était titulaire du lot n°1 « CLOS COUVERT GROS ŒUVRE MENUISERIES EXTERIEURES », suivant un marché conclu à prix global et forfaitaire pour un montant de 3 526 535 € TTC (Marché public en date du 4 avril 2019).

La crise sanitaire et le confinement ont engendré un surcoût pour la société BC NORD à hauteur de 131 749,24 € HT (coût d'immobilisation du chantier, reprise en mode dégradé, nettoyage et produit respectant les nouvelles exigences sanitaires).

C'est dans ce contexte que les parties ont décidé de recourir à la voie amiable pour mettre un terme définitif à ce différend, solution qui apparaît comme la meilleure à tous points de vue.

Afin de tenir compte des incidences de l'épidémie de COVID-19, la collectivité versera à la société BC NORD la somme de Quatre-vingt-trois mille huit cent onze euros et onze centimes (83 811,11 € HT).

Les parties ont accepté des concessions, réciproques et de ce fait, en application des articles 2044 à 2052 du Code civil, ont entendu mettre un terme au litige né entre elles en concluant un protocole transactionnel.

Le protocole transactionnel joint à la présente délibération détermine les démarches et les contreparties exigées de chaque signataire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-1,

Vu le Code civil, notamment ses articles 2044 à 2052,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Considérant la volonté des deux parties de régler amiablement le différend qui les oppose et d'éviter tout recours contentieux.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le projet de protocole transactionnel ci-joint conclu entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la société BC NORD étant entendu que les crédits sont inscrits au budget principal ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer ce protocole et tout document y afférent ainsi que de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 3 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20211110-55265-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18 novembre 2021
Publication : 18 novembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**PROTOCOLE D'ACCORD
TRANSACTIONNEL**

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS,
Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège social est situé à
SAINT-QUENTIN (Aisne), 58 boulevard Victor Hugo, identifiée sous le numéro SIREN
200 071 892,

Représentée par sa Présidente Madame Frédérique MACAREZ, domiciliée au
siège social de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, ayant tous
pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux
termes d'une délibération du conseil communautaire en date du

Ladite délibération a été reçue en sous-préfecture de SAINT-QUENTIN (Aisne)
le

Ci-après dénommée « LA CASQ » d'une part,

Et

LA SOCIETE BC NORD, société par actions simplifiée, dont le siège social est
situé à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), 14 avenue de l'Horizon, identifiée sous le
numéro SIREN 321748303.

Représentée par son Directeur Général Monsieur Pierre PETIT, domicilié
professionnellement au siège social de la société BC NORD, ayant tous pouvoirs à
l'effet des présentes en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes d'une
délibération du conseil d'administration en date du

Ci-après dénommée « LA SOCIETE » d'autre part,

LESQUELLES, préalablement aux présentes, ont exposé ce qui suit :

EXPOSE PREALABLE

Dans le cadre de la reconstruction de la piscine Jean BOUIN à SAINT-QUENTIN - rue
Gaston Bachelard - la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a confié la
maîtrise d'œuvre des travaux au groupement à la SAS ATELIER ARCOS
ARCHITECTURE. Cette dernière ayant été placée en liquidation judiciaire par le
Tribunal de Commerce de Paris le 6 mai 2021.

Les travaux étaient dévolus en 15 lots.

La société BC NORD était titulaire du lot n°1 « CLOS COUVERT GROS ŒUVRE
MENUISERIES EXTERIEURES », suivant un marché conclu à prix global et forfaitaire
pour un montant de 3 526 535 € TTC (Marché public en date du 4 avril 2019).

Ceci exposé il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent protocole transactionnel a pour objet, dans le cadre de concession réciproques, de clôturer définitivement le litige portant sur le décompte général du marché et de prévenir tout litige à naître au titre des travaux objet du marché en date du 4 avril 2019 portant sur la reconstruction de la piscine Jean BOUIN à SAINT-QUENTIN.

ARTICLE 2 – INCIDENCES COVID-19

Afin de tenir compte des incidences de l'épidémie de COVID-19 et notamment des conséquences des différentes périodes de confinement, la collectivité versera à la société BC NORD la somme de Quatre-vingt-trois mille huit cent onze euros et onze centimes (83 811,11 € HT) sur un total initial de Cent trente et un mille sept cent quarante-neuf euros et vingt-quatre centimes (131 749,24 € HT).

Cette somme à verser par la CASQ se décompose comme suit :

SYNTHESE DES INCIDENCES COVID ET DELAIS PISCINE JEAN BOUIN	
Coût immobilisation chantier du 17 mars au 27 avril 2020	23 377,95 €
Coût reprise chantier du 27 avril au 20 novembre	25 824,03 €
Reprise mode dégradé (incidence lot bcn 1 mois)	28 489,19 €
Complément coût COVID du 20 novembre au 19 février 2021 (nettoyage et produit) 3 mois (1 500 € de nettoyage mensuel et 27,93 € par jour de produit)	6 119,94 €
TOTAL HT	83 811,11 €
TOTAL TTC (TVA à 20 %)	100 573,33 €

En contrepartie de cette indemnisation à hauteur de 100 573,33 € TTC, la société BC NORD abandonne définitivement toute autre prétention à l'encontre du maître d'ouvrage au titre de l'allongement de la durée du chantier.

ARTICLE 3 – RENONCIATION A RECOURS

Par la présente transaction, conclue sans reconnaissance de responsabilité en application des dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil, les parties signataires entendent mettre irrémédiablement fin au différend les ayant opposés.

En conséquence, les parties renoncent à toute demande future en lien avec ce différend et de manière irrévocable renonce à toute instance, action ou recours ultérieur qu'il soit amiable ou contentieux, devant quelque instance que ce soit, pour tout point objet du protocole ayant pour cause directe ou indirecte les faits de l'opération exposés et plus largement l'exécution du marché de travaux objet du présent protocole transactionnel.

Selon les termes de l'article 2052 du Code civil, cette convention revêt l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

ARTICLE 4 – EXECUTION – PRISE D’EFFET

Le présent protocole prend effet à la signature par les deux parties et après sa notification par la Communauté d’Agglomération du Saint-Quentinois.

Le règlement de la somme de 100 573,33 € TTC interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la prise d’effet du protocole.

Le paiement s’effectuera par mandat administratif au compte ouvert au nom de la société BC NORD.

ARTICLE 5 – DOMICILE

Pour l’exécution des présentes, et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges respectifs.

DONT ACTE

FAIT SUR QUATRE PAGES DONT CELLE-CI ET SIGNE A SAINT-QUENTIN LE

En deux originaux dont un remis à chacune des parties qui le reconnaît.

POUR LA SOCIETE

**POUR LA COMMUNAUTE
D’AGGLOMERATION**

LE DIRECTEUR GENERAL

LA PRESIDENTE

Pierre PETIT

Frédérique MACAREZ

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS

OBJET

**MARCHES - Choix du
concessionnaire et
approbation du contrat
de concession relatif à la
mise à disposition,
l'installation, l'entretien,
la maintenance et
l'exploitation de mobiliers
urbains.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
04/11/21

Date d'affichage :
18/11/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 38

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votants : 73

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 10 novembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marie GONDRIY représenté(e) par M. Michel BONO, M. Louis SAPHORES représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND représenté(e) par M. Grégoire BONO, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Christian MOIRET, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Damien NICOLAS.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Par la délibération en date du 24 mars 2021, le conseil communautaire a donné son accord pour la conclusion par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise d'une convention d'autorités concédantes avec la Ville de Saint Quentin, dont le coordonnateur est la Ville, et a approuvé le principe du recours à une

concession de service de mobiliers urbains et le lancement de la procédure de passation du contrat.

La Ville de Saint Quentin a reçu trois (3) plis dans les délais susmentionnés :

- JC Decaux France
- GirodMedias
- Philippe Védiaud Publicité

La Commission de Délégation de Service s'est réunie une première fois pour analyser les dossiers de candidature et admettre les trois candidats à présenter leurs offres.

Une négociation a ainsi été engagée avec chaque candidat.

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 27 octobre 2021 et a rendu un avis sur les offres remises par les candidats.

A l'issue de l'analyse des offres des candidats, l'offre de la société Philippe Védiaud Publicité a été classée en première position en application des critères de choix énoncés dans le règlement de consultation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1) d'approuver le choix de la société Philippe Védiaud Publicité en tant que concessionnaire titulaire du contrat de concession relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains ;
- 2) d'approuver le projet de contrat de concession relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains, et ses annexes ;
- 3) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes afférents à l'exécution du contrat de concession et à la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 voix contre et 1 absence adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20211110-55115-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18 novembre 2021

Publication : 18 novembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**Groupement d'autorités concédantes
formé par la Ville de Saint-Quentin et la
Communauté d'agglomération du
Saint-Quentinois (CASQ)**



**CONCESSION DE SERVICE RELATIVE À
LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION,
L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET
L'EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS**

ENTRE LES SOUSSIGNEES,

La Ville de Saint-Quentin, [...] ci-

après désignée la « Ville », et

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, [...] ci-après

désignée la « Communauté d'agglomération » ou « CASQ »,

Ci-après désignées séparément une « Collectivité » ou, ensemble, les « Collectivités » ou, ensemble, le « Concédant ».

D'UNE PART,

ET

La société PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE, au capital de 4 006 000,00€ ayant son siège au 91 Rue Pierre Brossolette 95200 Sarcelles, immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 751 065 715, représentée par Philippe VEDIAUD, Gérant, dûment habilité à cet effet, Ci-après dénommée le « Concessionnaire »,

D'AUTRE PART,

Ci-après ensemble les « Parties » ou individuellement la « Partie ».

Etant préalablement exposé que :

Par un avis d'appel public à la concurrence envoyé au Journal Officiel de l'Union Européenne le [•] mai 2021, ainsi que par un avis paru le [•] mai 2021 dans la revue spécialisée Le Moniteur, le Concédant a lancé une procédure de concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains.

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (CASQ) est en charge de l'installation des abribus du réseau de bus urbain. La Ville de Saint-Quentin est en charge de l'installation de mobilier urbain sur son territoire communal. Les Collectivités se sont engagées ensemble dans le cadre d'une convention pour la constitution d'un groupement d'autorités concédantes (la « **Convention** »), dont la Ville de Saint Quentin est coordonnateur, aux fins de pouvoir lancer la présente procédure.

La délibération de principe de lancer cette consultation a été prise par délibération du conseil municipal de la Ville lors de la séance du 19 avril 2021 et par délibération du conseil communautaire de la CASQ lors de la séance du 24 mars 2021.

Au terme de la procédure ainsi organisée, l'offre de [•] a été considérée comme étant économiquement la plus avantageuse par délibération du conseil municipal de la Ville lors de la séance du [•] et par délibération du conseil communautaire de la CASQ lors de la séance du [•].

Le présent Contrat a été signé par la Ville, en tant que coordonnateur, conformément à la Convention susvisée.

Ceci exposé, il a été convenu entre le Concédant et le Concessionnaire ce qui suit.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :	3
ARTICLE 1 DEFINITION	6
ARTICLE 2 NATURE JURIDIQUE DU CONTRAT	6
ARTICLE 3 DUREE DU CONTRAT	6
ARTICLE 4 OBJET DU CONTRAT	7
ARTICLE 5 CARACTERISTIQUES ET POSE DU MOBILIER	7
5.1 NOMBRE ET CARACTERISTIQUES DU MOBILIER	7
5.2 EMPLACEMENT	8
5.3 OCCUPATION DU DOMAINE	9
5.4 POSE DES MOBILERS	9
5.5 RECEPTION DES MOBILERS	10
5.6 CHANGEMENT D'EMPLACEMENT AU COURS DU CONTRAT	11
5.7 DEPOSE DEFINITIVE OU TEMPORAIRE D'UN MOBILIER	11
5.7.1 <i>Dépose définitive</i>	12
5.7.2 <i>Dépose temporaire</i>	13
5.8 RESPECT DES REGLES LIEES A L'IMPLANTATION ET A L'EXPLOITATION DU MOBILIER	13
ARTICLE 6 EXPLOITATION DU SERVICE	14
6.1 EXPLOITATION NON COMMERCIALE DES MOBILERS	14
6.2 EXPLOITATION COMMERCIALE DES MOBILERS	15
6.3 HORAIRES DE DIFFUSION	15
ARTICLE 7 ENTRETIEN ET MAINTENANCE	16
7.1 PRESTATIONS A LA CHARGE DU CONCEDANT	16 7.2
ENTRETIEN ET MAINTENANCE PREVENTIVE	16 7.3
ENTRETIEN ET MAINTENANCE CURATIVE	16
7.3.1 <i>Maintenance technique</i>	16
7.3.2 <i>Propreté des Mobilers</i>	17
ARTICLE 8 REGIME DES BIENS DU CONTRAT	17
ARTICLE 9 REGIME FINANCIER DU CONTRAT	17
9.1 REMUNERATION PRINCIPALE : EXPLOITATION COMMERCIALE DES MOBILERS	17
9.2 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PART FIXE	18
9.3 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PART VARIABLE	18 9.4
REVISION DES PRIX	18
9.5 IMPOTS ET TAXES	19
ARTICLE 10 CONTROLE ET SANCTIONS	19
10.1 DROITS DE CONTROLE DU CONCEDANT	19
10.2 RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE	19
10.3 PENALITES	20
10.4 PAIEMENT DES PENALITES	21
10.5 GARANTIE A PREMIERE DEMANDE (GAPD)	21
ARTICLE 11 MODIFICATION ET FIN DU CONTRAT	23
11.1 MODIFICATION DU CONTRAT	23
11.2 RESILIATION DU CONTRAT	23
11.2.1 <i>Résiliation par accord entre les Parties</i>	23
11.2.2 <i>Résiliation pour motif d'intérêt général</i>	24
11.2.3 <i>Résiliation pour faute</i>	24
11.3 SORT DES BIENS EN FIN DE CONTRAT	25
ARTICLE 12 DISPOSITIONS DIVERSES	26
Concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers 4 urbains	

12.1	RESPONSABILITE	26
12.2	ASSURANCES	26
12.3	PERSONNEL DU CONCESSIONNAIRE	27
12.4	ABSENCE D'EXCLUSIVITE	27
12.1	INTERPRETATION ET RESPECT DES CLAUSES CONTRACTUELLES	27
12.2	REGLEMENT DES LITIGES	28
12.3	DROIT, LANGUE, MONNAIE	28
12.4	CONFIDENTIALITE	28
12.5	REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES	28
12.6	NOTIFICATIONS	29
ARTICLE 13 ANNEXES		29
ANNEXE 1.	IMPLANTATION DES MOBILIERS	29
ANNEXE 2.	MEMOIRE TECHNIQUE DU CONCESSIONNAIRE	29
ANNEXE 3.	COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL	29
ANNEXE 4.	ANNEXE FINANCIERE	29
ANNEXE 5.	GAPD	29
ANNEXE 7.	ATTESTATIONS D'ASSURANCE	30

Article 1 DEFINITION

Année d'Exploitation désigne une année calendaire du 1^{er} janvier au 31 décembre jusqu'à la fin du Contrat. Il est précisé que la première Année d'Exploitation et la dernière Année d'Exploitation du Contrat seront éventuellement calculées *pro rata temporis*.

Contrat désigne le présent Contrat de concession.

Date de Notification désigne la date à laquelle le présent Contrat est notifié au Concédant.

Date de Signature désigne la date à laquelle le présent Contrat est signé par les Parties.

Phase de Pose désigne la période courant de la Date de Notification à la Date de Début d'Exploitation.

Début d'Exploitation désigne la date effective à laquelle l'ensemble des prestations à la charge du Concessionnaire doivent démarrer.

Date de Fin Normale de Contrat désigne la date normale à laquelle le Contrat se termine, hors annulation ou résiliation, soit la date de notification + 12 ans.

Mobilier(s) désigne un, plusieurs ou l'ensemble des mobiliers tels que décrits à l'article 5.1 du présent Contrat.

Territoire(s) désigne soit le périmètre géographique relevant des compétences de la Ville, soit le périmètre géographique relevant des compétences de la CASQ, soit ces deux périmètres ensemble.

Article 2 NATURE JURIDIQUE DU CONTRAT

Le présent Contrat est un contrat de concession de service conclu en application des articles L.1121-1 et suivants et L.3000-1 et suivants du code de la commande publique.

Le Concessionnaire assure, à ses frais et risques, l'exécution du présent Contrat et supportera seul le risque d'exploitation du service.

Le Concédant ne participe pas au financement du service.

Article 3 DUREE DU CONTRAT

Le Contrat entre en vigueur à compter de sa notification par le Concédant au Concessionnaire (la « Date de Notification »).

Le Contrat est conclu pour une durée de 12 ans (la « **Durée du Contrat** »).

La date prévisionnelle de Début d'Exploitation est fixée au 1^{er} janvier 2022 à 00h01.

Le Concessionnaire supportera toutes les conséquences liées à un retard dans le Début d'Exploitation, qui lui seraient imputables.

Article 4 OBJET DU CONTRAT

Le Concédant concède au Concessionnaire, aux frais et risques de ce dernier, la fourniture et la pose du Mobilier à des points clés des Territoires des deux Collectivités.

Les prestations, objet du présent Contrat, concernent en outre la maintenance et l'entretien du Mobilier sur les Territoires.

Elles concernent enfin l'exploitation commerciale des Mobiliers dans les conditions et limites précisées dans le Contrat.

Article 5 CARACTERISTIQUES ET POSE DU MOBILIER

5.1 Nombre et caractéristiques du Mobilier

Le Concessionnaire installera les Mobiliers suivants :

1. cent dix (110) abris destinés aux utilisateurs des transports en commun, adaptés aux différents sites et environnements, déployés sur le réseau de transport urbain de bus en commun. Ils pourront être publicitaires ou non publicitaires et au minimum comporteront comme accessoires un banc, un cadre horaire au format demandé par le Concédant, un luminaire de courtoisie, une corbeille avec un cendrier intégré et des bandeaux de noms d'arrêt (1 bandeau latéral et 1 bandeau frontal par arrêt); par ailleurs le Concédant pourra solliciter du Concessionnaire, à tout moment durant l'exécution du Contrat, l'installation de cinq (5) abris additionnels ;
2. soixante-dix (70) mobiliers 2m² destinés à recevoir des informations du Concédant et pouvant comporter de la publicité traditionnelle et/ou numérique ;
3. vingt (20) mobiliers 8m² destinés à recevoir des informations du Concédant et pouvant comporter de la publicité traditionnelle et/ou numérique ;

4. douze (12) mobiliers destinés à recevoir uniquement des informations du Concédant sur les 2 faces en panneau 2m² traditionnel OU 8 panneaux 2m² pour affiches 2m² et quatre (4) panneaux numériques sur mat 100% pour la communication du Concédant ;
5. deux (2) colonnes porte-affiches (colonne Morris) ;
6. dix (10) panneaux d'affichage d'opinion et de communication relative aux activités des associations sans but lucratif ;
7. quatre (4) sanitaires.

Les caractéristiques précises des Mobiliers sont définies en Annexe 2 (Mémoire technique du Concessionnaire).

Ils doivent impérativement respecter le règlement local de publicité en vigueur sur le Territoire concerné.

Les Mobiliers sont conformes aux normes françaises et européennes en vigueur.

Les Mobiliers doivent présenter un design et une couleur homogènes quel que soit le type de Mobilier. Par leur esthétisme, leur fonctionnalité et par la qualité des matériaux le composant, ils doivent s'insérer de façon harmonieuse et cohérente dans l'espace auquel ils sont destinés.

Les Mobiliers sont impérativement réalisés dans des matériaux de qualité. Ils peuvent être en partie composés de biens issus du réemploi ou de la réutilisation.

Les matériaux utilisés par le Concessionnaire permettent aux Mobiliers, *a minima*, de:

- être résistants aux chocs ;
- être naturellement anti-corrosion par des procédés et produits non polluants. Les pièces mécaniques seront anticorrosion et présenteront toutes les garanties quant à la pérennité de leur fonctionnement ;
- présenter toutes les garanties de maintien de leur état de surface extérieure et intérieure et de stabilité de leurs couleurs dans le temps ;
- être résistants au vandalisme et adaptés aux différents procédés de désaffichage et nettoyage de graffitis ;
- être conçus pour minimiser les interventions de remise en état de propreté.

Les Mobiliers s'amortissent comptablement et individuellement sur la Durée du Contrat.

5.2 Emplacement

Une fiche d'implantation sera créée par le Concessionnaire à chaque emplacement de Mobilier défini sur la base de l'annexe 1. Elle devra être validée préalablement par le Concédant ou la Collectivité concernée.

En cas d'impossibilité survenue dans le cadre de l'installation sur un emplacement donné, le Concessionnaire en informe le Concédant et la Collectivité concernée. Le nouvel emplacement sera proposé par la Collectivité concernée ou le Concessionnaire et fera alors l'objet d'un accord concerté, après approbation par la Collectivité concernée.

L'implantation des Mobiliers supplémentaires ou le déplacement de Mobiliers déjà installés ne pourra être faite que sous réserve d'un accord préalable écrit par le Concédant.

5.3 Occupation du domaine

Le présent Contrat vaut autorisation d'occupation du domaine public et privé relevant de chaque Collectivité pour le Mobilier faisant l'objet du présent Contrat.

En cas d'installation hors du domaine public ou privé des Collectivités, le Concessionnaire fera son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires et du règlement des droits auprès des administrations et organismes concernés.

5.4 Pose des Mobiliers

La pose des Mobiliers est à la charge du Concessionnaire, y compris leur raccordement au réseau électrique, et le cas échéant à un réseau téléphonique (filaire ou GSM, par exemple).

Le Concessionnaire fera son affaire des demandes d'autorisation et de déclarations éventuelles auprès des personnes publiques et/ou des gestionnaires de réseaux concernés par le présent Contrat. Le Concessionnaire prendra à sa charge exclusive les éventuels branchements et raccordements (quel que soit le linéaire à réaliser) aux réseaux (électricité, etc.), les fouilles, le terrassement, les fourreaux, le câblage répondant aux normes en vigueur (C15-100 et C17-200), l'évacuation des déblais, les scellements et la remise en état des sols à la fin du chantier.

Toutefois, le raccordement d'assainissement et la préparation des sols pour les sanitaires est à la charge du Concédant.

D'une façon générale, le Concessionnaire supporte seul les risques ou surcoûts inhérents à la pose des Mobiliers.

Cet engagement s'applique à la mise en place initiale des Mobiliers ainsi qu'aux déplacements, remplacements et aux déposes temporaires en cours d'exécution du Contrat.

Un planning des déposes et des poses sera réalisé avec le prestataire précédent pour assurer une continuité de service a minima.

Le Concessionnaire s'assurera du respect de toutes les dispositions liées à la sécurité lors du déploiement, de l'exécution et de la fermeture de tout chantier. Cet engagement s'applique à la mise en place initiale des Mobiliers ainsi qu'aux déplacements, remplacements, réparations, opérations de maintenance et aux déposes temporaires en cours d'exécution du Contrat.

Les Mobiliers seront numérotés et positionnés sur un plan remis au Concédant sous format numérique et SIG (conformément au format des Collectivités) et papier dans un délai de 2 mois suivant la Date Effective de Début d'Exploitation.

A l'issue de ce délai, en l'absence de communication de ces informations, le Concessionnaire sera regardé comme manquant à ses obligations contractuelles et pourra faire l'objet de pénalités.

5.5 Réception des Mobiliers

Le Concessionnaire respecte le calendrier de pose des Mobiliers indiqué en Annexe 2 (Mémoire technique du Concessionnaire).

La réception des Mobiliers a lieu de manière contradictoire à la fin de la Phase de Pose.

La réception se déroulera dans les conditions suivantes :

- le Concessionnaire avise par courrier recommandé avec avis de réception le Concédant de la date à laquelle la pose sera achevée avec un préavis minimum de quinze (15) jours ouvrés. Les Parties procèdent alors, après avoir invité la Collectivité concernée auxdites opérations, aux opérations préalables à la réception telles qu'indiquées en Annexe 2 (Mémoire technique du Concessionnaire) ;
- à l'issue de ces opérations préalables à la réception :
 - a. si les Mobiliers sont achevés conformément aux stipulations du Contrat, le Concédant procède à la réception des Mobiliers concernés et fixe la date de réception des travaux dans un procès-verbal ;
 - b. le Concédant pourra également accepter les Mobiliers (en tout ou partie) avec réserves. Dans ce cas, le Concédant procède à la réception des Mobiliers concernés avec réserves et fixe la date de réception des

travaux avec réserves et le délai de levée des réserves dans un procès-verbal. Ce délai ne pourra être inférieur à trente (30) jours ;

- c. le Concédant pourra refuser les travaux d'installation si les Mobiliers souffrent de malfaçons et/ ou défaut(s) de conformité par rapport aux stipulations du Contrat qui sont de nature à (i) porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes ou (ii) à porter atteinte au comportement normal ou à l'utilisation normale des Mobiliers ou rendant ces derniers impropres à leur destination. Dans ce cas, le Concédant fixe, dans un procès-verbal de refus de réception, un délai complémentaire pour réalisation de travaux correctifs. Ce délai ne pourra être supérieur à soixante (60) jours. Une fois la réalisation de ces travaux achevée, la procédure ci-dessus indiquée sera renouvelée.
- en cas d'absence de réponse du Concédant au courrier recommandé avec avis de réception ci-dessus visé dans un délai de quinze (15) jours ou en cas d'absence de présentation aux opérations préalables à la réception, le silence du Concédant vaudra acceptation sans réserve des travaux.

Il est précisé qu'en cas de réception avec réserves, les réserves seront listées dans le procès-verbal de réception avec réserves. A l'issue du délai de levée des réserves, le Concessionnaire fait à nouveau parvenir au Concédant une demande de constat contradictoire de levée des réserves. Si les travaux de levée des réserves ne sont pas exécutés dans le délai prescrit par le Concédant, ce dernier peut les faire exécuter aux frais et risques du Concessionnaire, après mise en demeure restée sans effet pendant une durée de cinq (5) jours ouvrés.

En cas de pose de Mobiliers supplémentaires pendant l'exécution du Contrat, il est procédé à une réception des travaux dans des conditions identiques à celles décrites ci-dessus.

5.6 Changement d'emplacement au cours du Contrat

Au cours de l'exécution du Contrat, les Parties pourront s'entendre pour le déplacement d'un ou plusieurs Mobiliers pour une quelconque raison.

La demande devra être formulée par écrit et présenter :

- l'emplacement actuel du ou des Mobilier(s) ;
- le nouvel emplacement ;
- les raisons qui justifient la proposition ;
- la justification de conformité du nouvel emplacement au regard de la réglementation, y compris locale ;

- les éventuelles autorisations nécessaires à obtenir ;
- le délai nécessaire au déplacement du ou des Mobilier(s).

Si la demande est formulée par le Concessionnaire, le Concédant dispose d'un délai de quinze (15) jours ouvrés pour répondre à la demande. Passé ce délai, l'absence de réponse de la part du Concédant vaut refus.

Si la demande est formulée par le Concédant, les Parties conviennent de se rencontrer pour évaluer l'impact financier de la demande sur le Contrat et des mesures à adopter afin de compenser cet impact.

5.7 Dépose définitive ou temporaire d'un Mobilier

Le Concédant pourra, sur demande motivée notamment par la nécessité de réaliser des travaux sur la voirie, demander au Concessionnaire de déposer temporairement ou définitivement un ou plusieurs Mobilier(s) en cours d'exécution de Contrat.

Le Mobilier devra être déposé dans un délai maximal de sept (7) jours ouvrés, sauf délai inférieur explicitement indiqué par le Concédant et motivé par une situation d'urgence. Ce délai courra à compter de la réception de la demande.

En cas de dépassement du délai et suite à mise en demeure restée sans effet pendant huit (8) jours, le Concédant se réserve la faculté de procéder à la dépose des Mobiliers aux frais et risques du Concessionnaire, qui devra également supporter les coûts de stockage dûment justifiés par le Concédant.

L'opération de dépose comprend notamment :

- le démontage du Mobilier ;
- la réfection des sols ;
- le cas échéant, la mise en sécurité des branchements électriques ;
- la mise en sécurité des scellements en plaçant des plaques protectrices au niveau du sol ;
- le transport du Mobilier ;
- le stockage du Mobilier (en cas de dépose temporaire) ;
- la repose du Mobilier (en cas de dépose temporaire).

En cas de suppression définitive de l'implantation d'origine (dans le cas d'une dépose définitive ou d'une dépose temporaire avec repose à un emplacement différent), les opérations de dépose seront complétées par :

- les autorisations de travaux sur le domaine public ;
- l'enlèvement des scellements et massifs y compris l'évacuation des matériaux ;
- l'enlèvement ou l'abandon des branchements y compris les systèmes de protection électrique (câble, coffrets) et l'évacuation des matériaux ;
- la remise en état du sol, dans le respect de la finition existante.

En tout état de cause, la remise en état des sols par le Concessionnaire doit être effectuée dans les trois (3) jours ouvrés suivant la dépose. Si le Concessionnaire n'a pas effectué la remise en état des sols passé ce délai, le Concédant se réserve la faculté de procéder aux travaux nécessaires aux frais et risques du Concessionnaire.

5.7.1 Dépose définitive

La dépose définitive s'entend comme la suppression définitive d'un Mobilier quelle que soit la cause de cette suppression (modification du réseau de transports, modification de la voirie justifiant la suppression du Mobilier, etc.).

Dans l'hypothèse où le Mobilier ne pourrait être changé d'emplacement sur le Territoire concerné, la Collectivité concernée s'engage à compenser le Concessionnaire au titre des recettes perdues. Les Parties conviennent en conséquence de se rencontrer pour définir les mesures à adopter afin de compenser le Concessionnaire.

Si la compensation se traduit par une indemnité annuelle, son montant annuel ne pourra excéder 50% de la différence entre (i) les recettes prévisionnelles issues de ce type de Mobilier et (ii) les frais d'entretien et de commercialisation dudit Mobilier, tels que prévus dans le compte d'exploitation prévisionnel en Annexe 3 (Compte d'exploitation prévisionnel).

Cette indemnité sera versée annuellement. Elle n'est plus due si un nouvel emplacement définitif permettant la réinstallation du Mobilier est proposé par la Collectivité concernée et accepté par le Concessionnaire. Le Concessionnaire s'engage alors à accepter tout emplacement raisonnablement comparable à l'emplacement initial.

5.7.2 Dépose temporaire

La dépose temporaire avec repose à l'emplacement d'origine s'entend comme la suppression temporaire d'un Mobilier, de son démontage, de son stockage puis de sa repose à son emplacement d'origine ou sur un nouvel emplacement à l'issue d'un délai déterminé par le Concédant.

Lorsque cette dépose temporaire est imposée par le Concédant, la totalité des frais liés à la dépose et à la repose du Mobilier (au même endroit ou en un lieu différent) est à la charge du Concessionnaire à concurrence, par an, de :

- 5 pour les mobiliers urbains d'information d'une surface de 2 m² d'affichage ;
- 1 pour les mobiliers urbains d'information d'une surface de 8 m² d'affichage ;
- 1 pour les mobiliers d'information réservés à l'affichage d'opinion et à la publicité des associations sans but lucratif ;
- 5 pour les abris voyageurs, étant précisé que les frais de dépose temporaire comprennent le changement du lettrage du nom d'arrêt des bandeaux en cas de nouvel emplacement;
- 1 colonne porte-affiches (colonne Morris) ; - 1 sanitaire.

Ces quotités annuelles seront reportées et cumulables, pour chaque type de Mobilier, d'une année sur l'autre pour la quote-part non utilisée.

Au-delà de ces quotités, le Concédant prend à sa charge les frais de dépose du Concessionnaire sur présentation des justificatifs.

5.8 Respect des règles liées à l'implantation et à l'exploitation du Mobilier

Le Concessionnaire est seul responsable du respect de l'ensemble des règlements, notamment locaux, et normes susceptibles d'affecter l'implantation des Mobiliers, notamment les prescriptions techniques relatives à l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Le Concessionnaire reconnaît avoir étudié la faisabilité juridique des implantations projetées en Annexe 1 au vu de la réglementation applicable sur les Territoires à la Date de Signature du Contrat.

Si, pour quelque motif que ce soit, tout ou partie des Mobiliers ne pouvaient être implantés, et devaient être déplacés ou supprimés du fait d'une disposition réglementaire ou législative postérieure à la Date de Signature du Contrat, les Parties se rencontreront dans les meilleurs délais pour statuer sur les nouveaux emplacements ou la dépose définitive du ou des Mobiliers concernés.

Le Concessionnaire veille à ce que les prestations qu'il effectue respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes, d'accessibilité, d'urbanisme et de préservation du voisinage. Le Concessionnaire veille notamment à respecter le code de l'environnement ainsi que le Règlement Local de la Publicité.

Le Concessionnaire assume l'ensemble des risques liés à ces prescriptions et les conséquences des préjudices éventuellement causés à des tiers.

Article 6 EXPLOITATION DU SERVICE

6.1 Exploitation non commerciale des Mobiliers

Chacun des panneaux de 2m² et de 8m² présentera une face commerciale et une face réservée à la communication institutionnelle de chaque Collectivité sur son Territoire. Toutefois, le Concédant bénéficiera d'un panneau d'une surface de 2 m² d'affichage par quartier, soit 7 panneaux, dont les deux faces leur seront réservées pour communiquer auprès des habitants.

Le Concédant disposera gratuitement sur les Territoire de **à volonté** – minimum 100 pour les panneaux de 2m², 100 pour les colonnes Morris et 12 pour les panneaux de 8m² campagnes annuelles maximum par Mobilier.

La Collectivité concernée transmet via courriel au Concessionnaire sous format .pdf ou tout autre format agréé entre les Parties le visuel des affiches de communication institutionnelle, ainsi que les Mobiliers de son Territoire concernés par la campagne.

Le Concessionnaire dispose de quatorze (14) jours à compter de la réception du visuel pour l'afficher dans les Mobiliers visés dans la demande ainsi reçue.

Le Concessionnaire réalisera à ses frais l'impression et la pose des campagnes de communication institutionnelle dans les conditions décrites au présent article.

Qualité de l'impression :

- impression quadrichrome ;
- sur support à finition satinée.

Mobiliers concernés :

- panneaux d'une surface de 2 m² d'affichage ;
- panneaux d'une surface de 8 m² d'affichage ;
- colonnes porte-affiches (colonne Morris).

Chaque Collectivité pourra demander au Concessionnaire de réaliser l'impression et la pose de campagnes supplémentaires au-delà du nombre annuel prévu au Contrat. Ces campagnes additionnelles seront à la charge de chaque Collectivité et facturées par le Concessionnaire sur la base des prix unitaires indiqués en Annexe 4 (Annexe Financière).

Pour l'affichage digital le cas échéant, le Concessionnaire met gratuitement à disposition de chaque Collectivité le logiciel ou l'interface informatique présenté en Annexe 2 (Mémoire technique du Concession) permettant de réaliser les visuels de communication institutionnelle. Le Concessionnaire dispose de 24h (jour ouvré) pour l'affichage des message destinés aux faces digitales.

Chaque Collectivité bénéficiera gratuitement de 50% du temps d'affichage sur les faces numériques de chaque Mobilier placé sur son Territoire.

Le Concessionnaire s'engage à mettre gratuitement à disposition du Concédant des faces pour l'affichage des plans de la ville.

Les faces dédiées à l'affichage du plan de ville sont les suivantes : 7 faces sur planimètre de 2m².

Le Concessionnaire imprime et pose les plans de ville, dont les visuels sont fournis par le Concédant, dans un délai maximum de un (1) mois à compter de la fourniture du visuel par la Collectivité.

Concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers 15 urbains

Si le plan avait une défaillance (couleur ternie, affiche dégradée, etc.), le concessionnaire devra changer les plans à ses frais. Il prendra également en charge la dépose et le recyclage des plans.

6.2 Exploitation commerciale des Mobiliers

Les espaces publicitaires disponibles correspondent au temps disponible pour la diffusion de contenu publicitaire après retranchement du temps alloué à la communication institutionnelle, tel que précisé à l'article 6.1.

Le Concessionnaire sera seul responsable de la gestion de ses espaces publicitaires. A aucun moment, le Concédant ne pourra être considéré comme responsable dans la gestion commerciale des faces publicitaires du Concessionnaire. Les publicités ne pourront en aucun cas avoir un caractère politique, confessionnel, raciste, sexiste ou contraire aux bonnes mœurs.

Le Concessionnaire s'engage à retirer une campagne publicitaire qui pourrait présenter ces caractères, et ce dans un délai de 24 heures après information donnée par le Concédant ou par une des Collectivités par tout moyen écrit (courriel ou courrier), quels que soient les engagements économiques pris avec les annonceurs.

Les publicités devront être conformes aux lois et règlements locaux et/ou nationaux en vigueur.

Notamment, le Concessionnaire devra constamment veiller à prendre toutes dispositions utiles pour que ses installations d'affichage ne soient pas une gêne pour la circulation.

6.3 Horaires de diffusion

Les faces digitales des Mobiliers ne pourront être en service que de 6h00 du matin à 23h30, à l'exception des vendredis et samedis soirs où ils pourront être en service toute la nuit.

Ces limites horaires ont pour objectif de limiter la pollution visuelle et lumineuse dans les Territoires en période de nuit. Dans le cas où le Concessionnaire étend cette plage horaire, il s'expose aux pénalités correspondantes décrites à l'article 10.3.

Article 7 ENTRETIEN ET MAINTENANCE

7.1 Prestations à la charge du Concédant

Le Concédant prendra à sa charge les frais de consommation électrique et téléphonique du Mobilier ainsi que le coût de l'eau utilisée pour l'entretien du Mobilier.

7.2 Entretien et maintenance préventive

Le Concessionnaire procédera à ses frais à l'entretien et la maintenance préventive des Mobiliers.

L'ensemble du Mobilier propriété du Concessionnaire devra être maintenu en état de propreté et de fonctionnement constant.

7.3 Entretien et maintenance curative

7.3.1 Maintenance technique

Le Concessionnaire doit, dans le cadre du présent Contrat, procéder au remplacement de tout ou partie du matériel qui viendrait à être détérioré ou défectueux.

Dès que le Concessionnaire en aura connaissance, que ce soit après notification écrite par le Concédant, une des Collectivités (ces dernières informant concomitamment le Concédant) ou par le Concessionnaire lui-même, ce dernier s'engage à procéder à ses frais à une maintenance curative des Mobiliers dans un délai maximum de deux (2) jours ouvrés.

Le Concessionnaire par ailleurs fera ses meilleurs efforts pour corriger une anomalie constatée par une des Collectivités, dès notification par les services d'une des Collectivités (par téléphone ou par courriel).

En cas de vandalisme ou autre dégradation, le Concessionnaire sera en charge du dépôt de plainte auprès des autorités de police compétentes. A ce titre, le Concessionnaire ne pourra en aucun cas se retourner contre le Concédant ou l'une des Collectivités, sauf en cas de dégradation résultant du fait du Concédant ou d'une des Collectivités ou encore d'un de leurs agents ou prestataires intervenant pour leur compte.

Le Concessionnaire s'engage à fournir aux services de chaque Collectivité un numéro d'astreinte technique qui pourra répondre aux demandes urgentes. En cas de risque de sécurité du public (défaut électrique, bris de glace, etc.), le Concessionnaire doit mettre en sécurité les lieux dans un délai de 0h30 maximum sur notification par écrit (courriel) d'un service d'une des Collectivités.

Les modalités et conditions de la maintenance sont précisées dans l'Annexe 2 (Mémoire technique du Concessionnaire).

7.3.2 Propreté des Mobiliers

Les opérations de nettoyage des Mobiliers sont à la charge du Concessionnaire et permettent de garantir l'hygiène et la propreté des installations.

Les opérations de nettoyage ont principalement pour objet :

- de maintenir un aspect visuel extérieur des Mobiliers satisfaisant ;
- de maintenir un environnement agréable et propre en entretenant convenablement les abords des Mobiliers dans un périmètre d'un (1) mètre autour des Mobiliers ;

La périodicité du nettoyage des Mobiliers ne pourra être supérieure à 2 fois par semaine et dès que nécessaire par Mobilier. S'il est nécessaire pour certains mobiliers d'intervenir plus fréquemment (par exemple : abribus proche d'un collège ou lycée, panneau de 2 m² proche d'une route très fréquentée, etc.), le Concessionnaire devra adapter ces fréquences d'intervention.

Les tags/graffitis seront retirés dans les 1 heure ouvrée après constat par un service d'une des Collectivités et notification par écrit au Concessionnaire (courriel).

Les sanisettes seront entretenues 1 fois par jour y compris weekend et jours fériés.

Les produits utilisés pour l'entretien du Mobilier devront intégrer des préoccupations d'ordre environnemental, conformément aux engagements de l'Annexe 2 (Mémoire technique du Concessionnaire).

Les délais de réalisation des prestations d'entretien sont indiqués en Annexe 2 (Mémoire technique du Concessionnaire).

En cas de carence supérieure à cinq (5) jours ouvrés dans l'entretien par rapport aux délais mentionnés ci-dessus et après mise en demeure infructueuse du Concessionnaire restée sans effet pendant plus de 48h00, le Concédant se réserve le droit de faire effectuer l'entretien par une société spécialisée aux frais et risques du Concessionnaire. Ce dernier se verra en sus appliquer les pénalités prévues à l'article 10.3 du présent Contrat.

Article 8 REGIME DES BIENS DU CONTRAT

L'ensemble des Mobiliers installés dans le cadre du présent Contrat est et restera la propriété du Concessionnaire pendant toute la durée du Contrat.

Le sort des Mobiliers en fin de Contrat est prévu l'article 11.3 du présent Contrat.

Article 9 REGIME FINANCIER DU CONTRAT

9.1 Rémunération du Concessionnaire : exploitation commerciale des Mobiliers

Le Concessionnaire est autorisé à exploiter à titre exclusif les supports des Mobiliers du présent Contrat à des fins publicitaires, à l'exception des faces mises à disposition gratuitement pour la communication institutionnelle conformément à l'article 6.1.

Le Concessionnaire tire l'intégralité de sa rémunération de l'exploitation des Mobiliers dans les conditions prévues au présent Contrat.

D'une manière générale, le Concessionnaire assume l'ensemble des risques liés à l'exploitation des Mobiliers.

9.2 Redevance part fixe

Le Concessionnaire verse au Concédant une redevance annuelle générale forfaitaire de 98.000 € HT, correspondant à l'occupation du domaine public par les Mobiliers non soumis à la TLPE et aux frais de contrôle du Contrat.

Ce montant est révisé chaque année selon les dispositions d'indexation prévues à l'article 9.4.

La redevance fixe relative à l'Année d'Exploitation N est versée au plus tard le 31 mai de l'Année d'Exploitation N+1, ou, pour la dernière année, au plus tard trois (3) mois après la Date de Fin Normale du Contrat.

Les montants de la redevance relatifs à la première et à la dernière Année d'Exploitation sont calculés au *pro rata temporis*.

9.3 Redevance part variable

Le Concessionnaire verse en outre au Concédant une redevance annuelle variable à hauteur de 100 % du chiffre d'affaires réalisé par le Concessionnaire sur les Mobiliers non soumis à la TLPE, correspondant à une participation aux résultats du Contrat.

La part variable de redevance relative à l'Année d'Exploitation N est versée au plus tard le 31 mai de l'Année d'Exploitation N+1, ou, pour la dernière année, au plus tard trois (3) mois après la Date de Fin Normale du Contrat.

9.4 Révision des prix

Les prix seront révisés annuellement.

La première révision interviendra au 1^{er} janvier 2023.

Les prix seront ensuite révisés au 1^{er} janvier de chaque année par application de la formule d'indexation suivante :

$$P = P0 \times (0,1 + 0,45 \times (ICT/ICT0) + 0,45 \times (PSF/PSF0))$$

dans laquelle :

- P0 = prix de base de l'élément considéré au mois de remise des offres
- ICT = Indice du coût du travail – salaires et charges - Tertiaire, consultable sur le site Internet de l'INSEE (www.insee.fr) sous l'identifiant 010599835.
- PSF = Indice des prix à la production des services français pour l'ensemble des marchés, consultable sur le site Internet de l'INSEE (www.insee.fr) sous l'identifiant 010546228.

La valeur des indices au dénominateur sera celle des indices applicables au mois de remise des offres finales. La valeur des indices au numérateur sera celle des derniers indices connus au 1^{er} janvier de l'année de révision.

9.5 Impôts et taxes

Tous les impôts et taxes et notamment ceux établis par l'Etat, les collectivités locales ou les établissements publics de coopération intercommunale liés au service sont à la charge du Concessionnaire.

Le Concessionnaire assume l'ensemble des risques liés à la modification de la réglementation et aux évolutions des impôts et taxes dont il est redevable en application des présentes stipulations quel que soit l'auteur de ces modifications et même lorsque lesdites modifications sont décidées par le Concédant. Il ne peut donc prétendre ni à une indemnisation ni à une prolongation du Contrat ni à une modification des conditions d'exploitation du service.

Article 10 CONTROLE ET SANCTIONS

10.1 Droits de contrôle du Concédant

Le Concédant dispose d'un droit de contrôle permanent sur les conditions techniques et financières de l'exécution du Contrat par le Concessionnaire. Ce contrôle comprend notamment un droit d'information sur la gestion du service.

Le Concédant organise librement le contrôle et peut en confier l'exécution soit à ses agents soit à des tiers qu'elle choisit.

Le Concessionnaire est tenu de fournir au Concédant toutes les informations nécessaires à l'exercice de ce contrôle, y compris les informations relatives à la comptabilité. Il ne peut, de ce point de vue, opposer le secret professionnel ou le secret en matière industrielle et commerciale aux demandes d'information se rapportant au Contrat et présentées par les personnes mandatées par le Concédant.

Le Concédant se rapprochera du Concessionnaire pour que ce dernier lui spécifie les informations relevant du secret en matière industrielle et commerciale ainsi que du secret des affaires ; informations que le Concédant et chaque Collectivité individuellement s'engage à ne pas divulguer.

10.2 Rapport annuel du Concessionnaire

En application des articles L.3131-5, R.3131-2 et R. 3131-3 du code de la commande publique, le Concessionnaire remet au Concédant, annuellement, au plus tard le 31 mai de l'année N+1, un rapport comportant notamment les données suivantes pour l'Année d'Exploitation N :

- une analyse de la performance du Contrat par Territoire : le compte de résultat annuel faisant état des recettes et charges opérationnelles, des recettes et charges exceptionnelles, du bénéfice net avant impôt et du résultat net après impôts pour chaque année, ainsi qu'une explication sur les écarts constatés avec le compte de résultat de l'Année d'Exploitation précédente et du compte de résultat prévisionnel de la concession ;
- par Territoire, une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- une analyse de la maintenance par Territoire : tout élément qui permette d'apprécier la qualité des opérations de maintenance préventives ou curatives réalisées, ainsi que les efforts réalisés en matière de développement durable ;
- un état du patrimoine par Territoire sous forme d'inventaire incluant, le cas échéant, les variations du patrimoine intervenues dans le cadre du Contrat.

Le Concédant pourra se voir communiquer tous les documents permettant de justifier des informations communiquées dans le rapport annuel.

Le rapport remis en Année d'Exploitation N+1 portera sur l'Année d'Exploitation N, c'est-à-dire l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

10.3 Pénalités

Les pénalités seront constatées par le Concédant et notifiées au Concessionnaire.

Cette notification peut être envoyée par courriel avec accusé de réception ou lettre recommandée avec avis de réception.

Le montant des pénalités sera révisé annuellement selon les conditions prévues à l'article 9.4.

Les Parties conviennent de l'application des pénalités suivantes :

Type de pénalité	Délai	Montant de la pénalité	Modalités d'application
Retard dans la mise en place initiale du Mobilier	20 jours	200 €	Par jour ouvré, par Mobilier
Implantation d'un Mobilier à un emplacement non validé par le Concédant	n/a	5 000 €	Par Mobilier
Retard pour la levée des réserves dans le processus de réception des travaux, ou nouvelles réserves constatées	15 jours ouvrés	100 €	Par jour ouvré
Extension de la diffusion publicitaire hors des espaces publicitaires disponibles (Annexe 1)	n/a	50 €	Par jour ouvré, par Mobilier
Mise en service des faces digitales des Mobiliers en dehors des horaires de diffusion de l'article 10.3	n/a	50 €	Par heure non autorisée, par Mobilier
Retard dans la déposé d'un Mobilier	7 jours ouvrés	100 €	Par jour ouvré de retard, par Mobilier
Retard dans la maintenance technique du Mobilier	2 jours ouvrés	100 €	Par jour ouvré de retard, par Mobilier
Retard dans l'entretien et le maintien de la propreté des Mobiliers	5 jours ouvrés	100 €	Par jour ouvré de retard, par Mobilier
Retard dans la remise en état des sols	3 jours ouvrés	100 €	Par jour ouvré de retard, par emplacement
Retard dans la remise du plan des Mobiliers sous format numérique et SIG	Délai fixé à l'article 5.4	100€	Par jour ouvré de retard
Retard dans la remise du rapport annuel du Concessionnaire	31 mai de l'année N+1	100 €	Par jour ouvré de retard
Retard dans l'affichage d'une campagne de communication institutionnelle	5 jours ouvrés (papier) ou 1 jour ouvré (digital)	100 €	Par jour ouvré et par Mobilier

10.4 Paiement des pénalités

Le paiement des pénalités se fait dans les 30 jours suivant la réception de la notification du titre exécutoire par le Concédant au Concessionnaire.

Concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers 22 urbains

Les pénalités sont forfaitaires et leur paiement est libératoire.

10.5 Garantie à première demande (GAPD)

Le Concessionnaire fournira au Concédant une Garantie à Première Demande (GAPD) qui sera annexée au présent Contrat (Annexe 5).

La GAPD prendra la forme d'une garantie bancaire émise par un établissement bancaire notoirement solvable (le « **Garant** »).

Le montant de la GAPD correspond à une somme égale à dix pourcents (10 %) du montant des recettes d'exploitation prévues au compte d'exploitation prévisionnel de la première année. Cette GAPD est renouvelée annuellement avant le 31 janvier de chaque année d'exécution pour une somme égale à dix pourcents (10 %) du montant des recettes d'exploitation prévues au compte d'exploitation prévisionnel au titre de l'année considérée.

Le Concédant peut faire appel à cette garantie pour recouvrer :

- le remboursement des dépenses engagées par le Concédant dans l'hypothèse où il a été contraint de prendre les mesures prévues aux articles 5.5, 5.7 et 7.3.2 du présent Contrat ;
- le paiement des redevances dues par le Concessionnaire en cas de non-versement des redevances prévues au titre de l'article 9 ;
- le paiement de pénalités non payées dans les conditions indiquées à l'article 10.4 ;
- les dépenses engagées par le Concédant si, à la fin du Contrat, le Concessionnaire n'a pas remis les installations en état normal d'entretien ;
- le paiement de toutes les sommes restant dues par le Concessionnaire à l'expiration du présent Contrat.

Le Concessionnaire s'engage en cas d'utilisation de cette GAPD pour les cas visés cidessus, à la reconstituer partiellement ou, le cas échéant dans son intégralité, à hauteur du montant versé initialement.

La GAPD devra être constituée dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la Date de Notification du Contrat au Concessionnaire. Elle sera jointe en Annexe 5.

Le paiement devra intervenir dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception par les services du Garant de la demande de paiement du Concédant et d'un dossier comportant la photocopie des pièces suivantes :

- mise en demeure du Concessionnaire d'exécuter les prestations restées sans effet ou références de l'article du Contrat dispensant le Concédant de cette mise en demeure ;
- le cas échéant, certificat administratif indiquant que les prestations n'ont pas été exécutées malgré l'expiration du délai fixé par la mise en demeure ou contractuellement fixé;
- le cas échéant, décision de mise en régie ou d'exécution aux frais et risques du Concessionnaire des prestations concernées, avec ou sans résiliation du Contrat ;

Le Garant débloque la garantie à première demande sur présentation d'un certificat administratif fixant le montant du surcoût d'achèvement des prestations. Le montant de la garantie qui sera réclamé au Garant ne pourra être supérieur ni au montant indiqué dans le certificat administratif ni au montant garanti.

Le Garant procédera au paiement dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la réception de la demande de paiement et du dossier complet susvisé, adressés au Garant par courrier recommandé avec accusé de réception.

Tous les paiements seront effectués nets de toute déduction ou retenue à la source de nature fiscale, sauf si le Garant est tenu d'opérer une telle retenue, auquel cas, il devra majorer le montant du paiement de sorte qu'après imputation de la retenue, le Concédant reçoive une somme nette égale à celle qu'elle aurait obtenue s'il n'y avait pas eu de retenue.

La GAPD expirera dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de fin normale ou anticipée du Contrat, pour quelque que motif que ce soit, si le Concédant n'a pas adressé au Garant avant cette date, une demande de paiement. A défaut d'avoir adressé une telle demande dans ce délai, la GAPD prendra automatiquement fin, que l'acte soit restitué ou non.

Article 11 MODIFICATION ET FIN DU CONTRAT

11.1 Modification du Contrat

Le présent Contrat pourra être modifié par avenant conformément aux dispositions applicables du code de la commande publique.

En particulier, les Parties conviennent d'ores et déjà qu'elles se rencontreront afin que le Concessionnaire propose au Concédant des sites de remplacement dans l'éventualité où les Mobiliers situés autour de la Basilique devraient être retirés en raison de contraintes patrimoniales et architecturales. Cette clause constitue une clause de réexamen au sens des dispositions de l'article R. 3135-1 du code de la commande publique. [NB : les candidats sont informés que le parvis de la Basilique a Concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers 24 urbains

vocation à évoluer dans les prochaines années et que les contraintes patrimoniales et architecturales applicables sur ce site pourraient impliquer une obligation de retrait des Mobiliers qui y sont implantés.]

11.2 Résiliation du Contrat

Le Contrat pourra être résilié, dans son ensemble (résiliation totale) ou pour une seule Collectivité (résiliation partielle), avant la Date Normale de Fin du Contrat prévu pour les motifs suivants :

- accord entre les Parties ;
- motif d'intérêt général ;
- faute du Concessionnaire ;
- force majeure ;
- l'un des cas prévus aux articles L.3136-4, L.3136-5 ou L.3136-6 du code de la commande publique.

11.2.1 Résiliation par accord entre les Parties

Les Parties pourront décider d'un commun accord et à l'amiable de mettre une fin anticipée au Contrat.

11.2.2 Résiliation pour motif d'intérêt général

Le Concédant peut mettre fin à l'exécution des prestations du Contrat pour motif d'intérêt général.

La décision de résiliation est notifiée au Concessionnaire. Elle fixe la date de fin anticipée du Contrat en respectant un préavis de six (6) mois minimum.

Le Concessionnaire dispose en outre d'un droit à indemnité dans les conditions suivantes :

- indemnité correspondant à la valeur nette comptable des Mobiliers qu'il sera tenu de démonter ;
- remboursement des éventuels frais engagés par le Concessionnaire à raison de la résiliation du Contrat, hors frais de rupture de contrats de prestations de services, de sous-contrats et de conventions de financement.

Aucune indemnité au titre du gain manqué par le Concessionnaire ne sera due par le Concédant.

L'indemnité est versée par le Concédant au Concessionnaire dans un délai de deux (2) mois à compter de la date d'effet de la résiliation, sur présentation de la facture correspondante.

11.2.3 Résiliation pour faute

Le Concédant peut mettre fin à l'exécution des prestations du Contrat en cas de faute grave ou de fautes répétées du Concessionnaire.

Pour les besoins du présent article, s'analyse notamment comme une faute susceptible de justifier la résiliation du Contrat :

- le non-respect des dispositions législatives et réglementaires régissant l'implantation des Mobiliers ;
- le non-respect de la Date de Début d'Exploitation excédant soixante (60) jours, hors délai liés à des événements non-imputables au Concessionnaire ;
- retard imputable au Concessionnaire dans l'achèvement des travaux d'établissement du Mobilier supérieur à soixante (60) jours par rapport au calendrier indiqué en Annexe 2 ;
- la perte temporaire ou définitive de la capacité professionnelle du Concessionnaire (licence, etc.) ;
- la non-constitution ou le non-renouvellement de GAPD ;
- application de pénalités au titre d'une année civile pour un montant supérieur à 200 000 euros ;
- l'absence de paiement d'une ou plusieurs pénalités au-delà d'un délai de six (6) mois ;
- non-respect des engagements liés aux assurances tels que prévus à l'article 12.2.

Cette liste ne peut être regardée comme étant exhaustive.

Lorsque l'inexécution reprochée peut être corrigée, le Concédant adresse préalablement une mise en demeure au Concessionnaire de respecter ses obligations dans un délai qui ne peut être inférieur à quinze (15) jours.

La mise en demeure rappelle la faculté pour le Concessionnaire de présenter ses observations sous cinq (5) jours ouvrés.

En l'absence de remédiation constaté dans le délai prescrit ou en l'absence de réponse du Concessionnaire, le Concédant peut prononcer la résiliation pour faute du

Concessionnaire. La décision de résiliation est ensuite notifiée sans délai au Concessionnaire.

Dans cette hypothèse, le Concessionnaire ne peut solliciter la moindre indemnité consécutivement à la résiliation pour faute du Contrat et devra indemniser le Concédant d'un montant forfaitaire de 50 000 euros. Cette somme est répartie à parts égales entre les Collectivités en cas de résiliation totale du Contrat.

Ce montant est versé par le Concessionnaire au Concédant dans un délai de deux (2) mois à compter de la date d'effet de la résiliation, sur présentation de la facture correspondante.

11.3 Sort des biens en fin de Contrat

Six (6) mois avant la Date de Fin Normale du présent Contrat, le Concessionnaire et le Concédant établissent un inventaire exhaustif des Mobiliers installés sur chaque Territoire sur la base de l'inventaire du dernier rapport annuel du Concessionnaire, de leur état et de leur emplacement.

En fin de Contrat, quelle qu'en soit la cause (échéance normale ou résiliation), l'ensemble des biens liés à l'exploitation sont repris par le Concessionnaire. Celui-ci assume l'ensemble des frais liés au démontage des Mobiliers implantés sur les Territoires et à la remise en état du domaine public ou privé, sauf décision expresse contraire d'une des Collectivités. Dans ce dernier cas, les biens deviendront la propriété de la Collectivité concernée dans les conditions définies au dernier paragraphe du présent article.

La dépose de l'ensemble du Mobilier et la remise en état, y compris les massifs si nécessaire, du domaine public ou privé doit être achevée à la Date de Fin Normale de Contrat ou la date de prise d'effet de la résiliation.

Un planning de dépose sera proposé par le Concessionnaire et devra être validé par le Concédant. Il devra prendre en compte, dans le cas d'un nouveau concessionnaire, le planning de pose des nouveaux mobiliers.

Chaque Collectivité disposera en tout état de cause de la faculté de solliciter le rachat de tout ou partie des Mobiliers installés sur son Territoire à leur valeur nette comptable. La décision de la Collectivité est notifiée au Concessionnaire cinq (5) mois avant la Fin Normale du Contrat ou un (1) mois avant la date d'effet de la résiliation. Le Concessionnaire ne peut s'opposer au rachat par une Collectivité des Mobiliers considérés.

Article 12 DISPOSITIONS DIVERSES

12.1 Responsabilité

Le Concessionnaire fera son affaire personnelle de tous les risques et litiges résultant des prestations et travaux objets du présent Contrat et relevant de sa responsabilité.

La responsabilité d'une Collectivité ou des Collectivités ne pourra en aucun cas être recherchée par quiconque à l'occasion d'un litige, sauf manquement de la part du Concédant à ses obligations réglementaires, légales ou contractuelles.

Le cas échéant, le Concessionnaire garantit le Concédant de toute condamnation prononcée à son encontre pour les dommages et préjudices causés par le Concessionnaire dans l'exécution du présent Contrat.

12.2 Assurances

Le Concessionnaire doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité civile à l'égard des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution découlant des articles 1240 à 1244 du code civil.

Le Concessionnaire doit également contracter une assurance couvrant sa responsabilité professionnelle.

Le Concessionnaire contractera tout contrat d'assurance qu'il juge utile afin de garantir tous dommages causés à l'ensemble du Mobilier. Il aura la charge de la gestion de l'ensemble des sinistres et garantira le Concédant de tout recours et contentieux lié à l'exécution du présent Contrat.

Le Concessionnaire aura la charge de la déclaration et la gestion des sinistres ; les indemnités de sinistre seront versées directement par les assureurs au Concessionnaire en contre partie des frais qu'il aura dû ou devra engager pour la réparation du sinistre. Il est expressément convenu que les franchises de toutes sortes, absence de garantie ou toute autre sanction (déchéance de garantie, règle proportionnelle, etc.) resteront à la charge exclusive du Concessionnaire.

Le Concessionnaire doit justifier dans un délai de quinze jours (15) calendaires à compter de la Date de Notification du Contrat et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie. Ces justificatifs sont joints en Annexe 5.

À tout moment durant l'exécution du Contrat, le Concessionnaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du Concédant et dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la demande.

À chaque renouvellement des contrats d'assurance, le Concessionnaire en informe le Concédant et produit, sur demande, une nouvelle attestation d'assurance.

12.3 Personnel du Concessionnaire

Le Concessionnaire est seul responsable de son personnel. Il est réputé se conformer à la réglementation en vigueur et à toutes les obligations de nature sociale pesant sur lui.

Le Concessionnaire est notamment responsable à ses frais de l'application des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail vis-à-vis de son personnel et de tout tiers.

La grève du personnel du Concessionnaire n'est pas considérée comme un cas de force majeure exonérant le Concessionnaire de ses obligations contractuelles.

12.4 Absence d'exclusivité

Le présent Contrat ne confère au Concessionnaire aucune exclusivité sur l'exploitation d'autres mobiliers publicitaires sur les Territoires.

Le Concessionnaire ne pourra, pour quelque motif que ce soit, se plaindre de l'exploitation par des tiers d'autres mobiliers publicitaires sur le Territoire de la Ville ou sur le Territoire de la CASQ et ne pourra prétendre à la moindre indemnisation à ce titre, sauf en cas de pratiques ayant pour effet de nuire ou d'empêcher une exploitation qualitative des Mobiliers objets du Contrat.

12.1 Interprétation et respect des clauses contractuelles

Les stipulations des documents contractuels du présent Contrat expriment l'intégralité des obligations des Parties.

Ces clauses prévalent sur celles qui figureraient sur tous les documents adressés par le candidat lors de sa réponse à la consultation, y compris sur d'éventuelles conditions générales de vente.

De même, le Concessionnaire ne peut faire valoir, en cours d'exécution du Contrat, aucune nouvelle condition générale ou spécifique, sans l'accord exprès du Concédant.

12.2 Règlement des litiges

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, sans que cela ne soit un préalable obligatoire, tout différend éventuel relatif à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat.

Concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers 29 urbains

Les contestations qui s'élèveraient entre le Concédant et le Concessionnaire, relatives à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat, seront soumises au Tribunal administratif d'Amiens.

12.3 Droit, langue, monnaie

En cas de litige, le droit français est seul applicable. Les juridictions administratives françaises sont seules compétentes pour connaître des litiges liés à l'exécution ou interprétation du présent Contrat.

Les correspondances relatives au Contrat sont rédigées en français.

La monnaie de compte du Contrat est l'euro (€), elle est la même pour toutes les parties prenantes (y compris en cas de groupement, cotraitants et sous-traitants).

Si le Concessionnaire est établi dans un autre pays de l'Union Européenne sans avoir d'établissement en France, il facturera ses prestations hors T.V.A. et aura droit à ce que le Concédant lui communique un numéro d'identification fiscal.

Les attestations de paiement direct sont dans la même unité que celle retenue pour le Concessionnaire.

12.4 Confidentialité

Le Concessionnaire et le Concédant qui, à l'occasion de l'exécution du Contrat, ont connaissance d'informations ou reçoivent communication de documents ou d'éléments de toute nature, signalés comme présentant un caractère confidentiel et relatifs notamment aux moyens à mettre en œuvre pour son exécution, au fonctionnement des services du Concessionnaire ou des Collectivités, sont tenus de prendre toutes mesures nécessaires, afin d'éviter que ces informations, documents ou éléments ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Une Partie ne peut demander la confidentialité d'informations, de documents ou d'éléments qu'elle a elle-même rendus publics.

12.5 Règlement général de protection des données

Si dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, des données à caractère personnel étaient amenées à être traitées par le Concessionnaire, celui-ci s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

12.6 Notifications

L'ensemble des communications et notifications effectuées en application du Contrat sera fait aux adresses et modalités suivantes sauf lorsque le Contrat en stipule autrement.

Pour le Concédant :

➤ [à compléter ultérieurement]

Pour le Concessionnaire :

➤ [à compléter ultérieurement]

Chaque notification ou autre communication signifiée pour l'exécution de la présente Convention se fera par écrit et sera soit remise en mains propres contre décharge, soit envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception aux interlocuteurs et numéros que les Parties indiquent ci-dessus, soit par échanges de mails.

Toute modification pourra être effectuée moyennant un préavis de quinze (15) jours.

Toute notification ou communication, signifiée ainsi qu'il est dit au présent article, sera réputée être régulièrement délivrée.

Article 13 ANNEXES

ANNEXE 1. Implantation des Mobiliers

Document annexé à la signature du Contrat

ANNEXE 2. Mémoire technique du Concessionnaire

A fournir par le candidat

ANNEXE 3. Compte d'exploitation prévisionnel

A fournir par le candidat conformément aux dispositions du Contrat. Ce document est à remettre sous format Excel.

ANNEXE 4. Annexe Financière

A fournir par le candidat

ANNEXE 5. GAPD

A fournir par le par le candidat (modèle attendu)

ANNEXE 6. Attestations d'assurance

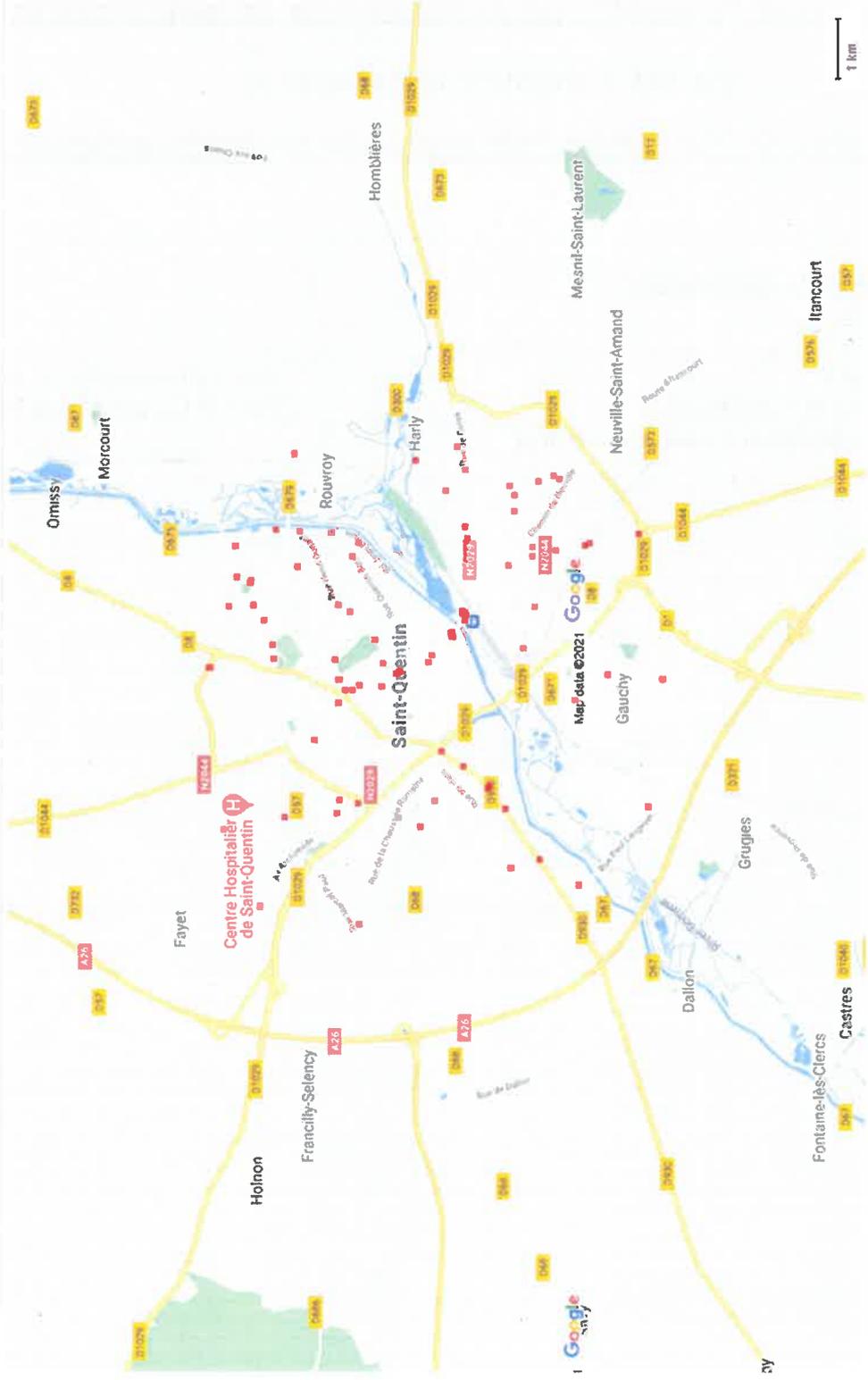
A fournir par le Concessionnaire

Page de signatures :

Fait à le
Pour le Concédant,
En application de la Convention,

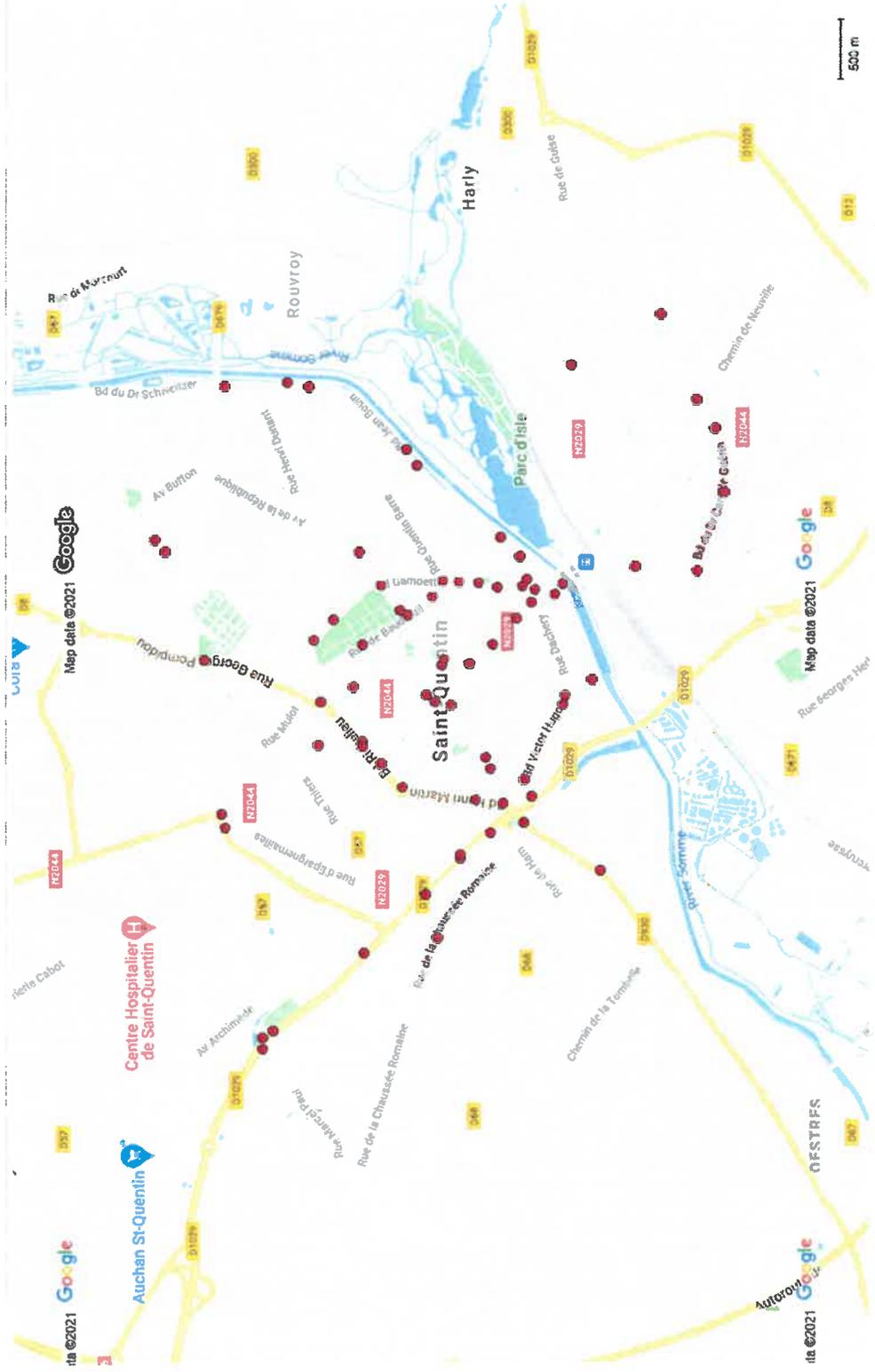
Fait à Chaumontel, le 20/10/21
Pour le Concessionnaire,

Abribus – St Quentin



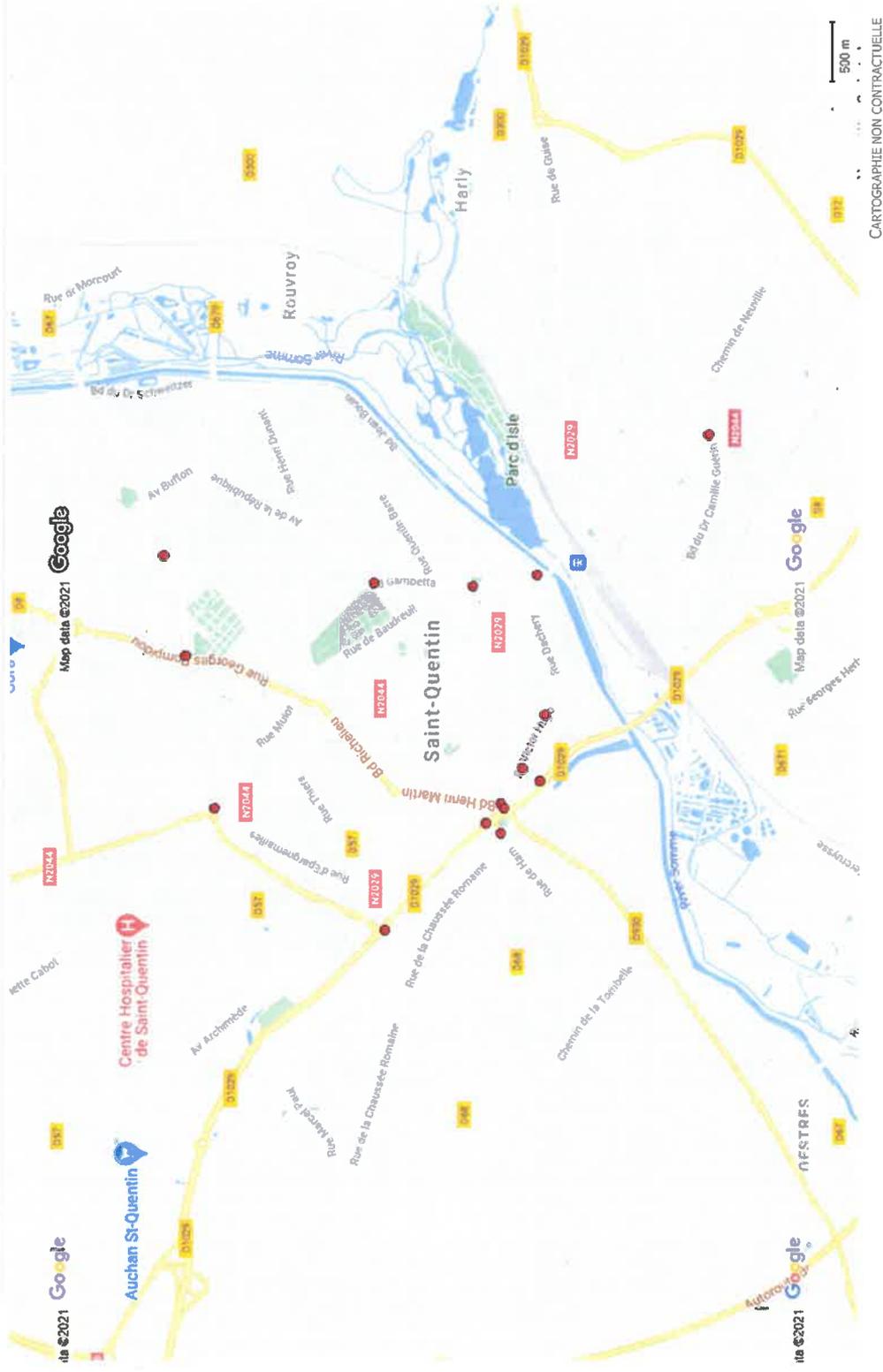
CARTOGRAPHIE NON CONTRACTUELLE

MUI 2m² - St Quentin



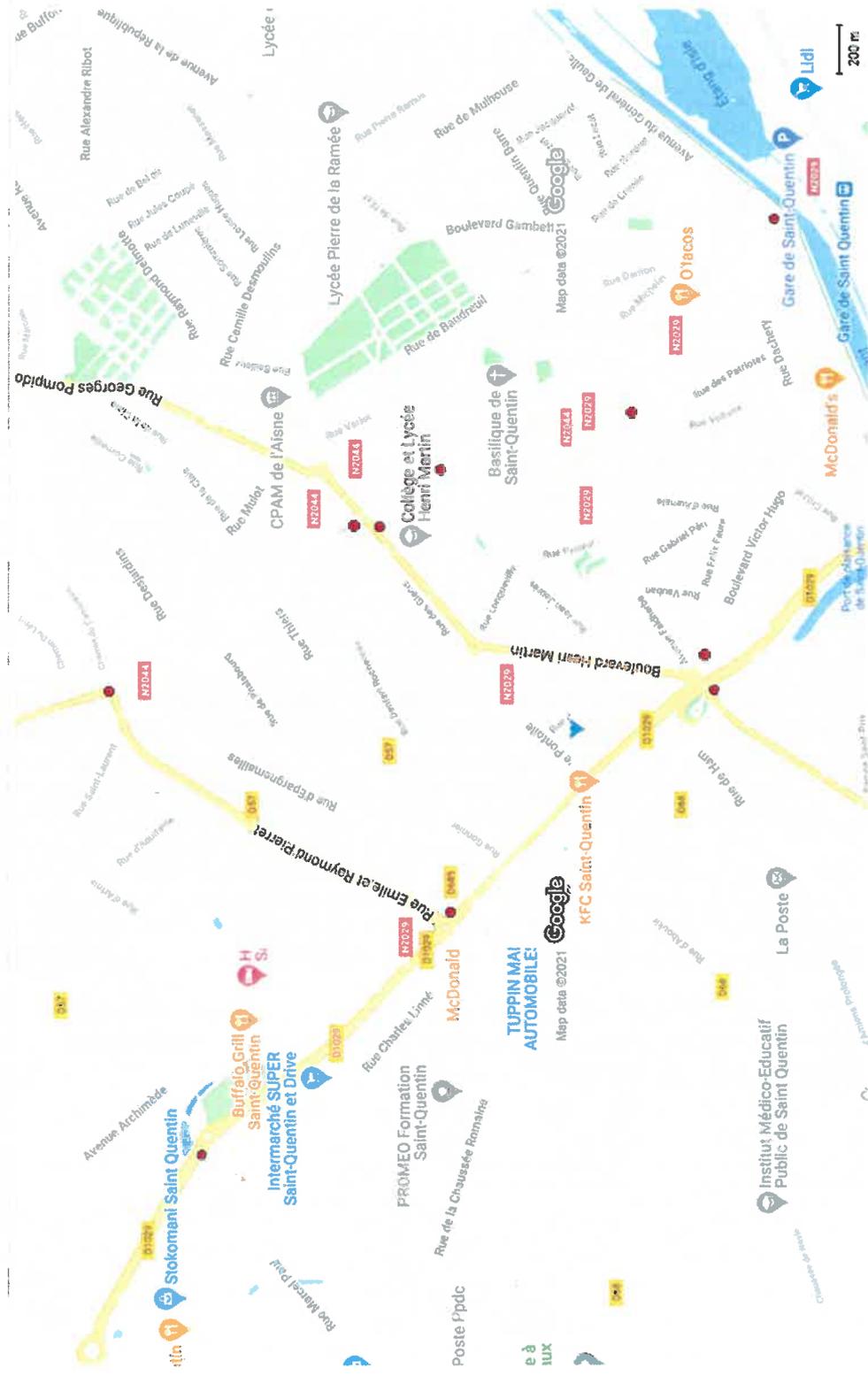
CARTOGRAPHIE NON CONTRACTUELLE

Mui 8m² - St Quentin



500 m
CARTOGRAPHIE NON CONTRACTUELLE

Signalisation économique – St Quentin



CARTOGRAPHIE NON CONTRACTUELLE

Note Garantie à première demande

Nous avons bien noté que la garantie à première demande était obligatoire dans le cas où nous serions attributaire du marché selon les modalités suivantes :

« 10.5 Garantie à première demande (GAPD)

Le Concessionnaire fournira au Concédant une Garantie à Première Demande (GAPD) qui sera annexée au présent Contrat (Annexe 5).

La GAPD prendra la forme d'une garantie bancaire émise par un établissement bancaire notoirement solvable (le « Garant »).

Le montant de la GAPD correspond à une somme égale à dix pourcents (10 %) du montant des recettes d'exploitation prévues au compte d'exploitation prévisionnel de la première année. Cette GAPD est renouvelée annuellement avant le 31 janvier de chaque année d'exécution pour une somme égale à dix pourcents (10 %) du montant des recettes d'exploitation prévues au compte d'exploitation prévisionnel au titre de l'année considérée. »

Aussi nous ferons cette demande auprès de notre banque principale, BNP PARIBAS, lors de la remise notre offre finale. Cette garantie sera effective seulement dans le cas où nous remportons le marché.

Afin que vous puissiez évaluer de nos capacités financières, vous trouverez en pièce jointe l'accord que nous avons reçu de notre banque principale concernant une enveloppe de financement qui nous a été allouée et qui pourra être affectée au marché de Saint Quentin.

Signature



SARL PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
siège social : 91 rue Pierre Brosolette - 95200 SARCELLES
Siret : 751 065 715 00011
TVA Intracommunautaire : FR65 751 065 715
Ets secondaire : 9 rue de Paris - 95270 CHAUMONTEL
Siret : 751 065 715 00029
Tél : 01.34.19.76.77

Philippe
VEDIAUD Signature numérique
de Philippe VEDIAUD
Date : 2021.08.09
12:51:41 +02'00'



Responsabilité civile Activités de services



Allianz IARD, dont le siège social est situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :
 I PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
 91, Rue Pierre Brossolette
 95200 SARCELLES

**est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité civile Activités de services
 souscrit sous le N° 54648691**

Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions particulières, à savoir :

- pose et installation de mobiliers urbains et panneaux publicitaires
- vente, maintenance, réparation et nettoyage de mobiliers urbains
- vente et gestion des espaces publicitaires
- régie publicitaire



REG31328 - V03/19 - Création graphique Allianz

L'assuré est toutefois tenu de déclarer tout changement de ses activités constituant une aggravation notoire de risques.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

La présente attestation ne peut engager Allianz au-delà de la durée figurant ci-dessus, des conditions de garanties et des montants fixés au contrat.

De plus, nous vous rappelons qu'en cas de non-paiement des cotisations, de suspension ou résiliation du contrat, cette attestation ne sera plus valide. La présente attestation implique donc une simple présomption de garantie.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Établie à Piegut-Pluviers, le 15/12/2020.

Pour Allianz
 (cachet et signature)

Agents Généraux Allianz
MICHEL DUTIN
 18 rue des Alliés
 24360 PIEGUT-PLUVIERS
 Tél. 05 53 56 40 20
 04 45 0702323 0702324

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EQUILIBRE SOCIAL
DE L'HABITAT -
Délibération rectificative
relative à une
approbation de Bonus
Energie.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
04/11/21

Date d'affichage :
18/11/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 38

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votants : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 novembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marie GONDRY représenté(e) par M. Michel BONO, M. Louis SAPHORES représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND représenté(e) par M. Grégoire BONO, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Christian MOIRET, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Damien NICOLAS.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Pour faire suite à une erreur matérielle constatée dans la délibération relative à l'approbation des bénéficiaires du Bonus Energie en date du 22 septembre 2021, il convient de prendre une délibération rectificative en lieu et place de la

délibération évoquée ci-dessus afin de corriger une erreur de calcul.

Le tableau annexé annule et remplace celui de la délibération susvisée (la mention modifiée y apparaît en gras).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de substituer le tableau en annexe en lieu et place de la délibération du 22 septembre 2021 relative au même objet.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 1 abstention adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Gérard FELBACQ

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20211110-55034-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18 novembre 2021

Publication : 18 novembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

BENEFICIAIRES DU BONUS ENERGIE - 22 SEPTEMBRE 2021

Civilité	Prénom du propriétaire	Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble	C.P PO	Commune du propriétaire	Montant HT des travaux	Montant HT des travaux retenus	Taux du Bonus Energie	Montant du Bonus Energie
Monsieur	Francis	PIGNEAUX	278 rue de Saint-Quentin	02680	FONTAINE-LES-CLERCS	40 940 €	30 000 €	5%	1 500 €
Monsieur	Christophe	GLASSET	8 rue Falaise	02790	SERAUCOURT-LE-GRAND	12 914 €	12 914 €	5%	646 €
Monsieur	Hervé	MARTI	56 rue de Ham	02100	SAINT-QUENTIN	19 661 €	19 661 €	5%	983 €
Madame	Fadila	BENABDELOUAHED	68 rue de Bel Air	02100	SAINT-QUENTIN	26 731 €	26 731 €	10%	2 673 €
Madame	Aurélie	VIGUIER	48 rue Montplaisir	02100	SAINT-QUENTIN	11 204 €	11 204 €	10%	1 120 €
						TOTAL			6 922 €

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EQUILIBRE SOCIAL
DE L'HABITAT -
Approbation des
bénéficiaires du Bonus
Energie.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
04/11/21

Date d'affichage :
18/11/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 38

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votants : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 novembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandriné DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marie GONDRY représenté(e) par M. Michel BONO, M. Louis SAPHORES représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND représenté(e) par M. Grégoire BONO, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Christian MOIRET, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Damien NICOLAS.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Dans le cadre d'une stratégie locale de l'habitat et de la convention de délégation des aides à la pierre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise a délibéré sur le renouvellement d'un abondement des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Bonus Énergie.

Cette aide est attribuée aux propriétaires modestes et très modestes, ayant reçu un accord de subvention de l'Anah pour des travaux d'économies d'énergie, relevant du programme « Habiter Mieux ».

Il convient d'approuver nominativement l'octroi d'une subvention communautaire aux 2 propriétaires figurant dans la liste en annexe, pour un montant global de 4 500 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Energie.

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20211110-55123-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18 novembre 2021

Publication : 18 novembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

LISTE DES BENEFICIAIRES DU BONUS ENERGIE - 10 NOVEMBRE 2021

Civilité	Prénom du propriétaire	Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble	CP PO	Commune du propriétaire	Montant HT des travaux	Montant des travaux retenus	Taux du Bonus Energie	Montant du Bonus Energie
Monsieur	Marc	LOCHON	184 rue du Puits	02100	ESSIGNY-LE-PETIT	47 586 €	30 000 €	5%	1 500 €
Monsieur	Grégoire	MARCOUX	13 rue Frédéric Lenglet	02720	HOMBLIERES	36 047 €	30 000 €	10%	3 000 €
TOTAL									4 500 €

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**TRANSPORTS - Avenant
n°1 à la convention de
délégation et de gestion
de la compétence
transport scolaire entre la
Communauté
d'Agglomération du
Saint-Quentinois et la
Région Hauts-de-France.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
04/11/21

Date d'affichage :
18/11/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 38

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votants : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 novembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEECZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marie GONDRIY représenté(e) par M. Michel BONO, M. Louis SAPHORES représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND représenté(e) par M. Grégoire BONO, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Christian MOIRET, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, M. Philippe CARAMELLE représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Damien NICOLAS.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Le 11 février 2020, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Région Hauts-de-France ont signé une convention de délégation et de gestion de la compétence transport scolaire, dont la date d'échéance a été fixée au 31 août 2022.

Cette convention permet de confier à la Région la totalité des circuits scolaires relevant de la Communauté d'Agglomération et d'en fixer les compensations financières.

Elle permet également de fixer les modalités d'exploitation des lignes régionales pénétrant dans le ressort territorial de la CASQ.

Les circuits scolaires suivants sont assurés par la Région pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et font l'objet d'une compensation financière :

- Desserte de la commune de Remaucourt vers l'école de Lesdins ;
- Desserte du regroupement intercommunal de Morcourt-Omissy ;
- Desserte de la commune de Mesnil-Saint-Laurent vers l'école de Neuville-Saint-Amand ;
- Desserte de la commune de Rouvroy vers l'école d'Harly.
- Desserte de Castres, Contescourt, Dallon et Fontaine-les-Clercs vers le pôle scolaire de Grugies.

Il convient de modifier les termes financiers de la convention suite à une baisse des prix servant au calcul de la compensation financière de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Vu le Code des Transports,

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant n°1 annexé au présent rapport ;

2°) d'autoriser Monsieur Dominique FERNANDE, Vice-Président en charge des transports et des mobilités, à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation et à accomplir toutes les formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20211110-55026-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18 novembre 2021

Publication : 18 novembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Pôle Infrastructures et Transports

Direction des Services de Transport

**AVENANT N°1 A LA
CONVENTION DE DELEGATION ET DE GESTION DE LA
COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-
QUENTINOIS ET LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Région Hauts-de-France, représentée par M. Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional des Hauts-de-France, agissant en vertu de la délibération n° 2021.01291 du Conseil Régional en date du 5 octobre 2021,

Ci-après dénommée « La Région »,

ET

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, représentée par Monsieur Dominique FERNANDE, Vice-Président en charge des transports et des mobilités, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil Communautaire en date du 10 novembre 2021,

Ci-après dénommée « CASQ »,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5216-5,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 213-11,

Vu le code des transports et notamment ses articles L. 1231-1 et suivants, L. 3111-1 et suivants, et L. 3111-5 à L. 3111-10,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (CASQ), tels que définis par arrêté préfectoral du 15 décembre 2016, incluant, au titre des compétences obligatoires, l'organisation de la mobilité,

Vu la convention n° 19005645 du 10 février 2020 entre la Région Hauts-de-France et la CASQ, relative à la délégation et à la gestion de la compétence « Transport scolaire »,

Article 1

Le présent avenant a pour objet de :

- prolonger la durée de la convention,
- modifier le montant de la compensation financière de la CASQ à la Région Hauts-de-France,
- mettre à jour les annexes 1 à 3 à la présente convention.

Article 2 :

- L'article 2 est modifié comme suit :

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention résilie et remplace la convention de délégation et de gestion de la compétence transport scolaire n° 19005645 en vigueur actuellement, dont la date d'échéance était fixée au 31 août 2022.

Elle prend effet à compter de la date de notification et s'achèvera le 31 août 2028.

Article 3 :

L'article 6 est modifié comme suit :

ARTICLE 6 : COMPENSATION FINANCIERE DE LA CASQ

6.1 Coût des services faisant l'objet d'une compensation

La Région assurera pour le compte de la CASQ le transport scolaire des élèves sur les lignes spéciales suivantes :

- Desserte des communes de Castres, Contescourt, Dallon et Fontaine-les-Clercs vers le pôle scolaire de Grugies (cf. annexe 3 à la convention)
- Desserte de la commune de Remaucourt vers l'école de Lesdins,
- Desserte du Regroupement Intercommunal de Morcourt – Omissy,,
- Desserte de la commune de Mesnil-Saint-Laurent vers l'école de Neuville-Saint-Amand,
- Desserte de la commune de Rouvroy vers l'école d'Harly.

La CASQ s'engage à prendre en charge le coût annuel toutes taxes comprises de l'exploitation de ces lignes.

Pour 2020/2021, le montant estimé par ligne (hors revalorisation) s'élève à :

- Pôle scolaire de Grugies : 13 360,94 € TTC
- Omissy / Morcourt : 23 985,30 € TTC
- Lesdins / Remaucourt : 31 094,12 € TTC
- Neuville-Saint-Amand / Mesnil-Saint-Laurent : 30 837,99 € TTC
- Rouvroy / Harly : 12 578,52 € TTC,

Soit un total de 111 856,87 € TTC, hors revalorisation.

A compter du 2021/2022, le montant estimé par ligne (hors revalorisation) s'élève à :

- Pôle scolaire de Grugies : 11 468,93 € TTC
- Omissy / Morcourt : 16 688,98 € TTC
- Lesdins / Remaucourt : 24 036,32 € TTC
- Neuville-Saint-Amand / Mesnil-Saint-Laurent : 27 633,76 € TTC
- Rouvroy / Harly : 8 794,94 € TTC,

Soit un total de 88 622,93 € TTC, hors revalorisation.

Il sera révisé, aux dates courantes de révision définies à l'article 10.3 du Contrat d'Objectif de Service Public (COSP) conclu entre la Région et la RTA, par application d'un coefficient de révision C déterminé en application de la formule suivante et arrondi au millième supérieur :

$$C = 0,05 + 0,50 (S_n/S_0) + 0,15 (G_n/G_0) + 0,12 (M_n/M_0) + 0,10 (I_n/I_0) + 0,08 (E_n/E_0)$$

0 : mois 0

n = date courante de révision

Nom Abrégé	Intitulé	Identifiant	Intitulé de l'indice	Lignes régionales
S	Salaires et charges sociales	Indice INSEE 001565190	Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Transport et entreposage (NAF rév.2 section H)	Moyenne arithmétique des 4 dernières valeurs de l'indice
G	Gazole	Indice Gazole Professionnelle I - Comité national routier - CNR	Coût du carburant, hors TVA, tenant compte des différents modes d'approvisionnement (pompe et cuve) et du remboursement partiel de la TICPE	Moyenne arithmétique des 4 dernières valeurs de l'indice
M	Matériel	Indice INSEE 010535348	Indice de prix de l'offre intérieure des produits industriels - CPF 29.10-véhicules automobiles	Moyenne arithmétique des 4 dernières valeurs de l'indice
E	Entretien et réparation	Indice INSEE 001764109	Indice des prix à la consommation Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 07.2.3 - Entretien et réparation des véhicules particuliers	Moyenne arithmétique des 4 dernières valeurs de l'indice
I	Inflation	Indice INSEE 001769685	Indice d'inflation sous-jacente - Ensemble des	Moyenne arithmétique

			ménages – France métropolitaine - Services	des 4 dernières valeurs de l'indice
--	--	--	---	---

Les indices sont disponibles sur les sites www.insee.fr et www.cnr.fr.

En cas d'arrêt de publication d'un indice INSEE, ledit indice sera remplacé, si cela est possible, par un indice de remplacement proposé par l'INSEE pour poursuivre la série initialement retenue dans la formule de révision des prix avec le coefficient de raccordement indiqué. A défaut, un nouvel indice retenu conjointement par la Région et la CASQ sera utilisé dans la formule de révision des prix. Un avenant spécifique viendra constater cette disposition.

En cas d'arrêt de publication de l'indice Gazole professionnel – CNR, ce dernier sera remplacé, si cela est possible, par un indice de remplacement ayant les mêmes caractéristiques proposé par le Comité Routier National pour poursuivre la série initialement retenue dans la formule de révision des prix avec le coefficient de raccordement indiqué. A défaut, un nouvel indice retenu conjointement par la Région et la CASQ sera utilisé dans la formule de révision des prix. Un avenant spécifique viendra constater cette disposition.

6.2 Modalités de paiement de la compensation financière

La Région adresse à la CASQ à la fin de l'année scolaire un titre de recettes concernant l'exploitation des lignes ci-dessus désignées.

La CASQ effectue le versement à la Région en une fois, dans un délai de 30 jours, à compter de la date de réception de ce titre de recettes.

Le versement sera effectué auprès de :

Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

PAIERIE REGIONALE
DES HAUTS-DE-FRANCE
151 BD DU PRESIDENT HOOVER
59000 LILLE

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00468 C5980000000 76
IBAN : FR48 3000 1004 68C5 9800 0000 076
BIC : BDFEFRPPCCT

Toutefois, avant de faire appel à cette juridiction les parties contractantes s'engagent à recourir à une conciliation à l'amiable.

Article 4 :

Les annexes 1 à 3 à la convention sont remplacées par les annexes 1 à 3 jointes au présent avenant.

Annexe 1 : Liste des lignes scolaires internes au ressort territorial de la CASQ

Annexe 2 : Liste des lignes régionales disposant d'une autorisation de desserte interne au ressort territorial de la CASQ

Annexe 2-1 : Consistance des lignes régionales disposant d'une autorisation de desserte interne au ressort territorial de la CASQ

Annexe 3 : Calcul des coûts pour la desserte des élèves de Castres et Contescourt vers l'école de Grugies.

Article 5:

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 6

Les autres conditions du contrat demeurent inchangées. En cas de contradiction avec des articles du contrat, les clauses du présent avenant prévalent.

Fait en 2 exemplaires originaux

A Lille, le.....

**Pour la Région Hauts-de-France
Le Président,**

**Pour la Communauté d'Agglomération du
Saint-Quentinois,
Pour la Présidente et par délégation
Le Vice-Président en charge des
transports et des mobilités**

Xavier BERTRAND

Dominique FERNANDE

Annexe 1 à la convention
Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois - Lignes scolaires internes

N° LIGNE	TYPE	ITINER AIRE	TRANSPORTEUR	TYPE DE CONTRAT
407-P01-A	ITINER SPECIAL	GRUGIES-GRUGIES ECOLE	RTA	COSP
407-P01-R	ITINER SPECIAL	GRUGIES ECOLE-GRUGIES	RTA	COSP
408-P01-A	ITINER SPECIAL	ST SIMON-ST SIMON PLACE ABRI EGLISE	RTA	COSP
408-P02-R	ITINER SPECIAL	ST SIMON PLACE ABRI EGLISE-ST SIMON	RTA	COSP
410-C01-A	ITINER SPECIAL	SERAUCOURT LE GRAND-FLAVY LE MARTEL CES	RTA	COSP
410-C01-R	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL CES-SERAUCOURT LE GRAND	RTA	COSP
410-C02-A	ITINER SPECIAL	MONTECOURT LIZEROLLE-FLAVY LE MARTEL CE	RTA	COSP
410-C03-R	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL CES-JUSSY	LIVENAIS	MARCHE
410-C04-A	ITINER SPECIAL	CLASTRES-FLAVY LE MARTEL CES	LIVENAIS	MARCHE
410-C05-A	ITINER SPECIAL	OLLEZY-FLAVY LE MARTEL CES	LIVENAIS	MARCHE
410-C05-R	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL CES-OLLEZY	LIVENAIS	MARCHE
410-C08-R	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL-MONTECOURT LIZEROLLE	RTA	COSP
410-C09-R	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL CES-MONTECOURT LIZEROLL	RTA	COSP
410-C11-A	ITINER SPECIAL	HAPPENCOURT-FLAVY LE MARTEL CES	RTA	COSP
410-C12-R	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL CES-TUGNY ET PONT	RTA	COSP
411-C01-A	ITINER SPECIAL	DALLON-GAUCHY CES	RTA	COSP
411-C02-R	ITINER SPECIAL	GAUCHY CES-CONTECOURT	RTA	COSP
412-C01-A	ITINER SPECIAL	REMAUCOURT-HARLY CES	RTA	COSP
412-C02-R	ITINER SPECIAL	HARLY CES-OMISSY	RTA	COSP
412-C03-A	ITINER SPECIAL	MORCOURT-HARLY CES	RTA	COSP
412-C03-R	ITINER SPECIAL	HARLY CES-MORCOURT	RTA	COSP
412-C04-A	ITINER SPECIAL	NEUVILLE SAINT AMAND-HARLY CES	RTA	COSP
412-C04-R	ITINER SPECIAL	HARLY CES-NEUVILLE SAINT AMAND	RTA	COSP
412-C05-R	ITINER SPECIAL	HARLY CES-MARCY	RTA	COSP
412-C06-A	ITINER SPECIAL	LESDINS-HARLY CES	RTA	COSP
412-C07-A	ITINER SPECIAL	NEUVILLE SAINT AMAND-HARLY CES	RTA	COSP
412-C07-R	ITINER SPECIAL	HARLY CES-NEUVILLE SAINT AMAND	RTA	COSP
412-F01-A	ITINER SPECIAL	MORCOURT-HARLY CES	RTA	COSP
412-F02-A	ITINER SPECIAL	MARCY-HARLY CES	RTA	COSP
412-F03-R	ITINER SPECIAL	HARLY ECOLE-MARCY	RTA	COSP
420-L01-R	ITINER SPECIAL	SAINT QUENTIN-GAUCHY	RTA	COSP
420-L02-A	ITINER SPECIAL	DALLON-SAINT QUENTIN	RTA	COSP
420-L03-A	ITINER SPECIAL	GRUGIES-SAINT QUENTIN	RTA	COSP
420-L04-R	ITINER SPECIAL	SAINT QUENTIN-GRUGIES	RTA	COSP
420-L05-R	ITINER SPECIAL	SAINT QUENTIN-DALLON	RTA	COSP
420-L06-A	ITINER SPECIAL	GAUCHY-SAINT QUENTIN	RTA	COSP
420-L07-A	ITINER SPECIAL	GAUCHY-SAINT QUENTIN	RTA	COSP
420-L08-R	ITINER SPECIAL	SAINT QUENTIN-GAUCHY	RTA	COSP
421-P01-A	ITINER SPECIAL	ARTEMPS-ARTEMPS PLACE ECOLE	RTA	COSP

Annexe 3 à la délibération n° 2021.01291

421-P01-R	ITINER SPECIAL	ARTEMPS PLACE ECOLE-ARTEMPS	RTA	COSP
426-P01-A	ITINER SPECIAL	PITHON-AUBIGNY AUX KAISNES ECOLE	RTA	COSP
426-P01-R	ITINER SPECIAL	AUBIGNY AUX KAISNES ECOLE-PITHON	RTA	COSP
426-P02-A	ITINER SPECIAL	AUBIGNY AUX KAISNES-AUBIGNY ECOLE	RTA	COSP
426-P02-R	ITINER SPECIAL	AUBIGNY ECOLE-AUBIGNY AUX KAISNES	RTA	COSP
433-P01-A	ITINER SPECIAL	ANNOIS-FLAVY LE MARTEL CES	RTA	COSP
433-P01-R	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL CES-ANNOIS	RTA	COSP
5000-D12-R	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL-ST QUENTIN GARE ROUTIERE	CSQT	MARCHE
5000-D13-A	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN GARE ROUTIERE-FLAVY LE MARTEL	CSQT	MARCHE
5000-D13-R	ITINER SPECIAL	GRUGIES-ST QUENTIN GARE ROUTIERE	CSQT	MARCHE
451-P01-A	ITINER SPECIAL	LE TRONQUOY-LESDINS ECOLE	RTA	COSP
451-P01-R	ITINER SPECIAL	LESDINS-LE TRONQUOY	RTA	COSP
452-P01-A	ITINER SPECIAL	ROUVROY-HARLY ECOLE	RTA	COSP
452-P01-R	ITINER SPECIAL	HARLY-ROUVROY	RTA	COSP
453-P01-A	ITINER SPECIAL	NEUVILLE ST A.-ST QUENTIN	RTA	COSP
453-P01-R	ITINER SPECIAL	NEUVILLE ST A.-ST QUENTIN	RTA	COSP
454-P01-A	ITINER SPECIAL	OMISSY-OMISSY ECOLE	RTA	COSP
454-P01-R	ITINER SPECIAL	OMISSY ECOLE-OMISSY	RTA	COSP

Annexe 2-1 à la convention
Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois - Lignes pénétrantes scolaires

N° LIGNE	TYPE	ITINER AIRE	TRANSPORTEUR	TYPE DE CONTRAT
317-P01-A	ITINER SPECIAL	CUGNY-LA NEUVILLE EN BEINE ECOLE	LIVENAIS	MARCHE
317-P02-R	ITINER SPECIAL	LA NEUVILLE EN BEINE ECOLE-CUGNY	LIVENAIS	MARCHE
320A-D01-A	ITINER SPECIAL	HAPPENCOURT-CHAUNY CES	RTA	COSP
320A-D01-R	ITINER SPECIAL	CHAUNY CES-HAPPENCOURT	RTA	COSP
320A-D02-A	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL-CHAUNY PLACE BOUZIER	RTA	COSP
320A-D02-R	ITINER SPECIAL	CHAUNY PLACE BOUZIER-FLAVY LE MARTEL	LIVENAIS	MARCHE
320A-D03-A	ITINER SPECIAL	REMIGNY-CHAUNY PLACE BOUZIER	LIVENAIS	MARCHE
320A-D09-A	ITINER SPECIAL	MONTESCOURT LIZEROLLES-COUCY LA VILLE	LIVENAIS	MARCHE
320A-D09-R	ITINER SPECIAL	COUCY LA VILLE-MONTESCOURT LIZEROLLE	LIVENAIS	MARCHE
320A-D10-A	ITINER SPECIAL	MONTESCOURT LIZEROLLES-CHAUNY PL. BOUZIER	LIVENAIS	MARCHE
320A-D10-R	ITINER SPECIAL	CHAUNY PL. BOUZIER-MONTESCOURT LIZEROLLES	LIVENAIS	MARCHE
320A-D21-R	ITINER SPECIAL	TERGNIER CES-MONTESCOURT LIZEROLLES	RTA	COSP
320A-D22-R	ITINER SPECIAL	TERGNIER CES-MONTESCOURT LIZEROLLES	RTA	COSP
320A-D23-A	ITINER SPECIAL	TUGNY ET PONT-CHAUNY PLACE BOUZIER	RTA	COSP
320A-D23-R	ITINER SPECIAL	CHAUNY PLACE BOUZIER-TUGNY ET PONT	RTA	COSP
410-C06-A	ITINER SPECIAL	FRIERES FAILLOUEL-FLAVY LE MARTEL CES	RTA	COSP
410-C07-A	ITINER SPECIAL	REMIGNY-FLAVY LE MARTEL CES	CSQT	COSP
410-C10-R	ITINER SPECIAL	TERGNIER CES-REMIGNY	CSQT	COSP
410-C13-A	ITINER SPECIAL	CUGNY-FLAVY LE MARTEL CES	LIVENAIS	MARCHE
410-C14-R	ITINER SPECIAL	FLAVY LE MARTEL CES-BEAUMONT EN BEINE	LIVENAIS	MARCHE
422A-C01-A	ITINER SPECIAL	SOMMETTE EAUCOURT-HAM CES	RTA	COSP
422A-C01-R	ITINER SPECIAL	HAM CES-SOMMETTE EAUCOURT	RTA	COSP
422-C01-A	ITINER SPECIAL	SOMMETTE EAUCOURT-HAM ECOLE	RTA	COSP
422-C02-R	ITINER SPECIAL	HAM CES-SOMMETTE EAUCOURT	RTA	COSP
427-P01-A	ITINER SPECIAL	ESSIGNY LE PETIT-ESSIGNY LE PETIT	RTA	COSP
427-P02-R	ITINER SPECIAL	ESSIGNY LE P ECOLE-ESSIGNY ABRI	RTA	COSP
429-P03-A	ITINER SPECIAL	FONTAINE NOTRE DAME-FRESNOY LE GRAND ECO	RTA	COSP
429-P03-R	ITINER SPECIAL	FRESNOY LE GRAND ECO-FONTAINE NOTRE DAME	RTA	COSP
5000-C04-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN ST JEAN ET LA CROIX-GRICOURT	CSQT	MARCHE
5000-L01-A	ITINER SPECIAL	BONY-ST QUENTIN RUE H. DUNANT	CSQT	MARCHE
5000-L01-R	ITINER SPECIAL	SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE-LE CATELET	CSQT	MARCHE
5000-L04-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN COL HANOTAUX-GRICOURT	CSQT	MARCHE
5000-L02-A	ITINER SPECIAL	PONCHAUX BEAUREVOI-ST QUENTIN 4 COLONNES	CSQT	MARCHE
5000-L02-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN CONDORCET-PONCHAUX BEAUREVOIR	CSQT	MARCHE
5000-L03-A	ITINER SPECIAL	FONTAINE UTERTE-ST QUENTIN 4 COLONNES	CSQT	MARCHE
5000-L03-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN 4 COLONNES-FRESNOY LE GRAN	CSQT	MARCHE
5000-D06-A	ITINER SPECIAL	LE RONSSOY-ST QUENTIN GARE ROUTIERE	CSQT	MARCHE
5000-D06-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN GARE ROUTIERE-LE RONSSOY	CSQT	MARCHE
5000-D05-A	ITINER SPECIAL	GRICOURT-ST QUENTIN EGLISE RAMICOURT	CSQT	MARCHE

5000-D04-A	ITINER SPECIAL	PONTRUET-SAINT QUENTIN 4 COLONNES	CSQT	MARCHE
5000-D07-A	ITINER SPECIAL	MAGNY LA FOSSE-ST QUENTIN GARE ROUTIERE	CSQT	MARCHE
5000-D07-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN GARE ROUTIERE-MAGNY LA FOSSE	CSQT	MARCHE
5003-C01-A	ITINER SPECIAL	BELLENGLISE-HARLY COLLEGE	CSQT	MARCHE
5003-C01-R	ITINER SPECIAL	HARLY COLLEGE-SAINT QUENTIN	CSQT	MARCHE
5001-D03-A	ITINER SPECIAL	SAINTE QUENTIN-BOHAIN LE ROYAL	CSQT	MARCHE
5001-D03-R	ITINER SPECIAL	BOHAIN LE ROYAL-SAINT QUENTIN	CSQT	MARCHE
5001-D05-R	ITINER SPECIAL	BOHAIN STE SOPHIE-SAINT QUENTIN	CSQT	MARCHE
5000-L10-A	ITINER SPECIAL	BEAUREVOIR-ST QUENTIN GARE ROUTIERE	CSQT	MARCHE
5000-L10-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN GARE ROUTIERE-BEAUREVOIR	CSQT	MARCHE
5000-L11-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN 4 COLONNES-FRESNOY LE GRAND	CSQT	MARCHE
5000-L08-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN 4 COLONNES-FRESNOY LE GRAND	CSQT	MARCHE
5000-L08-A	ITINER SPECIAL	SEQUEHART-ST QUENTIN 4 COLONNES	CSQT	MARCHE
5001-D01-R	ITINER SPECIAL	BOHAIN EN V. - ST QUENTIN GARE ROUTIERE	CSQT	MARCHE
5001-D01-A	ITINER SPECIAL	FONTAINE NOT DAME-BOHAIN EN V. GARE SNCF	CSQT	MARCHE
5000-D10-A	ITINER SPECIAL	BOHAIN-SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE	CSQT	MARCHE
5001-D04-R	ITINER SPECIAL	BOHAIN GARE SNCF-SAINT QUENTIN	CSQT	MARCHE
5000-D10-R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN GARE ROUTIERE-BOHAIN	CSQT	MARCHE
5002-C01-A	ITINER SPECIAL	FONTAINE NOTRE DAME-FRESNOY LE GRAND COL	CSQT	MARCHE
5002-C01-R	ITINER SPECIAL	FRESNOY LE GRAND COLL-AISONVILLE BERNOVI	CSQT	MARCHE

Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois - Lignes pénétrantes régulières

R150-C01A	ITINER.REGULIER	SAINTE QUENTIN-HAM	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C01R	ITINER.REGULIER	HAM - SAINTE QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C02A	ITINER.REGULIER	SAINTE QUENTIN-FORESTE	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C02R	ITINER.REGULIER	FORESTE - SAINTE QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C03A	ITINER.REGULIER	SAINTE QUENTIN-BEAUVOIS	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C03R	ITINER.REGULIER	HAM - SAINTE QUENTIN LYCEE MARTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C04A	ITINER.REGULIER	SAINTE QUENTIN - HAM	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C04R	ITINER.REGULIER	HAM - SAINTE QUENTIN GARE ROUTIERE	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C05A	ITINER.REGULIER	SAINTE QUENTIN - FORESTE	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C05R	ITINER.REGULIER	DOUCHY - SAINTE QUENTIN H. ROUTIERE	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C06A	ITINER.REGULIER	SAINTE QUENTIN - CAULAINCOURT	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C06R	ITINER.REGULIER	CAULAINCOURT - SAINTE QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R150-C07R	ITINER.REGULIER	FORESTE - SAINTE QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R210-C01A	ITINER.REGULIER	SAINTE QUENTIN-LAON	RTA	LIGNE REGULIERE
R210-C01R	ITINER.REGULIER	LAON-SAINTE QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R210-C02R	ITINER.REGULIER	LAON-ST QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R210-C03R	ITINER.REGULIER	LAON-COUVRON-ST QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R210-C05A	ITINER.REGULIER	SAINTE QUENTIN-LAON	RTA	LIGNE REGULIERE
R210-C06A	ITINER.REGULIER	SAINTE QUENTIN - LAON	RTA	LIGNE REGULIERE

Annexe 3 à la délibération n° 2021.01291

R210-C10R	ITINER.REGULIER	LAON GARE ROUTIERE- SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-C01A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN - GUISE	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-C01R	ITINER.REGULIER	GUISE - SAINT - QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-C02A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE - GUISE	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-C02R	ITINER.REGULIER	GUISE - SAINT QUENTIN LA RAMEE	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-C03R	ITINER.REGULIER	GUISE - SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-C05A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN ETATS GX - GUISE	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-C05R	ITINER.REGULIER	GUISE - SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-C08A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN CONDORCET - GUISE	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-C07A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN GAMBETTA - GUISE	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-D01R	ITINER.REGULIER	SERY - SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-D02R	ITINER.REGULIER	MONT D'ORIGNY -SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-D04A	ITINER.REGULIER	SAINT-QUENTIN - ORIGNY STE BENOITE	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-D05A	ITINER.REGULIER	SAINT-QUENTIN - MONT D'ORIGNY	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-D07R	ITINER.REGULIER	RENANSART - ST QUENTIN L. TECHNIQUE SCOL	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-D08R	ITINER.REGULIER	RENANSART - SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-D10R	ITINER.REGULIER	MONT D'ORIGNY - SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R310-D11R	ITINER.REGULIER	ORIGNY STE BENOITE - SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R311-C01A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN - GUISE	RTA	LIGNE REGULIERE
R311-C01R	ITINER.REGULIER	GUISE - SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R311-C02A	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN - GUISE	RTA	LIGNE REGULIERE
R311-C04R	ITINER.REGULIER	GUISE - SAINT QUENTIN SCOLAIRE	RTA	LIGNE REGULIERE
R312-C01A	ITINER.REGULIER	LESQUIELLES - SAINT QUENTIN LA RAMEE TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R312-C01R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN G. ROUTIERE - LESQUIELLES TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R312-C02R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN ETATS GX - LESQUIELLES TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R312-C03R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN CONDORCET - LESQUIELLES TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R440-C01A	ITINER.REGULIER	LA FERRE SNCF-ST QUENTIN LYC H MARTIN SCO	RTA	LIGNE REGULIERE
R440-C05R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN CONDORCET - MOY POSTE D SCOL	RTA	LIGNE REGULIERE
R440-C08A	ITINER.REGULIER	MOY DE L' AISNE - ST QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R445-D01-A	ITINER REGULIER	ESSIGNY LE GRAND – ST QUENTIN RUE H. DUNANT	RTA	LIGNE REGULIERE
R445-L01-R	ITINER REGULIER	ST QUENTIN PLACE LAFAYETTE-URVILLERS	RTA	LIGNE REGULIERE
R445-L02-A	ITINER REGULIER	ST QUENTIN – SOISSONS GARE ROUTIERE	RTA	LIGNE REGULIERE
R445-L02-R	ITINER REGULIER	SOISSONS GARE SNCF – SAINT QUENTIN	RTA	LIGNE REGULIERE
R445-L03-A	ITINER REGULIER	SOISSONS – ST QUENTIN RUE H. DUNANT	RTA	LIGNE REGULIERE
R445-L04-R	ITINER REGULIER	ST QUENTIN PLACE LAFAYETTE – SOISSONS	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C01A	ITINER.REGULIER	S RICHAUMONT DEPART-ST QUENTIN G ROUT SC	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C01R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN H MARTIN-HIRSON VICTOIRE SCOL	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C03A	ITINER.REGULIER	HIRSON PL VICTOIRE - ST QUENTIN GARE TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C03R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN GARE - SAINS RICHAUMT ARR TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C04A	ITINER.REGULIER	SAINS RICHT DEPART-ST QUENTIN LA RAMEE S	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C04R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN CONDORCET-VERVINS PALAIS A TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C05A	ITINER.REGULIER	SAINS RICHAUMONT - ST QUENTIN GARE TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C05R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN GARE - HIRSON TP	RTA	LIGNE REGULIERE

Annexe 3 à la délibération n° 2021.01291

R460-C06A	ITINER.REGULIER	SAINS RICHAUMONT - ST QUENTIN GARE	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C06R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN GARE - HIRSON TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R460-C07A	ITINER.REGULIER	HIRSON JOLIOT CURIE - ST QUENTIN TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R480-C01A	ITINER.REGULIER	GUISE LESUR - SAINT-QUENTIN CCIA SCOLAIR	RTA	LIGNE REGULIERE
R480-C01R	ITINER.REGULIER	SAINT-QUENTIN GARE R - GROUGIS PLACE TP	RTA	LIGNE REGULIERE
R480-C02A	ITINER.REGULIER	GUISE LESUR - SAINT-QUENTIN GARE NON SCO	RTA	LIGNE REGULIERE
R480-C02R	ITINER.REGULIER	SAINT-QUENTIN GARE R - GUISE LESUR SCOL	RTA	LIGNE REGULIERE
R480-C03A	ITINER.REGULIER	GROUGIS PLACE - SAINT-QUENTIN GARE NON S	RTA	LIGNE REGULIERE
R480-C03R	ITINER.REGULIER	ST-QUENTIN COLARD NOEL- GUISE LESUR SCO	RTA	LIGNE REGULIERE
R480-C05R	ITINER.REGULIER	SAINT-QUENTIN GARE - GUISE LESUR NON SCO	RTA	LIGNE REGULIERE
R720-C01R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN GARE ROUT-FERTE CHEVRESIS SCO	RTA	LIGNE REGULIERE
R720-C04A	ITINER.REGULIER	MONTCORNET GARE - ST QUENTIN GARE SCOL	RTA	LIGNE REGULIERE
R720-C04R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN GARE ROUT-MONTCORNET GARE SCO	RTA	LIGNE REGULIERE
R720-C05A	ITINER.REGULIER	FERTE CHEVRESIS PLACE-ST QUENTIN GARE SC	RTA	LIGNE REGULIERE
R720-C06A	ITINER.REGULIER	MONTCORNET GARE - ST QUENTIN CAFE NON SC	RTA	LIGNE REGULIERE
R720-C07A	ITINER.REGULIER	F CHEVRESIS PLACE- ST QUENTIN CAFE NON S	RTA	LIGNE REGULIERE
R720-C07R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN - FER. CHEVRESIS NON SC	RTA	LIGNE REGULIERE
R720-C09R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN - MARLE	RTA	LIGNE REGULIERE
R901-C01A	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN GARE ROUT - LA FERRE CES SCOL	RTA	LIGNE REGULIERE
R901-C01R	ITINER.REGULIER	LA FERRE GARE-ST-QUENTIN GARE ROUT. NON S	RTA	LIGNE REGULIERE
R901-C02A	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN GARE - LA FERRE GARE	RTA	LIGNE REGULIERE
R901-C02R	ITINER.REGULIER	LA FERRE GARE - ST-QUENTIN G. ROUT.	RTA	LIGNE REGULIERE
R901-C04A	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN - MOY DE L'AINNE	RTA	LIGNE REGULIERE
R901-C07R	ITINER.REGULIER	LA FERRE CES - ST-QUENTIN GARE SCOLAIRE	RTA	LIGNE REGULIERE
R901-C08R	ITINER.REGULIER	DANIZY MAIRIE - ST-QUENTIN GARE SCOLAIRE	RTA	LIGNE REGULIERE
R901-C09R	ITINER.REGULIER	LA FERRE GARE - ST-QUENTIN GARE NON SCOLA	RTA	LIGNE REGULIERE

Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois - Lignes pénétrantes Transport à la Demande

TADZONAL 1	ITINER SPECIAL	AUBENCHEUL-AUX-BOIS - FAYET - SAINT-QUENTIN	CSQT	MARCHE
TADZONAL 2	ITINER SPECIAL	BEAUREVOIR - ESSIGNY-LE-PETIT - SAINT-QUENTIN	CSQT	MARCHE
TADZONAL 3	ITINER SPECIAL	AISONVILLE-ET-BERNOVILLE - FIEULAINNE - SAINT-QUENTIN	CSQT	MARCHE
TAD150-01A	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN - HAM	RTA	COSP
TAD150-01R	ITINER.REGULIER	HAM - ST QUENTIN	RTA	COSP
TAD150-04A	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN - HAM	RTA	COSP
TAD150-04R	ITINER.REGULIER	HAM - ST QUENTIN	RTA	COSP
TAD210-01A	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN-LAON	RTA	COSP
TAD210-06A	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN-LAON	RTA	COSP
TAD210-10R	ITINER.REGULIER	LAON-ST QUENTIN	RTA	COSP
TAD310-01A	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN - GUISE	RTA	COSP
TAD310-01R	ITINER.REGULIER	GUISE - ST QUENTIN	RTA	COSP
TAD460-01A	ITINER.REGULIER	SAINS RICHAUMONT-ST QUENTIN	RTA	COSP
TAD720-01A	ITINER.REGULIER	LA FERTE C - SAINTT QUENTIN SCOLAIRE	RTA	COSP

Annexe 3 à la délibération n° 2021.01291

TAD720-01R	ITINER.REGULIER	SAINT QUENTIN - MONTCORNET SCOLAIRE	RTA	COSP
TAD720-02A	ITINER.REGULIER	LA FERTE C. - ST QUENTIN NON SCOLAIRE	RTA	COSP
TAD720-02R	ITINER.REGULIER	ST QUENTIN - MONTCORNET NON SCOLAIRE	RTA	COSP
TADL03-01A	ITINER SPECIAL	SOISSONS - SAINT QUENTIN	CSQT	MARCHE
TADL03-01R	ITINER SPECIAL	ST QUENTIN - SOISSONS	CSQT	MARCHE



Lignes pénétrantes scolaires

ANNEXE 2-2 A LA CONVENTION

Ligne n° 317

Code : 317-P01-A
 Itinéraire : CUGNY-LA NEUVILLE EN BEINE ECOLE
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Im-jv--	
		Service 1	Service 2
CUGNY	CUGNY - ECOLE	08h02	12h50
	CUGNY - RIEZ CALVAIRE X	08h06	12h54
	CUGNY - LA CERISAIE ABRI	08h11	12h59
LA NEUVILLE EN BEINE	LA NEUVILLE EN B. - EC. PL. MAIRIE	08h18	13h06
BEAUMONT EN BEINE	BEAUMONT EN B. - HABITATION VAREN	08h24	13h12
	BEAUMONT EN B. - MAIRIE ABRI	08h27	13h15
CUGNY	CUGNY - ECOLE	08h33	13h21
LA NEUVILLE EN BEINE	LA NEUVILLE EN B. - EC. PL. MAIRIE	08h42	13h30



Ligne n° 317

Code : 317-P02-R
 Itinéraire : LA NEUVILLE EN BEINE ECOLE-CUGNY
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Im-jv--	
		Service 1	Service 2
LA NEUVILLE EN BEINE	LA NEUVILLE EN B. - EC. PL. MAIRIE	11h48	16h33
CUGNY	CUGNY - ECOLE	11h56	16h41
	CUGNY - RIEZ CALVAIRE X	12h01	16h46
	CUGNY - LA CERISAIE ABRI	12h03	16h48
LA NEUVILLE EN BEINE	LA NEUVILLE EN B. - EC. PL. MAIRIE	12h11	16h56
BEAUMONT EN BEINE	BEAUMONT EN B. - HABITATION VAREN	12h15	17h00
	BEAUMONT EN B. - MAIRIE ABRI	12h17	17h02
CUGNY	CUGNY - ECOLE	12h22	17h07



Ligne n° 320A

Code : 320A-D01-A
 Itinéraire : HAPPECOURT-CHAUNY CES
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Imm-jv--
		Service 1
HAPPECOURT	HAPPECOURT - PLACE ABRI	06h51
SERAUCOURT LE GRAND	SERAUCOURT LE G - PLACE MAIRIE AB	06h55
	SERAUCOURT LE G - CAFE ABRI	06h57
ARTEMPS	ARTEMPS - PLACE ECOLE ABRI	07h01
	ARTEMPS - CARREFOUR ABRI	07h03
SAINT SIMON	ST SIMON - ABRI LOTISSEMENT	07h07
	ST SIMON - AVESNE ABRI	07h09
	ST SIMON - PLACE ABRI EGLISE	07h11
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER	07h35



Ligne n° 320A

Code : 320A-D01-R
 Itinéraire : CHAUNY CES-HAPPECOURT
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Imm-jv--	-m---
		Service 1	Service 2
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER	12h45	12h45
SAINT SIMON	ST SIMON - PLACE ABRI EGLISE	18h03	13h03
	ST SIMON - ABRI LOTISSEMENT	18h05	13h05

	ST SIMON - AVESNE ABRI	18h08	13h08
ARTEMPS	ARTEMPS - CARRE FOUR ABRI	18h15	13h15
	ARTEMPS - PLACE ECOLE ABRI	18h17	13h17
SERAUCOURT LE GRAND	SERAUCOURT LE G - CAFE ABRI	18h21	13h21
	SERAUCOURT LE G - PLACE MAIRIE AB	18h23	13h23
HAPPENCOURT	HAPPENCOURT - PLACE ABRI	18h30	13h30



Ligne n° 320A

Code : 320A-D02-A
 Itinéraire : FLAVY LE MARTEL-CHAUNY PLBOUZIER
 Validité : 18/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Imm	Jv
CUGNY	CUGNY - LA CERISAIE ABRI	07h09	
	CUGNY - RIEZ CALVAIRE X	07h11	
	CUGNY - ABRI MAIRIE EGLISE	07h13	
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - ABRI CENTRE	07h21	
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER	07h35	



Ligne n° 320A

Code : 320A-D02-R
 Itinéraire : CHAUNY PLACE BOUZIER-FLAVY LE MARTEL
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Imm	Jv
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER	12h55	17h55
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - ABRI CENTRE	13h13	18h13
CUGNY	CUGNY - ABRI MAIRIE EGLISE	13h17	18h17
	CUGNY - RIEZ CALVAIRE X	13h19	18h19
	CUGNY - LA CERISAIE ABRI	13h21	18h21



Ligne n° 320A

Code : 320A-D03-A
 Itinéraire : REMIGNY-CHAUNY PLACE BOUZIER
 Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Imm	Jv
REMIGNY	REMIGNY - ABRI EGLISE	06h55	
	REMIGNY - BAS ABRI	06h57	
CLASTRES	CLASTRES - ABRI	07h05	
MONTESCOURT LIZERO	MONTES. LIZ. -ABRI SQUARE SEBLINE	07h10	
	MONTESCOURT L. ABRI 48 AV VICTOIR	07h14	
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER	07h35	



Ligne n° 320A

Code : 320A-D09-A
 Itinéraire : MONTESCOURT LIZEROLLES-COUCY LA VILLE
 Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Imm	Jv
MONTESCOURT LIZERO	MONTESCOURT L. -ABRI 48 AV VICTOIR	07h13	
JUSSY	JUSSY - MAIRIE	07h15	
	JUSSY - LA ROTONDE ABRI	07h18	
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER	07h35	
	CHAUNY - PLACE BOUZIER	07h45	
	CHAUNY - GARE SNCF	07h55	

ESPLANADE	COUCY LA VILLE - AUMONT ABRI	08h12
-----------	------------------------------	-------

**Ligne n° 320A**

Code : 320A-D09-R
 Itinéraire : COUCY LA VILLE-MONTESCOURT LIZEROLLE
 Validité : 04/01/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'ALSINE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Imm-jv-	Service 1
COUCY LA VILLE	COUCY LA V - AUMONT ABRI		16h13
CHAUNY	CHAUNY - GARE SNCF		17h15
	CHAUNY - PLACE BOUZIER		17h19
	CHAUNY - PLACE BOUZIER		17h39
JUSSY	JUSSY - 10 RUE DE L'EMONTEAU		17h54
	JUSSY - MAIRIE		17h59
MONTESCOURT LIZERO	MONTESCOURT L-ABRI 45 AV VICTOIR		18h02

**Ligne n° 320A**

Code : 320A-D10-A
 Itinéraire : MONTESCOURT LIZEROLLES-CHAUNY PL.BOUZIER
 Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'ALSINE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-jv-	Service 1
MONTESCOURT LIZERO	MONTESCOURT L- ABRI 48 AV VICTOIR		07h13
JUSSY	JUSSY - MAIRIE		07h15
	JUSSY - LA ROTONDE ABBE		07h16
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER		07h35

**Ligne n° 320A**

Code : 320A-D10-R
 Itinéraire : CHAUNY PL.BOUZIER-MONTESCOURT LIZEROLLES
 Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'ALSINE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-jv-	Service 1
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER		12h50
JUSSY	JUSSY - 10 RUE DE L'EMONTEAU		13h05
	JUSSY - MAIRIE		13h06
MONTESCOURT LIZERO	MONTESCOURT L-ABRI 45 AV VICTOIR		13h11

**Ligne n° 320A**

Code : 320A-D21-R
 Itinéraire : TERGNIER CES-MONTESCOURT LIZEROLLES
 Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'ALSINE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Imm-jv-	Service 2
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER		17h45
REMIGNY	REMIGNY - BAS ABBE		18h01
	REMIGNY - ABBE EGUISE		18h03
MONTESCOURT LIZERO	MONTES. LIZ. -ABRI SQUARE SEBLINE		18h13
CLASTRES	CLASTRES - ABBE		18h18
MONTESCOURT LIZERO	MONTESCOURT L. - 7 AV VICTOIRE		18h23
	MONTESCOURT L- ABRI 48 AV VICTOIR		18h25

**Ligne n° 320A**

 Code : 320A-D22-R
Itinéraire : CHAUNY PLACE-MONTESCOURT LIZEROLLES
Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		---m---	Service 1
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER		12h45
REMIGNY	REMIGNY - BAS ABRI		12h58
	REMIGNY - ABRI EGLISE		13h00
MONTESCOURT LIZERO	MONTES. LIZ - ABRI SQUARE SEBLINE		13h10
CLASTRES	CLASTRES - ABRI		13h15
MONTESCOURT LIZERO	MONTESCOURT L - ABRI 48 AV VICTOIR		13h20

 **Ligne n° 320A**
Code : 320A-D23-A
Itinéraire : TUGNY ET PONT-CHAUNY PLACE BOUZIER
Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		lmmjv--	Service 1
TUGNY ET PONT	TUGNY ET P. - PONT DE TUGNY		06h45
	TUGNY ET P. - LAVESNES ABRI		06h49
BRAY SAINT CHRISTOPH	BRAY ST.C. - ABRI		06h50
TUGNY ET PONT	TUGNY ET P. - ABRI		06h54
DURY	DURY - ECOLE		06h58
OLLEZY	OLLEZY - ECOLE ABRI		07h01
ANNOIS	ANNOIS - ABRI		07h09
FRIERES FAILLOUEL	FRIERES F. - FAILLOUEL ABRI		07h17
	FRIERES F. - FRIERES EGLISE		07h20
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER		07h35

 **Ligne n° 320A**
Code : 320A-D23-R
Itinéraire : CHAUNY PLACE BOUZIER-TUGNY ET PONT
Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		lmmjv--	---m---
		Service 2	Service 3
CHAUNY	CHAUNY - PLACE BOUZIER	17h45	12h45
FRIERES FAILLOUEL	FRIERES F. - FAILLOUEL ABRI	17h55	
	FRIERES F. - FRIERES EGLISE	17h58	
ANNOIS	ANNOIS - ABRI	18h10	13h10
OLLEZY	OLLEZY - ECOLE ABRI	18h16	13h16
DURY	DURY - ECOLE	18h22	13h22
TUGNY ET PONT	TUGNY ET P. - ABRI	18h24	13h24
	TUGNY ET P. - LAVESNES ABRI	18h28	13h28
BRAY SAINT CHRISTOPH	BRAY ST.C. - ABRI	18h29	13h29
TUGNY ET PONT	TUGNY ET P. - PONT DE TUGNY	18h34	13h34

 **Ligne n° 410**
Code : 410-C06-A
Itinéraire : FRIERES FAILLOUEL-FLAVY LE MARTEL CES
Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		lmmjv--	Service 1
FRIERES FAILLOUEL	FRIERES F. - FRIERES EGLISE		08h12
	FRIERES F. - FAILLOUEL ABRI		08h15
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - CES		08h25

 **Ligne n° 410**



Code : 410-C07-A
 Itinéraire : REMIGNY-FLAVY LE MARTEL CES
 Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immju-
		Service 1
MONTESCOURT LIZEROI	MONTES. LIZ. - ABRI SQUARE SEBLINE	07h54
REMIGNY	REMIGNY - BAS ABR	08h03
FRIERES FAILLOUEL	REMIGNY - ABRI EGLISE	08h06
FLAVY LE MARTEL	FRIERES F. - FAILLOUEL ECOLE	08h15
	FLAVY LE M. - CES	08h25



Ligne n° 410
 Code : 410-C10-R
 Itinéraire : FLAVY LE MARTEL CES-REMIGNY
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	-m---	Im-jv-
		Service 1	Service 2
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - CES	11h35	16h50
FRIERES FAILLOUEL	FRIERES F. - FAILLOUEL ECOLE	11h45	17h00
	FRIERES F. - FRIERES EGLISE	11h50	17h05
	FRIERES F. - ECOLE		
REMIGNY	REMIGNY - BAS ABR	11h58	17h13
	REMIGNY - ABRI EGLISE	12h00	17h15



Ligne n° 410
 Code : 410-C13-A
 Itinéraire : CUGNY-FLAVY LE MARTEL CES
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immju-
		Service 1
CUGNY	CUGNY - RIEZ CALVAIRE X	07h56
	CUGNY - LA CERISAIE ABR	07h58
LA NEUVILLE EN BEINE	LA NEUVILLE EN B. - EC. PL. MAIRIE	08h00
BEAUMONT EN BEINE	BEAUMONT EN B. - HABITATION VAREN	08h04
	BEAUMONT EN B. - MAIRIE ABR	08h05
CUGNY	CUGNY - ABRI MAIRIE EGLISE	08h10
ANNOIS	ANNOIS - ABR	08h15
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - CES	08h20



Ligne n° 410
 Code : 410-C14-R
 Itinéraire : FLAVY LE MARTEL CES-BEAUMONT EN BEINE
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	-m---	Im-jv-
		Service 1	Service 2
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - CES	11h35	16h50
ANNOIS	ANNOIS - ABR	11h40	16h55
CUGNY	CUGNY - ABRI MAIRIE EGLISE	11h45	17h00
	CUGNY - RIEZ CALVAIRE X	11h47	17h02
	CUGNY - LA CERISAIE ABR	11h49	17h04
LA NEUVILLE EN BEINE	LA NEUVILLE EN B. - EC. PL. MAIRIE	11h51	17h06
BEAUMONT EN BEINE	BEAUMONT EN B. - HABITATION VAREN	11h55	17h10
	BEAUMONT EN B. - MAIRIE ABR	11h57	17h12



Ligne n° 422A

 Code : 422A-C01-A
Itinéraire : SOMMETTE EAUCOURT-HAM CES
Validité : 02/09/2019

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	→??←
		Service 1
SOMMETTE EAUCOURT	SOMMETTE E. - EAUCOURT PL. ABRJ	08h00
	SOMMETTE E. - CALVAIRE	08h05
	SOMMETTE E. - MALKOFF CITE	08h10
HAM	HAM - CES	08h17
	HAM - ECOLE NOTRE DAME	08h20

 **Ligne n° 422A**
Code : 422A-C01-R
Itinéraire : HAM CES-SOMMETTE EAUCOURT
Validité : 02/09/2019

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	→??←
		Service 1
HAM	HAM - ECOLE NOTRE DAME	12h35
	HAM - CES	12h40
SOMMETTE EAUCOURT	SOMMETTE E. - EAUCOURT PL. ABRJ	12h57
	SOMMETTE E. - CALVAIRE	13h01
	SOMMETTE E. - MALKOFF CITE	13h05

 **Ligne n° 422**
Code : 422-C01-A
Itinéraire : SOMMETTE EAUCOURT-HAM RUE DU THEATRE
Validité : 06/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Im-ju-
		Service 1
SOMMETTE EAUCOURT	SOMMETTE E. - EAUCOURT PL. ABRJ	08h03
	SOMMETTE E. - CALVAIRE	08h08
	SOMMETTE E. - MALKOFF CITE	08h11
HAM	HAM - PL. ST MAR EC.	08h13
	HAM - CES	08h20
	HAM - ECOLE NOTRE DAME	08h24
	HAM - 3 PLACE PELTIER	08h25

 **Ligne n° 422**
Code : 422-C02-R
Itinéraire : HAM CES - SOMMETTE EAUCOURT
Validité : 06/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Im-ju-
		Service 1
HAM	HAM - CES	17h25
	HAM - ECOLE NOTRE DAME	17h28
	HAM - 3 PLACE PELTIER	17h33
	HAM - PL. ST MAR EC.	17h38
SOMMETTE EAUCOURT	SOMMETTE E. - EAUCOURT PL. ABRJ	17h46
	SOMMETTE E. - CALVAIRE	17h50
	SOMMETTE E. - MALKOFF CITE	17h54

 **Ligne n° 427**
Code : 427-P01-A
Itinéraire : ESSIGNY LE PETIT-ESSIGNY LE PETIT
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-Jv-- Service 1	Im-Jv-- Service 2
ESSIGNY LE PETIT	ESSIGNY LE P. - ECOLE ABRI	08h05	13h05
FONSOMME	FONSOMMES - PETIT FONSOMMES	08h08	13h08
	FONSOMMES - COURCELLES	08h10	13h10
CROIX FONSOMME	CROIX F. - ECOLE ABRI	08h19	13h19
FONSOMME	FONSOMMES - ABAT MAIRIE ECOLE	08h26	13h26
ESSIGNY LE PETIT	ESSIGNY LE P. - RUE DE LA GARE	08h32	13h32



Ligne n° 427

Code : 427-P02-R

Régie Régionale des Transports de l'Aisne
Itinéraire : ESSIGNY LE P ECOLE-ESSIGNY ABRI
Validité : 02/09/2019

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-Jv-- Service 1	Im-Jv-- Service 2
ESSIGNY LE PETIT	ESSIGNY LE P. - ECOLE ABRI	11h35	16h40
FONSOMME	FONSOMMES - PETIT FONSOMMES	11h37	16h42
	FONSOMMES - ABRI MAIRIE ECOLE	11h42	16h47
CROIX FONSOMME	CROIX F. - ECOLE ABRI	11h47	16h52
FONSOMME	FONSOMMES - COURCELLES	11h55	17h00
	FONSOMMES - PETIT FONSOMMES	11h56	17h01
ESSIGNY LE PETIT	ESSIGNY LE P. - ABRI	11h59	17h04



Ligne n° 429

Code : 429-P03-A

Régie Régionale des Transports de l'Aisne
Itinéraire : FONTAINE NOTRE DAME-FRESNOY LE G. (DEV)
Validité : 29/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Im-Jv-- Service 1
FONTAINE NOTRE DAME	FONTAINE N.D - ABRI RUE DU CHATEA	08h04
FIEULAINE	FIEULAINE - PLACE	08h09
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - ECOLE LEVALFRIE	08h35
	FRESNOY LE G. - ECOLE VATIN	08h40



Ligne n° 429

Code : 429-P03-R

Régie Régionale des Transports de l'Aisne
Itinéraire : FRESNOY LE G. - FONTAINE NOTRE DA (DEV)
Validité : 29/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Im-Jv-- Service 1
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - ECOLE LEVALFRIE	16h35
	FRESNOY LE G. - ECOLE VATIN	16h30
FIEULAINE	FIEULAINE - PLACE	16h55
FONTAINE NOTRE DAME	FONTAINE N.D - ABRI RUE DU CHATEA	17h00



Ligne n° 5000

Code : 5000-C04-R

Régie Régionale des Transports de l'Aisne
Itinéraire : ST QUENTIN CAFE DE L'HORLOGE-GRICOURT
Validité : 15/02/2021

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Im-Jv-- Service 1
ST QUENTIN	ST QUENTIN - CAFE DE L'HORLOGE	15h51

	ST QUENTIN - C.HANOTAUX	17h05
FAYET	FAYET - ARRET MAIRIE	17h10
GRICOURT	GRICOURT - FRESNOY LE PETIT	17h13
	GRICOURT - MAIRIE	17h17
	GRICOURT - RUE ROBESPIERRE	17h20



Ligne n° 5000



Code : 5000-L01-A

Itinéraire : BONY-ST QUENTIN LYCEE JEAN BOUIN

Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0923066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immjv--
		Service 1
BONY	BONY - MAIRIE	06h29
VENDHUILE	VENDHUILE - PL. ECOLE ABRI	06h34
	VENDHUILE - LA TERRIERE ABRI	06h39
AUBENCHEUL AUX BOIS	AUBENCHEUL A. - PLACE ABRI	06h43
GOUY	GOUY - PLACE ABRI	06h51
LE CATELET	LE CATELET - ABRI MAIRIE	06h53
BELLECOURT	BELLECOURT - ABRI MAIRIE	07h01
NAUROY	NAUROY - ABRI	07h03
	NAUROY - LA CANTINE	07h05
ESTREES	ESTREES - PLACE EGLISE	07h08
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - EGLISE SAINT JEAN	07h28
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	07h35
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h40
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h43
	ST QUENTIN - LA RAMEE RUE DUNANT	07h46
	ST QUENTIN - LYCEE JEAN BOUIN	07h48



Ligne n° 5000



Code : 5000-L01-R

Itinéraire : ST QUENTIN GARE ROUTIERE-LE CATELET

Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0923066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	-m---	Im-Jv-	-m---
		Service 3	Service 4	Service 5
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h05	18h15	18h15
	ST QUENTIN - LA RAMEE RUE DUNANT	12h10	18h22	18h22
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	12h15	18h26	18h26
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	12h18	18h31	18h31
	ST QUENTIN - CAFE DE L'HORLOGE	12h23	18h38	18h38
	ST QUENTIN - C.HANOTAUX	12h25		
GRICOURT	GRICOURT - RUE ROBESPIERRE	12h31		
	GRICOURT - MAIRIE	12h32		
	GRICOURT - FRESNOY LE PETIT	12h35		
PONTRUET	PONTRUET - ABRI RUE CALVAIRE	12h40		
BELLEGLISE	BELLEGLISE - 9 RUE DU CHATEAU		18h48	18h48
	BELLEGLISE - VILLAGE	12h44	18h49	18h49
	BELLEGLISE - RUE DU 7EME	12h45	18h51	18h51
MAGNY LA FOSSE	MAGNY LA F. - ECOLE	12h50	18h55	
LEHAUCOURT	LEHAUCOURT - ABRI RUE DELVAL	12h53	18h58	18h54
LEVERGIES	LEVERGIES - ABRI RUE DESSOUS	12h56	19h02	18h57
JONCOURT	JONCOURT - ABRI	13h00	19h06	19h01
ESTREES	ESTREES - PLACE EGLISE	13h02	19h10	19h05
NAUROY	NAUROY - LA CANTINE	13h04	19h13	19h08
	NAUROY - ABRI	13h06	19h16	19h11
BELLECOURT	BELLECOURT - ABRI MAIRIE	13h09	19h19	19h14
BONY	BONY - MAIRIE	13h11	19h23	19h18
VENDHUILE	VENDHUILE - PL. ECOLE ABRI	13h16	19h29	19h24
	VENDHUILE - LA TERRIERE ABRI	13h19	19h32	19h27
AUBENCHEUL AUX BOIS	AUBENCHEUL A. - PLACE ABRI	13h24	19h37	19h32
GOUY	GOUY - PLACE ABRI	13h32	19h45	19h40
LE CATELET	LE CATELET - ABRI MAIRIE	13h34	19h47	19h42



Ligne n° 5000



Code : 5000-L04-R

Itinéraire : ST QUENTIN C. HANOTAUX-GRICOURT

Validité : 15/02/2021

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-jv--	Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - C.HANOTALX		17h50
FAYET	FAYET - ARRET MAIRIE		17h55
GRICOURT	GRICOURT - FRESNOY LE PETIT		18h00
	GRICOURT - MAIRIE		18h05
	GRICOURT - RUE ROBESPIERRE		18h07



Ligne n° 5000

Code : 5000-L02-A
Itinéraire : BEAUREVOIR-ST QUENTIN 4 COLONNES
Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-jv--	Service 1
BEAUREVOIR	BEAUREVOIR - HAMEAU DE PONCHA		06h43
	BEAUREVOIR - PLACE MONUMENT		06h45
	BEAUREVOIR - CALVAIRE		06h47
NAUROY	NAUROY - ABRI		06h53
BELLECOURT	BELLECOURT - ABRI MAIRIE		06h57
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET		07h13
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL		07h16
	ST QUENTIN - LA RAMEE R. BELLEVUE		07h18
	ST QUENTIN - 4 COLONNES		07h20



Ligne n° 5000

Code : 5000-L02-R
Itinéraire : ST QUENTIN RUE HERTZ-BEAUREVOIR
Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-jv--	Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - RUE HERTZ		18h15
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL		18h17
	ST QUENTIN - LA RAMEE R. BELLEVUE		18h20
	ST QUENTIN - LA FAYETTE PRESSING		18h25
BELLECOURT	BELLECOURT - ABRI MAIRIE		18h40
NAUROY	NAUROY - ABRI		18h42
RAMICOURT	RAMICOURT - ABRI PLACE		18h51
BEAUREVOIR	BEAUREVOIR - CALVAIRE		18h59
	BEAUREVOIR - PLACE MONUMENT		19h01
	BEAUREVOIR - HAMEAU DE PONCHA		19h07



Ligne n° 5000

Code : 5000-L03-A
Itinéraire : FONTAINE UTERTE-ST QUENTIN 4 COL (DEV)
Validité : 29/03/2021

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-jv--	Service 1
FONTAINE UTERTE	FONTAINE U. - 75 RUE DE LA MAIRIE		06h40
	FONTAINE U. - MAIRIE ABRI		
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - COLLEGE		07h00
FONSOMME	FONSOMMES - ABRI MAIRIE ECOLE		07h08
ESSIGNY LE PETIT	ESSIGNY LE P. - ABRI EGLISE		07h12
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL		07h20
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET		07h23
	ST QUENTIN - LA RAMEE R. BELLEVUE		07h30
	ST QUENTIN - 4 COLONNES		07h35



Ligne n° 5000



Code : 5000-L03-R
Itinéraire : ST QUENTIN 4 COL-FRESNOY LE GRAND (DEV)
Validité : 29/03/2021

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		lmmjv--	Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - 4 COLONNES		18h20
	ST QUENTIN - LA RAMEE RUE DUNANT		18h24
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL		18h28
FONTAINE UTERTE	FONTAINE U. - 75 RUE DE LA MAIRIE		18h38
	FONTAINE U. - MAIRIE ABRI		
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - PLACE VATIN		19h00



Ligne n° 5000
Code : 5000-D06-A
Itinéraire : LE RONSSOY-ST QUENTIN GARE ROUTIERE
Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		lmmjv--	Service 1
RONSSOY	LE RONSSOY - ABRI LIBERATION		06h45
HARGICOURT	HARGICOURT - ABRI MAIRIE		06h51
VILLERET	VILLERET - ABRI EGLISE		06h54
PONTRU	PONTRU - LE GRAND PRIEL		06h57
LE VERGUIER	LE VERGUIER - EGLISE		07h00
MAISSEMY	MAISSEMY - VADANCOURT		07h05
	MAISSEMY - ABRI M. AUX MORTS		07h07
PONTRU	PONTRU - ABRI M. AUX MORTS		07h10
PONTRUET	PONTRUET - ABRI RUE CALVAIRE		07h13
FAYET	FAYET - ABRI EGLISE		07h24
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - C. HANGTAUX		07h29
	ST QUENTIN - 4 COLONNES		07h35
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		07h40



Ligne n° 5000
Code : 5000-D06-R
Itinéraire : ST QUENTIN GARE ROUTIERE-LE RONSSOY
Validité : 15/02/2021

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		--m--	lmmjv--
		Service 1	Service 3
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h15	18h30
	ST QUENTIN - CAFE DE L'HORLOGE	12h27	18h38
	ST QUENTIN - HOPITAL	12h32	18h43
FAYET	FAYET - ABRI EGLISE	12h35	18h46
	GRICOURT - FRESNOY LE PETIT	12h39	18h50
	GRICOURT - MAIRIE	12h43	18h55
PONTRUET	PONTRUET - ABRI RUE CALVAIRE	12h47	18h58
PONTRU	PONTRU - ABRI M. AUX MORTS	12h49	19h01
MAISSEMY	MAISSEMY - ABRI M. AUX MORTS	12h52	19h04
	MAISSEMY - VADANCOURT	12h54	19h06
LE VERGUIER	LE VERGUIER - EGLISE	12h59	19h11
PONTRU	PONTRU - LE GRAND PRIEL	13h01	19h13
VILLERET	VILLERET - ABRI EGLISE	13h04	19h15
HARGICOURT	HARGICOURT - ABRI MAIRIE	13h07	19h17
RONSSOY	LE RONSSOY - ABRI LIBERATION	13h13	19h23



Ligne n° 5000
Code : 5000-D05-A
Itinéraire : GRICOURT-ST QUENTIN LA PAIX RUE H.DUNANT
Validité : 15/02/2021

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immju- Service 1
GRICOURT	GRICOURT - FRESNOY LE PETIT	07h25
	GRICOURT - MAIRIE	07h27
	GRICOURT - RUE ROBESPIERRE	07h29
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - C.HANOTAUX	07h37
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	07h41
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h44
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h49
	ST QUENTIN - LA RAMEE RUE DUNANT	07h52
	ST QUENTIN - LA PAIX RUE H.DUNANT	07h53



Ligne n° 5000

Code : 5000-D04-A
 Itinéraire : PONTRUET-ST QUENTIN 4 COLONNES
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immju- Service 1
PONTRUET	PONTRUET - ABRI RUE CALVAIRE	07h15
FAYET	FAYET - ABRI EGLISE	07h24
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - C.HANOTAUX	07h29
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	07h35



Ligne n° 5000

Code : 5000-D07-A
 Itinéraire : MAGNY LA FOSSE-ST QUENTIN GARE ROUTIERE
 Validité : 29/11/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immju- Service 1
MAGNY LA FOSSE	MAGNY LA F. - ECOLE	07h00
LEHAUCOURT	LEHAUCOURT - PLACE ABRI	07h05
	LEHAUCOURT - ABRI RUE DELVAL	07h07
LESDINS	LESDINS - LE TRONQUOY	07h10
	LESDINS - ABRI RUE DE TOURAINE	07h16
	LESDINS - ABRI CAFE	07h15
REMAUCOURT	REMAUCOURT - ABRI PLACE	07h17
MORCOURT	MORCOURT - ABRI PLACE	07h22
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h24
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h27
	ST QUENTIN - LA RAMEE R. BELLEVUE	07h32
	ST QUENTIN - PLACE LAFAYETTE	07h35
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h43



Ligne n° 5000

Code : 5000-D07-R
 Itinéraire : ST QUENTIN GARE ROU-MAGNY LA FOSSE (DEV)
 Validité : 29/11/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Im-ju- Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h05
	ST QUENTIN - LA FAYETTE PRESSING	18h14
	ST QUENTIN - LA RAMEE RUE DUNANT	18h18
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	18h24
MORCOURT	MORCOURT - ABRI PLACE	18h29
REMAUCOURT	REMAUCOURT - ABRI PLACE	18h33
LESDINS	LESDINS - ABRI CAFE	18h35
	LESDINS - ABRI RUE DE TOURAINE	18h37
	LESDINS - LE TRONQUOY	18h40
LEHAUCOURT	LEHAUCOURT - ABRI RUE DELVAL	18h43
	LEHAUCOURT - PLACE ABRI	18h44
MAGNY LA FOSSE	MAGNY LA F. - ECOLE	18h50

**Ligne n° 5003**

Code : 5003-CU1-A

Itinéraire : BELLENGLISE-HARLY COLLEGE

Validité : 29/11/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666**JOURS DE FONCTIONNEMENT**

Communes	Points d'arrêt	Im-jv--
		Service 1
BELLENGLISE	BELLENGLISE - 9 RUE DU CHATEAU	07h45
	BELLENGLISE - VILLAGE	07h47
	BELLENGLISE - RUE DU 87EME	07h48
LEHAUCOURT	LEHAUCOURT - PLACE ABRI	07h56
	LEHAUCOURT - ABRI RUE DELVAL	07h58
LESDINS	LESDINS - LE TRONQUOY	08h02
	LESDINS - ABRI RUE DE TOURAINE	08h05
HARLY	HARLY - COLLEGE	08h20

**Ligne n° 5003**

Code : 5003-C01-R

Itinéraire : HARLY COLLEGE-BELLENGLISE

Validité : 29/11/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666**JOURS DE FONCTIONNEMENT**

Communes	Points d'arrêt	-m----	Im-jv--
		Service 1	Service 2
HARLY	HARLY - COLLEGE	12h35	17h10
LESDINS	LESDINS - ABRI RUE DE TOURAINE	12h51	17h26
	LESDINS - LE TRONQUOY	12h54	17h30
LEHAUCOURT	LEHAUCOURT - ABRI RUE DELVAL	12h57	17h33
	LEHAUCOURT - PLACE ABRI	12h59	17h34
BELLENGLISE	BELLENGLISE - 9 RUE DU CHATEAU	13h07	17h42
	BELLENGLISE - VILLAGE	13h08	17h43
	BELLENGLISE - RUE DU 87EME	13h10	17h45

**Ligne n° 5001**

Code : 5001-D03-A

Itinéraire : ST QUENTIN-BOHAIN PARKING LE ROYAL

Validité : 29/11/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666**JOURS DE FONCTIONNEMENT**

Communes	Points d'arrêt	Im-jv--	-m----
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h00	07h00
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	07h05	07h05
	ST QUENTIN - LA KAMEI RUE DUNANT	07h07	07h07
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h09	07h09
OMISSY	OMISSY - ABRI	07h13	07h13
LESDINS	LESDINS - ABRI PONT CANAL	07h17	07h17
	LESDINS - ABRI CAFE	07h18	07h18
REMAUCOURT	REMAUCOURT - ABRI PLACE	07h21	07h21
ESSIGNY LE PETIT	ESSIGNY LE P. - ECOLE ABRI	07h24	07h24
FONSOMME	FONSOMMES - COURCELLES	07h26	07h26
	FONSOMMES - 21 GRAND PLACE		07h28
CROIX FONSOMME	CROIX F. - MAIRIE		07h32
ETAVES ET BOCCQUIAUX	ETAVES ET BOCCQUIAUX - BEAUTROUX	07h35	07h35
	ETAVES ET B. - PLACE BOCCQUIAUX		07h39
	ETAVES ET B. - STADE	07h40	07h40
	ETAVES ET B. - EGLISE	07h42	07h42
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - PLACE VATIN	07h50	07h50
	FRESNOY LE G. - COLLEGE	07h51	07h51
SEBONCOURT	SEBONCOURT - SALLE DES FETES	08h00	08h00
	SEBONCOURT - 56 RUE DE LA VALLEE	08h02	08h02
BOHAIN EN VERMANDOIS	BOHAIN EN V. - SAINTE SOPHIE	08h10	08h10
	BOHAIN EN V. - PARKING LE ROYAL	08h12	08h12

**Ligne n° 5001**

Code : 5001-D03-R

 **Itinéraire** : BOHAIN STE SOPHIE-ST QUENTIN (DEV)
Validité : 29/03/2021

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immju-
		Service 2
BOHAIN EN VERMANDOIS	BOHAIN EN V. - SAINTE SOPHIE	17h04
	BOHAIN EN V. - PARKING LE ROYAL	17h05
	BOHAIN EN V. - ABRÍ GARE SNCF	17h07
BRANCOURT LE GRAND	BRANCOURT LE G. - MAIRIE	17h15
MONTBREHAIN	MONTBREHAIN - PLACE MAIRIE ABRÍ	17h19
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - PLACE PRELET	17h24
	FRESNOY LE G. - PLACE VATOR	17h35
ETAVES ET BOCQUIAUX	FRESNOY LE G. - COLLEGE	17h41
	ETAVES ET B. - COLLEGE	17h44
	ETAVES ET B. - STADE	17h46
	ETAVES ET B. - PLACE BOCQUIAUX	17h47
	ETAVES ET BOCQUIAUX - BEAUTROUX	17h50
CROIX FONSSOMME	CROIX F. - MAIRIE	17h54
FONSOMME	FONSOMMES - ABRÍ MAIRIE ECOLE	17h57
	FONSOMMES - COURSTILES	17h59
ESSIGNY LE PETIT	ESSIGNY LE P. - ABRÍ EGLISE	18h02
REMAUCOURT	REMAUCOURT - ABRÍ PLACE	18h04
LESDINS	LESDINS - ABRÍ CAFE	18h08
	LESDINS - ABRÍ PONT CARVAL	18h09
OMISSY	OMISSY - ABRÍ	18h11
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE COLAND NOEL	18h12
	ST QUENTIN - LA RAMEE R. BELLEVUE	18h14
	ST QUENTIN - R. COLONNES	18h17
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h26



Ligne n° 5001

Code : 5001-D05-R
Itinéraire : BOHAIN - STE SOPHIE - ST QUENTIN (DEV)
Validité : 29/03/2021

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immju-
		Service 1
BOHAIN EN VERMANDOIS	BOHAIN EN V. - SAINTE SOPHIE	13h45
	BOHAIN EN V. - PARKING LE ROYAL	13h47
	BOHAIN EN V. - ABRÍ GARE SNCF	13h49
BRANCOURT LE GRAND	BRANCOURT LE G. - MAIRIE	13h55
MONTBREHAIN	MONTBREHAIN - PLACE MAIRIE ABRÍ	13h59
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - PLACE PRELET	14h05
	FRESNOY LE G. - PLACE VATOR	14h16
LESDINS	LESDINS - ABRÍ CAFE	14h32
	LESDINS - ABRÍ PONT CARVAL	14h33
OMISSY	OMISSY - ABRÍ	14h37
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE COLAND NOEL	14h41
	ST QUENTIN - LA RAMEE R. BELLEVUE	14h44
	ST QUENTIN - R. COLONNES	14h47
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	14h55



Code : 5000-L10-A
Itinéraire : BEAUREVOIR-ST QUENTIN GARE ROUT. (DEV)
Validité : 29/03/2021

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immju-
		Service 1
BEAUREVOIR	BEAUREVOIR - PLACE MONUMENT	06h05
	BEAUREVOIR - CALVAIRE	06h06
SERAIN	SERAIN - PLACE ABRÍ	06h14
PREMONT	PREMONT - MAIRIE ABRÍ	06h19
	PREMONT - ABRÍ CAFE	06h20
	PREMONT-BOIS MIRAND 58 RUE BOHAIN	06h21
BOHAIN EN VERMANDOIS	BOHAIN EN V. - MAIRIE	06h26
	BOHAIN EN V. - COLLEGE	06h27
	BOHAIN EN V. - ABRÍ GARE SNCF	06h29
BRANCOURT LE GRAND	BRANCOURT LE G. - MAIRIE	06h36

MONTBREHAIN	MONTBREHAIN - PLACE MAIRIE ABRI	06h40
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - PLACE PÆLET	06h46
	FRESNOY LE G. - PLACE VATIN	06h57
LESDINS	LESDINS - ABRI CAFE	07h09
	LESDINS - ABRI PONT CANAL	07h10
OMISSY	OMISSY - VILLAGE	07h13
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h19
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h24
	ST QUENTIN - LA RAMÉE R. BELLEVUE	07h28
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	07h30
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h35

**Ligne n° 5000**

Code : 5000-L10-R

Région

Hauts-de-France

Itinéraire : ST QUENTIN GARE ROUTIERE-BEAUREVOIR (DEV)

Validité : 29/03/2021

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666**JOURS DE FONCTIONNEMENT**

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-jv--	--m---
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h20	12h05
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	18h28	12h14
	ST QUENTIN - LA RAMÉE RUE DUNANT	18h31	12h16
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	18h35	12h18
OMISSY	OMISSY - ABRI	18h39	12h22
	LESDINS	18h44	12h27
FRESNOY LE GRAND	LESDINS - ABRI CAFE	18h45	12h28
	FRESNOY LE G. - PLACE VATIN	18h54	12h38
MONTBREHAIN	FRESNOY LE G. - PLACE PÆLETT	18h56	12h40
BRANCOURT LE GRAND	MONTBREHAIN - PLACE MAIRIE ABRI	19h11	12h55
BOHAIN EN VERMANDOIS	BRANCOURT LE G. - MAIRIE	19h15	12h59
	BOHAIN EN V. - ABRI GARE SNCF	19h21	13h05
	BOHAIN EN V. - MAIRIE	19h23	13h07
PREMONT	BOHAIN EN V. - COLLEGE	19h25	13h09
	PREMONT - BOIS MIRAND 58 RUE BOHAIN	19h30	13h14
	PREMONT - ARRET CAFE	19h33	13h17
	PREMONT - MAIRIE ABRI	19h37	13h22
SERAIN	SERAIN - PLACE ABRI	19h39	13h25
BEAUREVOIR	BEAUREVOIR - PLACE MONUMENT	19h49	13h34

**Ligne n° 5000**

Code : 5000-L11-R

Région

Hauts-de-France

Itinéraire : ST QUENTIN 4 COLONNES-FRESNOY LE GRAND

Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666**JOURS DE FONCTIONNEMENT**

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-jv--	--m---
		Service 1	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - 4 COLONNES	18h18	
	ST QUENTIN - LA RAMÉE RUE DUNANT	18h21	
	ST QUENTIN - JOUOT CURIE	18h25	
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	18h28	
ESSIGNY LE PETIT	ESSIGNY LE P. - ABRI EGLISE	18h37	
FONSOMME	FONSOMMES - 21 GRAND PLACE	18h42	
CROIX FONSOMME	CROIX F. - MAIRIE	18h46	
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - COLLEGE	18h55	

**Ligne n° 5000**

Code : 5000-L08-R

Région

Hauts-de-France

Itinéraire : ST QUENTIN LA FAYET PRES-FRESNOY L (DEV)

Validité : 29/03/2021

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666**JOURS DE FONCTIONNEMENT**

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-jv--	--m---
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LA FAYETTE PRESSING	18h20	12h20
	ST QUENTIN - BONNIER SCHUMAN	18h25	12h25
FONTAINE UTERTE	FONTAINE U. - 75 RUE DE LA MAIRIE		12h40
	FONTAINE U. - MAIRIE ABRI		

SEQUEHART	SEQUEHART - ABRI	12h15	12h46
FONTAINE UTERTE	FONTAINE U. - 75 RUE DE LA MAIRIE	12h40	
	FONTAINE U. - MAIRIE ABRI		
RAMICOURT	RAMICOURT - ABRI PLACE		12h55
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - COLLEGE	12h55	13h13

**Ligne n° 5000**

Code : 5000-L08-A

Itinéraire : SEQUEHART-ST QUENTIN 4 COLONNES (DEV)

Validité : 29/03/2021

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666**JOURS DE FONCTIONNEMENT**

Communes	Points d'arrêt	Imm-jv-- Service 1
SEQUEHART	SEQUEHART - ABRI	06h38
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - COLLEGE	07h00
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h20
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h23
	ST QUENTIN - LA BARRE R. COLLEGE	07h30
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	07h35

**Ligne n° 5001**

Code : 5001-D01-R

Itinéraire : BOHAIN EN VERMANDOIS MAIRIE-ST QUENTIN

Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666**JOURS DE FONCTIONNEMENT**

Communes	Points d'arrêt	Imm-jv-- Service 4
BOHAIN EN VERMANDOIS	BOHAIN EN V. - MAIRIE	17h21
	BOHAIN EN V. - SAINTE SOPHIE	17h25
	BOHAIN EN V. - PARKING LE ROYAL	17h26
SEBONCOURT	SEBONCOURT - CAFE STATION	17h33
	SEBONCOURT - PHARMACIE	17h34
	SEBONCOURT - SALLE DES FETES	17h38
ETAVES ET BOCCOUAUX	ETAVES ET B. - EGISE	17h42
AISONVILLE ET BERNOVILLE	AISONVILLE ET B - ABRI MAIRIE	17h49
	AISONVILLE ET B - BERNOVILLE ABRI	17h50
MONTIGNY EN ARROUANOIS	MONTIGNY EN ARROUAISE - ABRI	17h55
	MONTIGNY EN ARROUAISE - X. OUS/DES	17h57
FIEULAIN	FIEULAIN - PLACE	17h59
FONTAINE NOTRE DAME	FONTAINE N. D. - ABRI MAIRIE	18h02
HOMBLIERES	HOMBLIERES - RUE LOUIS BACHY	18h08
HARLY	HARLY - CITE DUQUET	18h12
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h16

**Ligne n° 5001**

Code : 5001-D01-A

Itinéraire : FONSSOMME-BOHAIN GARE SNCF

Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666**JOURS DE FONCTIONNEMENT**

Communes	Points d'arrêt	Imm-jv-- Service 1
FONSSOMME	FONSSOMMES - 21 GRAND PLACE	07h33
CROIX FONSSOMME	CROIX F. - MAIRIE	07h37
ETAVES ET BOCCOUAUX	ETAVES ET B. - PLACE BOCCOUAUX	07h42
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - COLLEGE	07h51
SEBONCOURT	SEBONCOURT - SALLE DES FETES	08h01
	SEBONCOURT - PHARMACIE	08h04
	SEBONCOURT - CAFE STATION	08h05
BOHAIN EN VERMANDOIS	BOHAIN EN V. - SAINTE SOPHIE	08h10
	BOHAIN EN V. - PARKING LE ROYAL	08h11
	BOHAIN EN V. - MAIRIE	08h13
	BOHAIN EN V. - ABRI GARE SNCF	08h15

**Ligne n° 5000**

 Code : 5000-D10-A
 Itinéraire : BOHAIN-ST QUENTIN GARE ROUTIERE
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immju- Service 1
BOHAIN EN VERMANDOIS	BOHAIN EN V. - ABRI GARE SNCF	06h35
	BOHAIN EN V. - MAIRIE	06h37
	BOHAIN EN V. - COLLEGE	06h39
	BOHAIN EN V. - EC. DES TORRENTS	06h40
SEBONCOURT	SEBONCOURT - CAFE STATION	06h44
	SEBONCOURT - PHARMACIE	06h45
	SEBONCOURT - SALLE DES FETES	06h49
ETAVES ET BOCQUAUX	ETAVES ET B. - EGLISE	06h55
	ETAVES ET B. - STADE	06h56
	ETAVES ET B. - PLACE BOCQUAUX	06h59
	ETAVES ET BOCQUAUX - BEAUTROUX	07h00
CROIX FONSOMME	CROIX F. - MAIRIE	07h03
	FONSOMMES - ABRI MAIRIE ECOLE	07h08
FONSOMME	FONSOMMES - COURCELLES	07h10
	ESSIGNY LE PETIT	07h12
MORCOURT	MORCOURT - ABRI PLACE	07h16
	SAINTE QUENTIN	07h20
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h23
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h23
	ST QUENTIN - LA RAMEE R. BELLEVUE	07h27
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	07h30
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h35



Ligne n° 5001

Code : 5001-D04-R
 Itinéraire : BOHAIN EN V. - ST QUENTIN GARE ROUTIERE
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immju- Service 1
BOHAIN EN VERMANDOIS	BOHAIN EN V. - ABRI GARE SNCF	13h30
	BOHAIN EN V. - MAIRIE	13h22
	BOHAIN EN V. - COLLEGE	13h24
	BOHAIN EN V. - EC. DES TORRENTS	13h25
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. - PLACE VATIN	13h32
SEBONCOURT	SEBONCOURT - CAFE STATION	13h37
ETAVES ET BOCQUAUX	ETAVES ET B. - EGLISE	13h40
	ETAVES ET B. - STADE	13h41
	ETAVES ET B. - PLACE BOCQUAUX	13h42
	ETAVES ET BOCQUAUX - BEAUTROUX	13h43
CROIX FONSOMME	CROIX F. - MAIRIE	13h46
FONSOMME	FONSOMMES - ABRI MAIRIE ECOLE	13h50
	FONSOMMES - COURCELLES	13h52
ESSIGNY LE PETIT	ESSIGNY LE P. - ABRI EGLISE	13h54
REMAUCOURT	REMAUCOURT - ABRI PLACE	13h56
MORCOURT	MORCOURT - ABRI PLACE	14h00
	SAINTE QUENTIN	14h05
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	14h05
	ST QUENTIN - LA RAMEE R. BELLEVUE	14h09
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	14h13
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	14h22



Ligne n° 5000

Code : 5000-D10-R
 Itinéraire : ST QUENTIN GARE ROUTIERE-BOHAIN
 Validité : 01/09/2020

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
 Tél. 0323066666

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immju-	Immju-
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h34	18h20
	ST QUENTIN - 4 COLONNES	12h41	18h30
	ST QUENTIN - LA RAMEE RUE DUNANT	12h45	18h34
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	12h48	18h38
MORCOURT	MORCOURT - ABRI PLACE	12h51	18h41

REMAUCOURT	REMAUCOURT - ABRI PLACE	12h55	18h44
ESSIGNY LE PETIT	ESSIGNY LE P. - ECOLE ABRI	12h58	18h48
FONSOMME	FONSOMMES - COURCELLES	13h00	18h50
	FONSOMMES - 21 GRAND PLACE	13h02	18h52
CROIX FONSSOMME	CROIX F. - MAIRIE	13h06	18h56
ETAVES ET BOCQUIAUX	ETAVES ET BOCQUIAUX - SEADROU	13h08	18h58
	ETAVES ET B. - PLACE BOCQUIAUX	13h10	19h00
	ETAVES ET B. - STADE	13h11	19h01
	ETAVES ET B. - EGLISE	13h13	19h03
SEBONCOURT	SEBONCOURT - BRITE BEFORTE	13h19	19h09
	SEBONCOURT - PHARMACIE	13h21	19h11
	SEBONCOURT - GARE STATION	13h22	19h12
BOHAIN EN VERMANDOIS	BOHAIN EN V. - EC. DES TORRENTS	13h25	19h15
	BOHAIN EN V. - PLACE THIERS	13h27	19h16
	BOHAIN EN V. - MAIRIE	13h28	19h17
	BOHAIN EN V. - ABRI GARE SNCF	13h30	19h19

**Ligne n° 5002**

Code : 5002-C01-A

Itinéraire : FONTAINE NOTRE DAME-FRESNOY LE G COLLEGE

Validité : 08/04/2021

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666**JOURS DE FONCTIONNEMENT**

Communes	Points d'arrêt	Immjuv-	
		Service 1	
FONTAINE NOTRE DAME	FONTAINE N.D. - ABRI RUE DU CHATEA	07h17	
FIEULAIN	FIEULAIN - PLACE	07h21	
MONTIGNY EN ARROU	MONTIGNY EN A. - ECOLE	07h26	
AISONVILLE ET BERNOUVILLE	AISONVILLE ET B - ABRI	07h33	
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. COLLEGE	07h45	

**Ligne n° 5002**

Code : 5002-C01-R

Itinéraire : FRESNOY LE GRAND COLLEGE-AISONVILLE ET B

Validité : 08/04/2021

Transporteur : TRANSEV COMPAGNIE AXONAISE
Tél. 0323066666**JOURS DE FONCTIONNEMENT**

Communes	Points d'arrêt	Immjuv-	
		Service 1	Service 2
FRESNOY LE GRAND	FRESNOY LE G. COLLEGE	16h35	12h05
FONTAINE NOTRE DAME	FONTAINE N.D. - ABRI RUE DU CHATEA	16h48	12h18
FIEULAIN	FIEULAIN - PLACE	16h52	12h22
MONTIGNY EN ARROU	MONTIGNY EN A. - ECOLE	16h56	12h26
AISONVILLE ET BERNOUVILLE	AISONVILLE ET B - ABRI	17h03	12h33

Lignes pénétrantes régulières

**Ligne n° R150**

Code : R150-C01A

Itinéraire : SAINT QUENTIN-HAM

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850**JOURS DE FONCTIONNEMENT**

Communes	Points d'arrêt	Immjuv-	
		Service 1	Service 2
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h00	18h00
	ST QUENTIN - 112 BD GAMBETTA		18h04
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G		18h08
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE		18h17
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI		18h19
ROUPY	ROUPY - EGLISE RN	08h07	
ETREILLERS	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE		18h21
Vaux en Vermandois	Vaux en V. - Vaux en Verm.		18h24
BEAUVOIS EN VERMANDOIS	BEAUVOIS EN V. - ABRI CENTRE		18h28
FLUQUIERES	FLUQUIERES - CENTRE ECOLE ABRI		18h35
DOUCHY	DOUCHY - ABRI MONUMENT		18h37
FORESTE	FORESTE - GARE		18h42
VILLERS SAINT CHRISTO	VILLERS ST C. - ABRI RUE L'EGLISE	08h17	18h47
AUBIGNY AUX KAISNES	AUBIGNY AUX K. - X ROUTE NATIONAL	08h20	18h50

DURY	AUBIGNY AUX K. VILLAGE	08h21	18h51
DURY	DURY - DURY	08h25	18h55
PITHON	PITHON - ABRI	08h28	18h58
HAM	HAM - ESTOUILLY	08h30	19h00
	HAM - SAINT SULPICE	08h34	19h04
	HAM - X EPPEVILLE	08h37	19h07
	HAM - GARE SNCF	08h38	19h08



Ligne n° R150

Code : R150-C01R
 Itinéraire : HAM - SAINT QUENTIN
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT			
		Immjvs- Service 1	Im-ju-- Service 2	--m--- Service 3	--m--- Service 4
HAM	HAM - GARE SNCF	06h39	13h06	12h38	12h38
	HAM - X EPPEVILLE	06h40	13h07	12h39	12h39
	HAM - SAINT SULPICE	06h42	13h08	12h41	12h41
	HAM - ESTOUILLY	06h47		12h46	12h46
PITHON	PITHON - FACE ABRI	06h49		12h48	
DURY	DURY - DURY	06h51		12h50	
AUBIGNY AUX KAINNES	AUBIGNY AUX K. - VILLAGE	06h55		12h54	12h54
	AUBIGNY AUX K. - X ROUTE NATIONAL	06h56	13h13	12h55	12h55
VILLERS SAINT CHRISTO	VILLERS ST C. - ABRI RUE L'EGLISE	06h59	13h16	12h58	12h58
FLUQUIERES	FLUQUIERES - CENTRE ECOLE ABRI	07h05			
FORESTE	FORESTE - GARE		13h21	13h03	13h03
DOUCHY	DOUCHY - ABRI MONUMENT	07h07	13h23	13h08	13h08
FLUQUIERES	FLUQUIERES - CENTRE ECOLE ABRI		13h28	13h10	13h10
FORESTE	FORESTE - MAIRIE ECOLE	07h12			
BEAUVOIS EN VERMANDOIS	BEAUVOIS EN V. - ABRI CENTRE	07h17		13h20	13h20
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.	07h22	13h35	13h24	13h24
ETREILLERS	ETREILLERS - ABRI MAISON RETRAITE		13h38		
	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE	07h25		13h28	13h28
	ETREILLERS - RUE DIETRICH	07h26		13h31	13h31
ROUPY	ROUPY - MAIRIE	07h30		13h37	13h37
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI	07h34		13h41	13h41
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	07h38	13h46	13h46	13h46
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE TRICOTTEAUX	07h42	13h50	13h50	13h50
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h44			
	ST QUENTIN - X BAUDREUIL METZ	07h47			
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h50	13h55	13h55	13h55



Ligne n° R150

Code : R150-C02A
 Itinéraire : SAINT QUENTIN-FORESTE
 Validité : 01/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		--m--s- Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h55
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	08h00
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	08h09
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI	08h13
ETREILLERS	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE	08h16
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.	08h20
BEAUVOIS EN VERMANDOIS	BEAUVOIS EN V. - ABRI CENTRE	08h23
FORESTE	FORESTE - GARE	08h29



Ligne n° R150

Code : R150-C02R
 Itinéraire : FORESTE - SAINT QUENTIN
 Validité : 01/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		--m--s- Service 1
FORESTE	FORESTE - GARE	08h33

BEAUVOIS EN VERMAN	BEAUVOIS EN V. - ABRI CENTRE	08h37
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.	08h43
ETREILLERS	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE	08h46
	ETREILLERS - RUE DIETRICH	08h47
ROUPY	ROUPY - MAIRIE	08h49
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI	08h53
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	09h00
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE TRICOTTEAUX	09h06
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	09h09



Ligne n° R150

Code : R150-C03A
 Itinéraire : SAINT QUENTIN-BEAUVOIS
 Validité : 01/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	11h58
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	12h03
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	12h12
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI	12h16
ROUPY	ROUPY - Eglise RN	12h21
ETREILLERS	ETREILLERS - RUE DIETRICH	12h26
	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE	12h27
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.	12h30
BEAUVOIS EN VERMAN	BEAUVOIS EN V. - ABRI CENTRE	12h34



Ligne n° R150

Code : R150-C03R
 Itinéraire : HAM - SAINT QUENTIN LYCEE MARTIN
 Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Service 1
HAM	HAM - GARE SNCF	06h32
	HAM - RUE JULES VERNE	06h38
	HAM - ECOLE NOTRE DAME	06h43
	HAM - SAINT SULPICE	06h44
	HAM - CES	06h46
	HAM - ESTOUILLY	06h48
PITHON	PITHON - FACE ABRI	06h50
DURY	DURY - DURY	06h53
AUBIGNY AUX KAINES	AUBIGNY AUX K. - VILLAGE	06h57
	AUBIGNY AUX K. - X ROUTE NATIONAL	06h58
VILLERS SAINT CHRISTO	VILLERS ST C. - ABRI RUE L'EGLISE	07h01
DOUCHY	DOUCHY - ABRI MONUMENT	07h08
FLUQUIERES	FLUQUIERES - CENTRE ECOLE ABRI	07h10
ROUPY	ROUPY - ANCIENNE POSTE RN	07h14
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE TRICOTTEAUX	07h28
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h30



Ligne n° R150

Code : R150-C04A
 Itinéraire : SAINT QUENTIN - HAM
 Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Im-jv--	Im-jv--	--m----	----s-	Im-jv--	--m----
		Service 1	Service 2	Service 3	Service 4	Service 5	Service 6
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h40	12h35	12h15	12h15	18h00	18h00
	ST QUENTIN - GENDARMERIE			12h17	12h17		
	ST QUENTIN - LY. P. DE LA RABEE			12h20	12h20	18h05	18h05
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.I.A			12h23	12h23	18h08	18h08
	ST QUENTIN - LYCEE COLLARD BOEL			12h25		18h11	18h11
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET			12h28		18h16	18h16
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G		12h40	12h32	12h32	18h21	18h21
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE		12h49				

SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI		12h33				
ROUPY	ROUPY - EGLISE RN	07h47		12h44	12h44	18h39	18h39
ETREILLERS	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE		12h36				
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.		13h00				
FLUQUIERES	FLUQUIERES - CENTRE ECOLE ABRI		13h25	12h48	12h48	18h44	18h43
DOUCHY	DOUCHY - ABRI MONUMENT		13h07	12h50	12h50	18h46	18h45
FORESTE	FORESTE - GARE		13h12				
GERMAINE	GERMAINE - X CH.GARE FORESTE		13h14				
VILLERS SAINT CHRISTO	VILLERS ST C. - ABRI RUE L'EGLISE	07h57	13h19	12h57	12h57	18h53	18h52
AUBIGNY AUX KAISNES	AUBIGNY AUX K. - X ROUTE NATIONAL	08h00	13h22	13h00	13h00		18h55
	AUBIGNY AUX K. - VILLAGE	08h01		13h01	13h01	18h57	18h56
DURY	DURY - DURY	08h05		13h05	13h05	19h01	19h00
PITHON	PITHON - ABRI	08h08		13h08	13h08	19h04	19h04
HAM	HAM - ESTOULLY	08h10		13h10	13h10	19h06	19h05
	HAM - CES	08h11					19h07
	HAM - SAINT SULPICE		13h28	13h15	13h15	19h11	19h09
	HAM - ECOLE NOTRE DAME	08h16	13h30	13h17	13h17	19h13	19h11
	HAM - RUE JULES VERNE					19h19	19h17
	HAM - GARE SNCV	08h20	13h32	13h19	13h19	19h23	19h23



Ligne n° R150

Code : R150-C04R

Itinéraire : HAM - SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT							
		--m--	---s-	lm-ju--	--m--	---s-	--m--	lm-ju--	
HAM	HAM - GARE SNCV	06h32	06h45	12h45	12h45	12h45	17h05	17h05	
	HAM - RUE JULES VERNE	06h38							
	HAM - ECOLE NOTRE DAME	06h43	06h48	12h48	12h48	12h48	17h08	17h08	
	HAM - SAINT SULPICE	06h44	06h49	12h49	12h49	12h49	17h09	17h09	
	HAM - CES	06h46	06h51		12h51		17h11	17h11	
	HAM - ECOLE NOTRE DAME				12h53		17h13	17h13	
	HAM - ESTOULLY	06h48	06h53		12h56	12h53	17h13	17h16	
	PITHON	PITHON - FACE ABRI	06h50	06h55		12h58	12h55	17h15	17h18
DURY	DURY - DURY	06h53	06h58		13h01	12h58	17h18	17h21	
AUBIGNY AUX KAISNES	AUBIGNY AUX K. - VILLAGE	06h57	07h02		13h05	13h02	17h22	17h25	
	AUBIGNY AUX K. - X ROUTE NATIONAL	06h58	07h03	12h55	13h06	13h03	17h23	17h26	
VILLERS SAINT CHRISTO	VILLERS ST C. - ABRI RUE L'EGLISE	07h01	07h06	12h58	13h09	13h06	17h26	17h29	
FORESTE	FORESTE - GARE			13h02	13h13	13h10	17h30	17h33	
DOUCHY	DOUCHY - ABRI MONUMENT	07h08	07h13	13h06	13h17	13h14			
FLUQUIERES	FLUQUIERES - CENTRE ECOLE ABRI	07h10	07h15	13h08	13h19	13h16			
GERMAINE	GERMAINE - FACE ABRI						17h32	17h35	
BEAUVOIS EN VERMANDOIS	BEAUVOIS EN V. - ABRI CENTRE				13h28	13h25			
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.			13h14	13h26	13h25	17h34	17h37	
ROUPY	ROUPY - ANCIENNE POSTE RN	07h24							
ETREILLERS	ETREILLERS - ABRI MAISON RETRAITE			13h17			17h37	17h40	
	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE				13h27	13h34			
ROUPY	ROUPY - MAIRIE		07h19		13h42	13h39			
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI	07h23	13h20	13h46	13h43	17h40	17h43		
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE		07h28	13h25	13h51	13h48	17h45	17h48	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE TRICOTTEAUX	07h29	07h33	13h31	13h56	13h53	17h51	17h54	
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h31	07h35						
	ST QUENTIN - LYCEE COMBONCEZ	07h36							
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h39							
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.L.A	07h43							
	ST QUENTIN - LY. P. DE LA RAMEE	07h45							
	ST QUENTIN - R BAUDREAU MEY		07h39						
	ST QUENTIN - GENDARMERIE		07h41						
ST QUENTIN - R.L.BLISS/MAREUIL							18h00		
ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h50	07h43	13h36	14h01	13h58	17h56			



Ligne n° R150

Code : R150-C05A

Itinéraire : SAINT QUENTIN - FORESTE

Validité : 01/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		--m--s-	Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		07h37
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE		08h07
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI		08h11

ETREILLERS	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE	08h14
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.	08h18
BEAUVOIS EN VERMANDOIS	BEAUVOIS EN V. - ABRI CENTRE	
GERMAINE	GERMAINE - ABRI	08h21
FORESTE	FORESTE - GARE	08h24

**Ligne n° R150**

Code : R150-C05R
 Itinéraire : DOUCHY - SAINT QUENTIN H. ROUTIERE
 Validité : 01/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Immju-	Service 1
DOUCHY	DOUCHY - ABRI MONUMENT		06h57
FLUQUIERES	FLUQUIERES - CENTRE ECOLE ABRI		06h59
ETREILLERS	ETREILLERS - RUE DIETRICH		07h02
	ETREILLERS - ABRI MAISON RETRAITE		07h04
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI		07h07
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE		07h11
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE TROCOTTEAUX		07h16
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN		07h18
	ST QUENTIN - X BALDREUIL METZ		07h22
	ST QUENTIN - GENDARMERIE		07h24
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		07h27

**Ligne n° R150**

Code : R150-C06A
 Itinéraire : SAINT QUENTIN - CAULAINCOURT
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT		
		---m---	---s---	Immju---
		Service 1	Service 2	Service 3
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h15	12h15	18h10
	ST QUENTIN - GENDARMERIE	12h17	12h17	
	ST QUENTIN - 112 BD GAMBETTA			18h13
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMEE	12h20	12h20	18h15
	ST QUENTIN - RUE FLOUQUANT	12h23	12h23	18h17
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	12h25		18h20
DALLON	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	12h28		18h23
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	12h32	12h32	18h27
	DALLON - MAISON ROUGE	12h40	12h40	18h35
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI	12h44	12h44	18h39
ETREILLERS	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE	12h47	12h47	18h42
	ETREILLERS - RUE DIETRICH	12h48	12h48	18h43
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.	12h51	12h51	18h44
GERMAINE	GERMAINE - ABRI	12h54	12h54	18h47
FORESTE	FORESTE - GARE	12h57	12h57	18h50
LANCHY	LANCHY - X RUE ST MEDARD/BEAUVOIS	13h01	13h01	18h54
BEAUVOIS EN VERMANDOIS	BEAUVOIS EN V. - ABRI CENTRE	13h05	13h05	18h58
TREFFON	TREFFON - FACE ABRI	13h09	13h09	19h02
CAULAINCOURT	CAULAINCOURT - ABRI EGLISE	13h16	13h16	19h10

**Ligne n° R150**

Code : R150-C06R
 Itinéraire : CAULAINCOURT - SAINT QUENTIN
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Immju-	Service 1
CAULAINCOURT	CAULAINCOURT - FACE ABRI EGLISE		06h38
TREFFON	TREFFON - ABRI		06h45
BEAUVOIS EN VERMANDOIS	BEAUVOIS EN V. - ABRI CENTRE		06h50
LANCHY	LANCHY - X RUE ST MEDARD/BEAUVOIS		06h54
FORESTE	FORESTE - GARE		06h58
GERMAINE	GERMAINE - FACE ABRI		07h01
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.		07h05

ETREILLERS	ETREILLERS - ABRI MAISON RETRAITE	07h12
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI	07h15
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	07h19
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE TRICOTTEAUX	07h24
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h26
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h31
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h34
	ST QUENTIN - RUE H. DUNANT	07h37
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMEE	07h40
	ST QUENTIN - GENDARMERIE	07h43
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h45



Ligne n° R150

Code : R150-C07R
 Itinéraire : FORESTE - SAINT QUENTIN
 Validité : 01/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Service 1
FORESTE	FORESTE - GARE	08h25
BEAUVOIS EN VERMANDOIS	BEAUVOIS EN V. - ABRI CENTRE	08h29
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.	08h33
ETREILLERS	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE	08h38
ROUFY	ROUFY - MAIRIE	08h43
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI	08h47
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	08h52
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE TRICOTTEAUX	08h56
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	09h01



Ligne n° R210

Code : R210-C01A
 Itinéraire : SAINT QUENTIN-LAON
 Validité : 08/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT						
		Service 1	Service 2	Service 3	Service 4	Service 5	Service 6	Service 7
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	06h03	12h35	12h35	16h30	16h10	06h10	15h30
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	06h10	12h40	12h40	16h37	16h17	06h16	15h37
FRANCOURT	FRANCOURT - ABRI	06h13	12h44	12h44	16h40	16h20	06h19	15h40
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI	06h19	12h50	12h50	16h46	16h26	06h25	15h46
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI	06h21	12h54	12h54	16h49	16h29	06h27	15h49
RIBEMONT	RIBEMONT - COLLEGE					16h35		
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI					16h38		
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI					16h45		
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE	06h27	12h59	12h59	16h54	16h50	06h32	15h54
RENANSART	RENANSART - MAIRIE	06h32	13h04	13h04	16h59	16h55	06h37	15h59
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C. - FACE ABRI	06h37	13h08	13h08	17h03	16h59	06h40	16h03
NOUVION LE COMTE	NOUVION LE C. - ABRI ECOLE	06h39	13h11	13h11	17h06	17h02	06h42	16h06
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C-POINT A BUCY PONCEAUX	06h42	13h15	13h15	17h10	17h06	06h45	16h10
REMIES	REMIES - ABRI MAIRIE	06h45	13h19	13h19	17h14	17h10	06h48	16h14
	REMIES - ABRI MAIRIE	06h45	13h29	13h29	17h14	17h10	06h48	16h14
MONCEAU LES LEUPS	MONCEAU LES L. - ABRI MAIRIE	06h51	13h29	13h29	17h14	17h10	06h53	16h20
COUVRON ET AUBREMENT	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP	06h56	13h39	13h39	17h24	17h20	06h58	16h24
	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRI	06h59	13h40	13h40	17h25	17h21	06h59	16h25
CREPY	CREPY - PL. ST PIERRE	07h06	13h46	13h46	17h31	17h27	07h04	16h31
	CREPY - NOTRE DAME	07h10	13h49	13h49	17h34	17h30	07h06	16h34
	CREPY - PL MARRONNIERS		13h54	13h44	17h39	17h35	07h09	16h39
VIVAISE	VIVAISE - ABRI	07h19	14h00	13h50	17h45	17h41	07h14	16h45
BESNY ET LOIZY	BESNY ET L. - LA MONTAGNE	07h21	14h02	13h52	17h47	17h43	07h16	16h47
	BESNY ET L. - PLACE PUBLIQUE	07h23	14h03	13h53	17h48	17h44	07h18	16h48
LOIZY LES FERMES/BESNY	LOIZY LES FS/BESNY - LOIZY LES F.	07h25	14h06	13h56	17h51	17h47	07h21	16h51
LAON	LAON - X LA NEUVILLE TUL	07h28	14h08	13h58	17h53	17h49	07h23	16h53
	LAON - GARE ROUTIERE	07h34	14h13	14h03	17h58	17h54	07h33	16h58
	LAON - GARE ROUTIERE	07h38						
	LAON - LY. PAUL CLAUDEL	07h46						
	LAON - COLL. LEMAIN	07h48						



Ligne n° R210

Code : R210-C01R
 Itinéraire : LAON-SAINT QUENTIN

Validité : 08/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT			
		Immvs- Service 1	—+— Service 2	—m— Service 3	—s— Service 4
LAON	LAON - LY PIERRE MECHAIN			18h10	
	LAON - LY. PAUL CLAUDEL			18h22	
	LAON - GARE ROUTIERE	08h05	14h10	18h27	17h00
	LAON - X LA NEUVILLE TUL			18h27	
LOIZY LES FERMES/BESNY	LOIZY LES FS/BESNY - LOIZY LEST	08h12	14h17	18h29	17h07
BESNY ET LOIZY	BESNY ET L. - PLACE PUBLIQUE	08h15	14h19	18h31	17h09
	BESNY ET L. - LA MONTAGNE			18h33	
VIVAISE	VIVAISE - ABRI	08h18	14h22	18h34	17h12
CREPY	CREPY - PL.MARRONNIERS	08h24	14h27	18h40	17h17
	CREPY - NOTRE DAME	08h27	14h29	18h41	17h19
	CREPY - PL. ST PIERRE	08h31	14h32	18h42	17h22
COUVRON ET AUMENC	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRI	08h38	14h34	18h46	17h26
	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP	08h39	14h35	18h47	17h27
MONCEAU LES LEUPS	MONCEAU LES L. - ABRI MAIRIE	08h44	14h39	18h51	17h31
REMIES	REMIES - FACE ABRI MAIRIE	08h47	14h43	18h55	17h35
	REMIES - FACE ABRI MAIRIE	08h47	14h43	18h56	17h36
NOUVION ET CATILLON	NOUVION ET C-PONT A BUCY PORCEAUX	08h52	14h47	19h00	17h40
NOUVION LE COMTE	NOUVION LE C. - ABRI ECOLE	08h55	14h50	19h03	17h43
NOUVION ET CATILLON	NOUVION ET C. - ABRI	08h57	14h53	19h06	17h46
RENANSART	RENANSART - ABRI FACE MAIRIE	09h02	14h57	19h10	17h50
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE	09h04	15h00	19h13	17h53
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI	09h11	15h08	19h21	18h01
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - FACE ABRI	09h14	15h10	19h23	18h03
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	09h19	15h15	19h28	18h08
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	09h22	15h19	19h32	18h12
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	09h28	15h28	19h43	18h23



Ligne n° R210

Code : R210-C02R

Itinéraire : LAON-ST QUENTIN

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		—m— Service 1	—s— Service 2
LAON	LAON - LY. LA PROVIDENCE	12h10	
	LAON - COLL.CHARLEMAGNE	12h20	
	LAON - GARE ROUTIERE	12h33	12h33
	LAON - LY. PAUL CLAUDEL	12h45	12h45
	LAON - COLL LENAÏN	12h47	12h47
	LAON - X LA NEUVILLE TUL	12h52	12h52
LOIZY LES FERMES/BESNY	LOIZY LES FS/BESNY - LOIZY LEST	12h54	12h54
BESNY ET LOIZY	BESNY ET L. - PLACE PUBLIQUE	12h56	12h56
	BESNY ET L. - LA MONTAGNE	12h58	12h58
VIVAISE	VIVAISE - ABRI	13h00	13h00
CREPY	CREPY - ABRI	13h05	13h05
	CREPY - PL.MARRONNIERS	13h08	13h08
	CREPY - NOTRE DAME	13h10	13h10
	CREPY - PL. ST PIERRE	13h13	13h13
COUVRON ET AUMENC	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRI	13h15	13h15
	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP	13h16	13h16
MONCEAU LES LEUPS	MONCEAU LES L. - ABRI MAIRIE	13h20	13h20
REMIES	REMIES - FACE ABRI MAIRIE	13h24	13h24
	REMIES - FACE ABRI MAIRIE	13h25	13h25
NOUVION ET CATILLON	NOUVION ET C-PONT A BUCY PONCEAUX	13h29	13h29
NOUVION LE COMTE	NOUVION LE C. - ABRI ECOLE	13h32	13h32
NOUVION ET CATILLON	NOUVION ET C. - ABRI	13h35	13h35
RENANSART	RENANSART - ABRI FACE MAIRIE	13h39	13h39
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE	13h42	13h42
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI	13h50	13h50
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - FACE ABRI	13h52	13h52
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	13h57	13h57
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	14h01	14h01
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	14h09	14h09



Ligne n° R210

Code : R210-C03R

Itinéraire : LAON-COUVRON-ST QUENTIN

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	--m--	
		Service 1	Service 2
LAON	LAON - LY. PAUL CLAUDEL	12h00	18h10
	LAON - COLL LENAIN	12h03	18h12
	LAON - COLL J. MERMOZ	12h10	
	LAON - GARE ROUTIERE		18h22
LOIZY LES FERMES/BESNY ET LOIZY	LAON - X LA NEUVILLE TUL		18h27
	LOIZY LES FS/BESNY - LOIZY LES F		18h29
VIVAISE	BESNY ET L. - PLACE PUBLIQUE		18h31
	BESNY ET L. - LA MONTAGNE		18h33
CREPY	VIVAISE - ABRI		18h34
	CREPY - PL.MARRONNIERS		18h39
COUVRON ET AUMENEC	CREPY - NOTRE DAME		18h41
	CREPY - PL. ST PIERRE		18h44
	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRI	12h25	18h46
MONCEAU LES LEUPS	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP		18h47
	MONCEAU LES L. - ABRI MAIRIE		18h51
REMIES	REMIES - FACE ABRI MAIRIE		18h55
	REMIES - FACE ABRI MAIRIE		18h56
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C-PONT A BUCY PONCEAUX		19h00
NOUVION LE COMTE	NOUVION LE C. - ABRI ECOLE		19h01
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C. - ABRI		19h06
RENANSART	RENANSART - ABRI FACE MAIRIE		19h10
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE		19h13
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI		19h21
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/ O. - FACE ABRI		19h23
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI		19h28
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI		19h32
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		19h43



Ligne n° R210

Code : R210-C05A
Itinéraire : SAINT QUENTIN-LAON
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	--m--	
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET		12h10
NEUVILLE SAINT AMAND	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		12h35
	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI		12h40
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI		12h44
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/ O. - ABRI		12h50
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI		12h54
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE		12h59
RENANSART	RENANSART - MAIRIE		13h04
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C. - FACE ABRI		13h08
NOUVION LE COMTE	NOUVION LE C. - ABRI ECOLE		13h11
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C-PONT A BUCY PONCEAUX		13h15
REMIES	REMIES - ABRI MAIRIE		13h19
MONCEAU LES LEUPS	REMIES - ABRI MAIRIE		13h29
	MONCEAU LES L. - ABRI MAIRIE		13h35
COUVRON ET AUMENEC	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP		13h39
	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRI		13h40
CREPY	CREPY - PL. ST PIERRE		13h46
	CREPY - NOTRE DAME		13h49
	CREPY - PL.MARRONNIERS		13h54
VIVAISE	VIVAISE - ABRI		14h00
BESNY ET LOIZY	BESNY ET L. - LA MONTAGNE		14h02
	BESNY ET L. - PLACE PUBLIQUE		14h03
LOIZY LES FERMES/BESNY	LOIZY LES FS/BESNY - LOIZY LES F		14h06
LAON	LAON - X LA NEUVILLE TUL		14h08
	LAON - GARE ROUTIERE		14h13



Ligne n° R210

Code : R210-C06A
Itinéraire : SAINT QUENTIN - LAON
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT					
Communes	Points d'arrêt	Immjvs-	--mj--	Immjv-	----s-
		Service 1	Service 2	Service 3	Service 4
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	06h30	12h35	16h30	15h30
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	06h37	12h43	16h37	15h37
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	06h40	12h46	16h40	15h40
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI	06h46	12h52	16h46	15h46
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI	06h50	12h54	16h49	15h49
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE	06h53	12h59	16h54	15h54
RENANSART	RENANSART - MAIRIE	06h58	13h04	16h59	15h59
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C. - FACE ABRI	07h02	13h08	17h03	16h03
NOUVION LE COMTE	NOUVION LE C. - ABRI ECOLE	07h05	13h11	17h06	16h06
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C-PONT A BUCY PONCEAUX	07h09	13h14	17h10	16h10
REMIES	REMIES - ABRI MAIRIE	07h12	13h18	17h14	16h14
MONCEAU LES LEUPS	MONCEAU LES L. - ABRI MAIRIE	07h15	13h21	17h17	16h17
COUVRON ET AUMENON	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP	07h19	13h25	17h22	16h22
	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRI	07h20	13h26	17h23	16h23
CREPY	CREPY - PL. ST PIERRE	07h25	13h31	17h28	16h28
	CREPY - NOTRE DAME	07h28	13h34	17h31	16h31
	CREPY - PL.MARRONNIERS	07h34	13h40	17h37	16h37
VIVAISE	VIVAISE - ABRI	07h39	13h45	17h42	16h42
BESNY ET LOIZY	BESNY ET L. - PLACE PUBUQUE	07h42	13h48	17h45	16h45
LOIZY LES FERMES/BESNY	LOIZY LES FS/BESNY - LOIZY LES F	07h44	13h50	17h47	16h47
LAON	LAON - X LA NEUVILLE TUL	07h46	13h51	17h49	16h49
	LAON - GARE ROUTIERE	07h53	13h58	17h58	16h58



Ligne n° R210

Code : R210-C10R

Itinéraire : LAON GARE ROUTIERE- SAINT QUENTIN

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT					
Communes	Points d'arrêt	Immjvs-	--mj--	Immjv-	----s-
		Service 1	Service 2	Service 3	Service 4
LAON	LAON - GARE ROUTIERE	08h00	14h00	18h00	17h00
	LAON - X LA NEUVILLE TUL	08h05	14h05	18h05	17h05
LOIZY LES FERMES/BESNY	LOIZY LES FS/BESNY - LOIZY LES F	08h07	14h07	18h07	17h07
BESNY ET LOIZY	BESNY ET L. - PLACE PUBUQUE	08h09	14h09	18h09	17h09
VIVAISE	VIVAISE - ABRI	08h12	14h12	18h12	17h12
CREPY	CREPY - PL.MARRONNIERS	08h17	14h17	18h17	17h17
	CREPY - NOTRE DAME	08h20	14h20	18h20	17h20
	CREPY - PL. ST PIERRE	08h25	14h25	18h25	17h25
COUVRON ET AUMENON	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRI	08h30	14h30	18h30	17h30
	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP	08h31	14h31	18h31	17h31
MONCEAU LES LEUPS	MONCEAU LES L. - ABRI MAIRIE	08h36	14h36	18h36	17h36
REMIES	REMIES - FACE ABRI MAIRIE	08h39	14h39	18h39	17h39
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C-PONT A BUCY PONCEAUX	08h43	14h43	18h43	17h43
NOUVION LE COMTE	NOUVION LE C. - ABRI ECOLE	08h46	14h46	18h46	17h46
NOUVION ET CAILLON	NOUVION ET C. - ABRI	08h48	14h48	18h48	17h48
RENANSART	RENANSART - ABRI FACE MAIRIE	08h52	14h52	18h52	17h52
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE	08h53	14h55	18h55	17h55
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI	09h04	15h04	19h04	18h04
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - FACE ABRI	09h06	15h06	19h06	18h06
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	09h11	15h11	19h11	18h11
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	09h13	15h13	19h13	18h13
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	09h23	15h23	19h23	18h23



Ligne n° R310

Code : R310-C01A

Itinéraire : SAINT QUENTIN - GUISE

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT			
Communes	Points d'arrêt	Immjvs-	Immjv-
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	06h35	12h30
	ST QUENTIN - RUE RAOUL HUGET	06h42	
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	06h44	12h37
ITANCOURT	ITANCOURT - ARRET	06h49	12h42
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI	06h54	12h47
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ARRET	06h56	12h49
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	07h02	12h53
	RIBEMONT - CITE ECOLE	07h04	12h55
	RIBEMONT - LUCY ABRI	07h06	12h57

MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI	07h12		
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	07h16	13h03	18h32
	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	07h17	13h04	18h33
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	07h21	13h08	18h37
BERNOT	BERNOT - ARRET	07h25	13h12	18h41
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	07h28	13h15	18h44
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	07h31	13h18	18h47
NOYALES	NOYALES - GARE	07h34	13h21	18h50
PROIX	PROIX - ARRET	07h37	13h24	18h54
VADENCOURT	VADENCOURT - BOHERIES ARRET	07h40	13h27	18h57
	VADENCOURT - LONGSCH MOULIN	07h41	13h28	18h58
	VADENCOURT - ABRI EGLISE	07h46	13h33	19h03
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	07h55	13h40	19h10



Ligne n° R310

Code : R310-C01R

Itinéraire : GUISE - SAINT - QUENTIN

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT		
		Immjuvs- Service 1	Immjuv-- Service 2	Immju-- Service 3
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	06h20	12h30	18h05
VADENCOURT	VADENCOURT - ABRI EGLISE	06h27	12h37	18h12
	VADENCOURT - LONGSCH MOULIN	06h32	12h42	18h17
	VADENCOURT - BOHERIES ARRET	06h33	12h43	18h18
PROIX	PROIX - ARRET	06h36	12h46	18h21
NOYALES	NOYALES - GARE	06h39	12h49	18h24
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	06h42	12h52	18h27
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	06h45	12h55	18h30
BERNOT	BERNOT - ARRET	06h48	12h58	18h33
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	06h52	13h02	18h37
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	06h56	13h06	18h41
	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	06h58	13h08	18h43
MONT D ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRI			18h45
RIBEMONT	RIBEMONT - LUCY ABRI	07h04	13h14	18h51
	RIBEMONT - CITE ECOLE	07h06	13h16	18h53
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	07h08	13h18	18h55
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ARRET	07h13	13h23	19h02
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/ O. - FACE ABRI	07h15	13h25	19h04
ITANCOURT	ITANCOURT - ARRET	07h20	13h30	19h09
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	07h25	13h35	19h14
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - RUE RADUL HUGET			
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h35	13h45	19h20



Ligne n° R310

Code : R310-C02A

Itinéraire : SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE - GUISE

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT					
		---s- Service 1	Im-ju-- Service 2	---m--- Service 3	Immjuv-- Service 4	Im-ju-- Service 5	---s- Service 6
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	06h45	06h45	06h45	07h32	12h28	17h00
	ST QUENTIN - RUE RADUL HUGET	06h52	06h52	06h52			
HOMBLIERES	HOMBLIERES - FACE PARKING R629				07h39		
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	06h54	06h54	06h54		12h35	17h05
ITANCOURT	ITANCOURT - ARRET	06h59	06h59	06h59		12h40	17h10
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/ O. - ABRI	07h04	07h04	07h04		12h45	17h15
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ARRET	07h06	07h06	07h06		12h47	17h17
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	07h11	07h11	07h11		12h52	17h22
	RIBEMONT - CITE ECOLE	07h13	07h13	07h13		12h54	17h24
	RIBEMONT - LUCY ABRI	07h15	07h15	07h15		12h56	17h26
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 ST GERMAIN	07h18	07h18	07h18		12h59	17h29
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI	07h21	07h21	07h21			
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	07h25	07h25	07h25		13h03	17h32
	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	07h26	07h26	07h26		13h04	17h33
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	07h30	07h30	07h30		13h08	17h37
BERNOT	BERNOT - ARRET	07h34	07h34	07h34		13h11	17h41
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - PLACE ECOLE		07h37				
	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	07h37		07h37		13h14	17h44
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	07h40		07h40		13h18	17h47
NOYALES	NOYALES - GARE	07h43		07h43		13h20	17h50
	NOYALES - CENTRE		07h44	07h44			17h51

PROIX	PROIX - ARRET	07h46		07h46		13h21	17h54
VADENCOURT	VADENCOURT - BOHERIES ARRET	07h48		07h48		13h23	17h57
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN	07h50	07h50	07h50		13h25	17h58
	VADENCOURT - ABRI EGLISE	07h55	07h55	07h55		13h30	18h03
LESQUELLES SAINT GER	LESQUELLES S. - PLACE	08h05					
	LESQUELLES S. - ST GERMAIN ARRET	08h08					
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	08h15	08h03	08h03	08h05	13h37	18h10
	GUISE - CES		08h10	08h10	08h09		
	GUISE - L.E.P		08h11	08h11	08h10		
	GUISE - JEANNE D'ARC				08h14		
	GUISE - PLACE LESUR		08h15	08h15			
	GUISE - ECOLE DU CENTRE		08h17	08h17			



Ligne n° R310

Code : R310-C02R

Itinéraire : GUISE - SAINT QUENTIN LA RAMEE

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immjvs-Service 1
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	06h05
VADENCOURT	VADENCOURT - ABRI EGLISE	06h12
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN	06h17
	VADENCOURT - BOHERIES ARRET	06h18
PROIX	PROIX - ARRET	06h21
NOYALES	NOYALES - CENTRE	06h24
	NOYALES - GARE	06h25
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	06h28
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	06h31
BERNOT	BERNOT - ARRET	06h34
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	06h38
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	06h42
	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	06h43
	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	06h44
RIBEMONT	RIBEMONT - LUCY ABRI	06h48
	RIBEMONT - CITE ECOLE	06h51
	RIBEMONT - MARIE ABRI	06h53
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ARRET	06h58
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - FACE ABRI	07h00
ITANCOURT	ITANCOURT - ARRET	07h05
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	07h10
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h20
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h30
	ST QUENTIN - BLD V. HUGO	07h34
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h36
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h42
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMEE	07h45



Ligne n° R310

Code : R310-C03R

Itinéraire : GUISE - SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immj-s-	Immjv-	-m-	-s-	-v-
		Service 1	Service 2	Service 3	Service 4	Service 5
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	12h35	18h05	13h05	17h05	12h25
	GUISE - CES		18h10	13h10		
	GUISE - L.E.P		18h12	13h12		12h30
VADENCOURT	VADENCOURT - ABRI EGLISE	12h43	18h25	13h25	17h15	12h43
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN	12h48	18h30	13h30	17h20	12h48
	VADENCOURT - BOHERIES ARRET	12h49	18h31	13h31	17h21	12h49
PROIX	PROIX - ARRET	12h52	18h34	13h34	17h24	12h52
NOYALES	NOYALES - GARE	12h53	18h37	13h35	17h27	12h53
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	12h55	18h40	13h37	17h30	12h55
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	12h59	18h43	13h41	17h33	12h59
BERNOT	BERNOT - ARRET	13h02	18h46	13h44	17h36	13h02
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	13h05	18h50	13h47	17h40	13h05
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	13h09	18h54	13h51	17h44	13h09
	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	13h10	18h55	13h52	17h45	13h10
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI		18h57		17h47	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN					
RIBEMONT	RIBEMONT - LUCY ABRI	13h16	19h03	13h58	17h53	13h16

	RIBEMONT - CITE ECOLE	13h18	19h05	14h00	17h55	13h18
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	13h20	19h07	14h02	17h57	13h20
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ARRET	13h25	19h12	14h07	18h02	13h25
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - FACE ABRI	13h27	19h16	14h09	18h06	13h27
ITANCOURT	ITANCOURT - ARRET	13h32	19h22	14h14	18h12	13h32
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	13h37	19h27	14h19	18h17	13h36
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	13h45	19h35	14h27	18h25	13h45

**Ligne n° R310**

Code : R310-C05A

Itinéraire : SAINT QUENTIN ETATS GX - GUISE

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		--m--s-	Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	12h05	
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	12h10	
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	12h13	
	ST QUENTIN - PLACE MULHOUSE	12h18	
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h28	
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	12h35	
ITANCOURT	ITANCOURT - ARRET	12h40	
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI	12h45	
CHATILLON SUR OISE	CHATILLON S/O. - ABRI	12h48	
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ARRET	12h55	
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	13h00	
	RIBEMONT - CITE ECOLE	13h02	
	RIBEMONT - LUCY ABRI	13h04	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	13h09	
	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	13h11	
	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	13h12	
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	13h16	
BERNOT	BERNOT - ARRET	13h19	
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	13h22	
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	13h26	
NOYALES	NOYALES - GARE	13h28	
PROIX	PROIX - ARRET	13h29	
VADENCOURT	VADENCOURT - BOHERIES ARRET	13h32	
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN	13h33	
	VADENCOURT - ABRI EGLISE	13h38	
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	13h45	

**Ligne n° R310**

Code : R310-C05R

Itinéraire : GUISE - SAINT QUENTIN GARE ROUTIERE

Validité : 14/11/2011

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		lmmjv--	Service 1
GUISE	GUISE - CES	17h40	
	GUISE - L.E.P	17h42	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	17h58	
HOMBLIERES	HOMBLIERES - PARKING RN 29	18h06	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h13	

**Ligne n° R310**

Code : R310-C06A

Itinéraire : SAINT QUENTIN CONDORCET - GUISE

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		--m--	Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	18h02	
	ST QUENTIN - 112 BD GAMBETTA	18h10	
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	18h15	
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h30	

SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h30
---------------	----------------------------	-------



Ligne n° R310

Code : R310-D02R
 Itinéraire : MONT D'ORIGNY - SAINT QUENTIN
 Validité : 01/10/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Im-Ju-
		Service 1
MONT D'ORIGNY	MONT D. O. - ABRI	07h02
REGNY	REGNY - ABRI	07h12
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.58	07h16
	HOMBLIERES - PARKING RN 29	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - RUE DE GUISE	07h24
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h26
	ST QUENTIN - BLD V. HUGO	07h30
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h36
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h41
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h43
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.I.A	07h46
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMEE	07h50



Ligne n° R310

Code : R310-D04A
 Itinéraire : SAINT-QUENTIN - ORIGNY STE BENOITE
 Validité : 01/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	---M---	Im-Ju-
		Service 1	Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	12h09	
	ST QUENTIN - LYCEE TECHNIQUE	12h15	
	ST QUENTIN - C.E.T BATIMENT	12h19	
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.I.A	12h22	
	ST QUENTIN - LY. J. FILLES	12h27	
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	12h39	
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	12h41	
SISSY	SISSY - ABRI	12h47	
THENELLES	THENELLES - PLACE ABRI	12h55	
	THENELLES - FACE ABRI EGLISE	12h56	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	13h01	
	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	13h03	



Ligne n° R310

Code : R310-D05A
 Itinéraire : SAINT-QUENTIN - MONT D'ORIGNY
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	---M---	Im-Ju-
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - BLD V. HUGO	17h55	17h55
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	18h04	
	ST QUENTIN - LYCEE TECHNIQUE	18h11	18h10
	ST QUENTIN - C.E.T BATIMENT	18h14	
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.I.A	18h17	
	ST QUENTIN - LY. J. FILLES	18h22	18h20
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h30	18h30
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	18h39	18h39
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	18h41	18h41
SISSY	SISSY - ABRI	18h48	18h48
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	18h52	18h52
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	19h04	19h04
MONT D'ORIGNY	MONT D. O. - FACE ABRI	19h06	19h06



Ligne n° R310

 Code : R310-D07R
Itinéraire : RENANSART - ST QUENTIN L. TECHNIQUE SCOL
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	---m---
		Service 1
RENANSART	RENANSART - ABRI FACE MAIRIE	06h50
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE	06h54
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	07h00
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ARRET	07h08
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O - FACE ABRI	07h12
ITANCOURT	ITANCOURT - ARRET	07h19
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	07h22
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h30
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h35
	ST QUENTIN - 112 BD GAMBETTA	07h40
	ST QUENTIN - LYCEE TECHNIQUE	07h45



Ligne n° R310

Code : R310-D08R
Itinéraire : RENANSART - SAINT QUENTIN
Validité : 01/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	---m---
		Service 1
RENANSART	RENANSART - ABRI FACE MAIRIE	06h50
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE	06h54
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	07h00
SISSY	SISSY - ABRI	07h04
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	07h11
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	07h13
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h25
	ST QUENTIN - BLD V. HUGO	07h30
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h34
	ST QUENTIN - LYCEE TECHNIQUE	07h39
	ST QUENTIN - C.E.T BATIMENT	07h44
	ST QUENTIN - LY. J. FILLES	07h48



Ligne n° R310

Code : R310-D10R
Itinéraire : MONT D'ORIGNY - SAINT QUENTIN
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	---m---
		Service 1
MONT D'ORIGNY	MONT D O. - ABRI	06h52
THENELLES	THENELLES - ABRI EGLISE	06h55
	THENELLES - PLACE ABRI	06h56
REGNY	REGNY - ABRI	07h01
HOMBLIERES	HOMBLIERES - PARKING RN 29	07h06
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	07h11
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	07h13
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - RUE DE GUISE	07h25
	ST QUENTIN - BLD V. HUGO	07h30
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h32
	ST QUENTIN - LYCEE TECHNIQUE	07h36
	ST QUENTIN - C.E.T BATIMENT	07h40
	ST QUENTIN - RUE H. DURANT	07h43
	ST QUENTIN - LY. J. FILLES	07h48



Ligne n° R310

Code : R310-D11R
Itinéraire : ORIGNY STE BENOITE - SAINT QUENTIN
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE

Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	ImmJvs- Service 1
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	06h40
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI	06h42
THENELLES	THENELLES - ABRI EGLISE	06h45
	THENELLES - PLACE ABRI	06h46
RIBEMONT	RIBEMONT - COLLEGE	06h56
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	06h58
SISSY	SISSY - ABRI	07h03
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	07h10
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	07h13
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h25
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h30
	ST QUENTIN - LYCEE TECHNIQUE	07h35
	ST QUENTIN - C.E.T BATIMENT	07h40
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.I.A	07h45
	ST QUENTIN - LY. J. FILLES	07h50



Ligne n° R311

Code : R311-C01A

Itinéraire : SAINT QUENTIN - GUISE

Validité : 15/07/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	ImmJvs- ----S-		
		Service 1	Service 2	Service 3
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	10h30	16h00	17h00
HOMBLIERES	HOMBLIERES - FACE PARKING RN29	10h37	16h07	17h07
MARCY	MARCY - ABRI	10h39	16h09	17h09
REGNY	REGNY - ABRI		16h14	17h14
THENELLES	THENELLES - ABRI			
	THENELLES - CALVAIRE	10h45		
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI		16h23	17h23
	RIBEMONT - CITE ECOLE		16h25	17h25
	RIBEMONT - LYCEE ABRI		16h25	17h25
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI		16h31	17h31
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 71 RUE PASTEUR	10h47	16h31	17h31
	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	10h48	16h34	17h34
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	10h52	16h38	17h38
BERNOT	BERNOT - ARRET	10h55	16h41	17h41
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	10h56	16h44	17h44
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	11h02	16h48	17h48
NOYALES	NOYALES - GARE	11h04	16h50	17h50
PROIX	PROIX - ARRET	11h05	16h51	17h51
VADENCOURT	VADENCOURT - BOHERIES ARRET	11h08	16h54	17h54
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN	11h09		
	VADENCOURT - ABRI EGLISE	11h12		
GUISE	GUISE - PLACE LESUR		17h00	18h00
LESQUIELLES SAINT GERMAIN	LESQUIELLES S. - PLACE	11h24		
	LESQUIELLES S. - ST GERMAIN ARRET	11h27		
GUISE	GUISE - MADAGASCAR	11h30		
	GUISE - PLACE LESUR	11h35		



Ligne n° R311

Code : R311-C01R

Itinéraire : GUISE - SAINT QUENTIN

Validité : 15/07/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	ImmJvs-	
		Service 1	Service 2
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	08h30	15h45
VADENCOURT	VADENCOURT - ABRI EGLISE		15h52
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN		15h57
	VADENCOURT - BOHERIES ARRET	08h36	15h58
PROIX	PROIX - ARRET	08h39	16h01
NOYALES	NOYALES - GARE	08h40	16h02
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	08h42	16h04
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	08h46	16h08
BERNOT	BERNOT - ARRET	08h49	16h11
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	08h52	16h14

ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	09h56	16h18
	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	09h00	16h19
MONT D ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRI	09h02	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	09h04	
RIBEMONT	RIBEMONT - LUCY ABRI	09h08	
	RIBEMONT - CITE ECOLE	09h10	
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	09h12	
THENELLES	THENELLES - RN 30		
REGNY	REGNY - ABRI	09h19	16h29
MARCY	MARCY - RN 30	09h24	
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D 6A	09h27	16h33
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	09h35	16h45



Ligne n° R311

Code : R311-C02A

Itinéraire : SAINT QUENTIN - GUISE

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT		
		Immjvs- Service 1	Immjv-- Service 2	---s- Service 3
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	10h30	17h00	16h00
HOMBLIERES	HOMBLIERES - FACE PARKING RN29	10h37	17h07	16h07
MARCY	MARCY - RN 30	10h39	17h09	16h09
REGNY	REGNY - ABRI		17h14	16h14
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	10h45		
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI		17h21	16h21
	RIBEMONT - CITE ECOLE		17h23	16h23
	RIBEMONT - LUCY ABRI		17h25	16h25
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI		17h31	16h31
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	10h47	17h33	16h33
	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	10h48	17h34	16h34
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	10h52	17h38	16h38
BERNOT	BERNOT - ARRET	10h55	17h41	16h41
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	10h58	17h44	16h44
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	11h02	17h48	16h48
NOYALES	NOYALES - GARE	11h04	17h50	16h50
PROIX	PROIX - ARRET	11h05	17h51	16h51
VADENCOURT	VADENCOURT - BOHERIES ARRET	11h08	17h54	16h54
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN	11h09		
	VADENCOURT - ABRI EGLISE	11h14		
GUISE	GUISE - PLACE LESUR		18h00	17h00
LESQUELLES SAINT GER	LESQUELLES S. - PLACE	11h24		
	LESQUELLES S. - ST GERMAIN ARRET	11h27		
GUISE	GUISE - MADAGASCAR	11h30		
	GUISE - PLACE LESUR	11h35		



Ligne n° R311

Code : R311-C04R

Itinéraire : GUISE - SAINT QUENTIN SCOLAIRE

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AIISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Immjvs- Service 1	Immjvs- Service 2
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	08h30	15h55
VADENCOURT	VADENCOURT - ABRI EGLISE		16h02
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN		16h07
	VADENCOURT - BOHERIES ARRET	08h36	16h08
PROIX	PROIX - ARRET	08h39	16h11
NOYALES	NOYALES - GARE	08h40	16h12
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	08h42	16h14
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	08h46	16h18
BERNOT	BERNOT - ARRET	08h49	16h21
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	08h52	16h24
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	08h56	16h28
	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	09h00	16h29
MONT D ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRI	09h02	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	09h04	
RIBEMONT	RIBEMONT - LUCY ABRI	09h08	
	RIBEMONT - CITE ECOLE	09h10	
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	09h12	
REGNY	REGNY - ABRI	09h19	
MARCY	MARCY - RN 30	09h24	16h39

HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.68	09h27	16h43
ST QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	09h35	16h55



Ligne n° R312

Code : R312-C01A
 Itinéraire : LESQUIELLES - SAINT QUENTIN LA RAMEE TP
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
LESQUIELLES SAINT GER	LESQUIELLES S. - PLACE	06h35	06h35
	LESQUIELLES S. - ST GERMAIN ARRET	06h38	06h38
GUISE	GUISE - MADAGASCAR	06h45	06h45
	GUISE - PLACE LESUR	06h50	06h50
MONT D ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRI	07h10	07h10
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	07h12	
	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	07h14	
THENELLES	THENELLES - ABRI EGLISE	07h17	
	THENELLES - CALVAIRE	07h18	
REGNY	REGNY - ABRI	07h22	
SISSY	SISSY - ABRI	07h26	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h35	07h30
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h40	07h35
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h45	07h40
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET		07h45
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMEE	07h50	07h52



Ligne n° R312

Code : R312-C01R
 Itinéraire : ST QUENTIN G. ROUTIERE - LESQUIELLES TP
 Validité : 01/01/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h00	18h30
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	12h11	
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMEE	12h21	
SISSY	SISSY - ABRI	12h36	
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	12h41	
	THENELLES - ABRI EGLISE	12h42	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	12h46	
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI	12h48	
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	13h00	19h03
	GUISE - MADAGASCAR	13h04	19h07
LESQUIELLES SAINT GER	LESQUIELLES S. - ST GERMAIN ARRET	13h07	19h10
	LESQUIELLES S. - PLACE	13h12	19h15



Ligne n° R312

Code : R312-C02R
 Itinéraire : ST QUENTIN ETATS GX - LESQUIELLES TP
 Validité : 22/02/2017

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	12h09
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	12h15
	ST QUENTIN - LYCEE COLAND NOEL	12h19
	ST QUENTIN - RUE H.DUNANT	12h22
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMEE	12h27
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	13h10
	GUISE - CES	13h15
	GUISE - L.E.P	13h20
LESQUIELLES SAINT GER	GUISE - MADAGASCAR	13h25
	LESQUIELLES S. - ST GERMAIN ARRET	13h27
	LESQUIELLES S. - PLACE	13h35

**Ligne n° R312**

Code : R312-C03R

Itinéraire : ST QUENTIN CONDORCET - LESQUELLES TP

Validité : 02/09/2019

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-Ju-	Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		18h30
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI		18h48
GUISE	GUISE - PLACE LESUR		19h03
	GUISE - MADAGASCAR		19h07
LESQUELLES SAINT GER	LESQUELLES S. - ST GERMAIN ARRET		19h10
	LESQUELLES S. - PLACE		19h15

**Ligne n° R440**

Code : R440-C01A

Itinéraire : LA FERRE SNCF-ST QUENTIN LYC H MARTIN SCO

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT					
		Service 1	Im-Ju- Service 2	Im-Ju- Service 3	Service 4	Im-Ju- Service 5	Service 6
LA FERRE	LA FERRE - GARE SNCF	06h34	06h15	13h20	17h37	18h30	06h15
	LA FERRE - PL DE L'ESPLANADE	06h36	06h17	13h22	17h39	18h32	06h17
	LA FERRE - COLLEGE	06h37	06h18	13h23	17h40	18h33	06h18
BEAUTOR	BEAUTOR - CARREFOUR	06h39	06h20	13h26	17h41	18h35	06h20
TRAVECY	TRAVECY - ABRI	06h45	06h26	13h33	17h47	18h41	06h26
VENDEUIL	VENDEUIL - VENDEUIL	06h50	06h32	13h39	17h51	18h46	06h32
LY FONTAINE	LY FONTAINE - ABRI		06h42				06h42
HINACOURT	HINACOURT - ABRI		06h48				06h48
BENAY	BENAY - ABRI		06h53				06h53
CERIZY	CERIZY - PLACE		06h57				06h57
MOY DE L AISNE	MOY DE L. - ABRI POSTE	06h56	07h00	13h45	17h55	18h51	07h00
	MOY DE L. - ABRI POSTE	06h56		13h45	17h55		07h00
	MOY DE L. - FACE ABRI GARE	06h57		13h46	17h56		07h01
CERIZY	CERIZY - LA GUINGUETTE	07h02		13h51	18h00		07h06
	CERIZY - PLACE	07h04					
BENAY	BENAY - ABRI	07h07					
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h27			18h15		07h21
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMEE	07h32		14h05			07h26
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET						07h35
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h42					07h41

**Ligne n° R440**

Code : R440-C05R

Itinéraire : ST QUENTIN CONDORCET - MOY POSTE D SCOL

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-Ju-	Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET		18h00
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMEE		18h15
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		18h25
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		18h32
CERIZY	CERIZY - LA GUINGUETTE		18h47
MOY DE L AISNE	MOY DE L. - ABRI GARE		18h50
	MOY DE L. - ABRI POSTE		18h51

**Ligne n° R440**

Code : R440-C08A

Itinéraire : MOY DE L' AISNE - ST QUENTIN

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE

Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-ju-- Service 1	Im-ju-- Service 2
MOY DE L' AISNE	MOY DE L. - FACE ABRI POSTE	07h06	18h57
	MOY DE L. - FACE ABRI GARE	07h07	
CERIZY	CERIZY - LA GUINGUETTE	07h12	19h02
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h27	19h17
	ST QUENTIN - LY. P DE LA RAMEE	07h32	
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h41	
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	07h50	

**Ligne n° R445**

Code : R445-D01A

Itinéraire : ESSIGNY LE GRAND - SAINT QUENTIN

Validité : 11/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Im-ju-- Service 1
ESSIGNY LE GRAND	ESSIGNY LE G. - ABRI MAIRIE	07h07
	ESSIGNY LE G. - RUE DU MOULIN	07h10
URVILLERS	URVILLERS - ABRI	07h13
	URVILLERS - FACE LOT. CORNET D'OR	07h15
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PATTE D'OIE	07h23
	ST QUENTIN - PASSAGE SUPERIEUR	07h27
	ST QUENTIN - PLACE LA FAYETTE	07h33
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h37
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h40
	ST QUENTIN - LA RAMEE RUE DUNANT	07h45
	ST QUENTIN - LYCEE JEAN BOUJIN	07h47

**Ligne n° R445**

Code : R445-L01R

Itinéraire : ST QUENTIN - URVILLERS

Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Im-ju-- Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LA FAYETTE ROND POINT	18h05
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	18h10
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	18h13
	ST QUENTIN - LA RAMEE R. BELLEVUE	18h17
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h20
URVILLERS	URVILLERS - ABRI	18h42

**Ligne n° R445**

Code : R445-L02A

Itinéraire : ST QUENTIN - SOISSONS

Validité : 08/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Im-ju-- Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	06h56
ESSIGNY LE GRAND	ESSIGNY LE G. - ABRI MAIRIE	06h05
	MONTECOURT LOZARD	06h11
MONTECOURT LOZARD	MONTECOURT L. - ABRI 48 AV VICTOIR	06h15
	JUSSY - MAIRIE	06h18
JUSSY	JUSSY - LA ROTONDE ABRI	06h20
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - ABRI CENTRE	06h28
FRIERES FAILLOUEL	FRIERES F. - FAILLOUEL ABRI	06h29
VILLEQUIER AUMONT	VILLEQUIER A. - SAISON ROUGE	06h32
	VILLEQUIER A - 11 RTE DE ST QUENT	06h34
CHAUNY	CHAUNY - ARRET "TERMINCK"	06h37
	CHAUNY - ARRET PROMENADES	06h39
	CHAUNY - GARE SNCF	06h43

	CHAUNY - PONT CANAL	06h46
SINCENY	SINCENY - ABRI "ST LAZARE"	06h47
	SINCENY - ABRI "ST ANTOINE"	06h48
AUTREVILLE	AUTREVILLE - ABRI	06h50
PIERREMANDE	PIERREMANDE - PLACE ABRI	06h53
FOLEMBRAY	FOLEMBRAY - CAFE GRAND CERF	06h58
COUCY LE CHATEAU AU	COUCY LE C. - 50 RUE FRAMLINGHAM	07h04
	COUCY LE C. - HOTEL LION ROUGE	07h06
CRECY AU MONT	CRECY AU M. - ABRI ROND POINT	07h10
LEUILLY SOUS COUCY	LEUILLY /S C. - PLACE ECOLE ABRI	07h15
	LEUILLY /S C. - MONT DE LEUILLY	07h17
TERNY SORNY	TERNY SORNY - RD1 ABRI	07h21
CROUY	CROUY - VAUXROT ST LAUREN	07h27
SOISSONS	SOISSONS - ARRET DUMAS 2	07h32
	SOISSONS - ARRET JARDIN HORTI 1	07h38
	SOISSONS - MOLIERE	07h41
	SOISSONS - GARE SNCF	07h43



Ligne n° R445

Code : R445-L02R

Itinéraire : SOISSONS - ST QUENTIN

Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Immju--	--m--
		Service 1	Service 2
SOISSONS	SOISSONS - GARE SNCF	18h26	12h17
	SOISSONS - MOLIERE	18h27	12h18
	SOISSONS - BLD GAMBETTA	18h33	12h23
CROUY	CROUY - VAUXROT ST LAUREN	18h36	12h26
TERNY SORNY	TERNY SORNY - RD1 ABRI	18h42	12h32
LEUILLY SOUS COUCY	LEUILLY /S C. - BANC DE PIERRE		12h36
	LEUILLY /S C. - MONT DE LEUILLY	18h45	
	LEUILLY /S C. - PLACE ECOLE ABRI	18h47	
CRECY AU MONT	CRECY AU M. - ABRI ROND POINT	18h53	12h39
COUCY LE CHATEAU AU	COUCY LE C. - HOTEL LION ROUGE	18h56	12h42
	COUCY LE C. - 50 RUE FRAMLINGHAM	18h58	12h43
COUCY LA VILLE	COUCY LA V. - PATTE D'OIE	18h59	12h45
FOLEMBRAY	FOLEMBRAY - PONT	19h01	12h48
	FOLEMBRAY - CAFE GRAND CERF	19h02	12h50
PIERREMANDE	PIERREMANDE - PLACE ABRI	19h07	12h55
AUTREVILLE	AUTREVILLE - ABRI	19h09	12h57
SINCENY	SINCENY - ABRI "ST ANTOINE"	19h11	12h59
	SINCENY - ABRI "ST LAZARE"	19h12	13h00
CHAUNY	CHAUNY - PONT CANAL	19h14	13h01
	CHAUNY - GARE SNCF	19h17	13h04
	CHAUNY - ARRET PROMENADES	19h27	13h19
	CHAUNY - ARRET "TERNYNCK"	19h29	13h21
VILLEQUIER AUMONT	VILLEQUIER A. - CIMETIERE	19h32	13h24
	VILLEQUIER A. - MAISON ROUGE	19h34	13h26
FRIERES FAILLOUEL	FRIERES F. - FAILLOUEL ABRI	19h37	13h29
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - ABRI CENTRE	19h41	13h33
JUSSY	JUSSY - 2 RUE DE FLAVY	19h44	13h36
	JUSSY - MAIRIE	19h46	13h38
MONTESCOURT LIZERO	MONTESCOURT L. - ABRI 45 AV VICTOIR	19h49	13h41
	MONTES. LIZ. - ABRI SQUARE SEBLINE	19h53	13h45
ESSIGNY LE GRAND	ESSIGNY LE G. - ABRI MAIRIE	19h58	13h51
	ESSIGNY LE G. - RUE DU MOULIN	19h59	13h53
URVILLERS	URVILLERS - ABRI	20h01	13h56
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PATTE D'OIE	20h06	14h01
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	20h11	14h06



Ligne n° R445

Code : R445-L03A

Itinéraire : SOISSONS - ST QUENTIN

Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Immju--	
		Service 1	
SOISSONS	SOISSONS - GARE SNCF	05h55	
	SOISSONS - BLD GAMBETTA	06h01	
CROUY	CROUY - VAUXROT ST LAUREN	06h04	
TERNY SORNY	TERNY SORNY - RD1 ABRI	06h10	

LEUILLY SOUS COUCY	LEUILLY /S C. - PLACE ECOLL ABRI	06h11
CRECY AU MONT	CRECY AU M. - ABRI ROND POINT	06h15
COUCY LE CHATEAU AUMONT	COUCY LE C. - HOTEL LION ROUGE	06h18
	COUCY LE C. - 50 RUE FRAMLINGHAM	06h20
COUCY LA VILLE	COUCY LA V. - PATTE D'OIE	06h21
FOLEMBRAY	FOLEMBRAY - PONT	06h23
	FOLEMBRAY - CAFE GRAND CERF	06h25
PIERREMANDE	PIERREMANDE - PLACE ABRI	06h30
AUTREVILLE	AUTREVILLE - ABRI	06h33
SINCENY	SINCENY - ABRI "ST ANTOINE"	06h36
	SINCENY - ABRI "ST LAZARE"	06h37
CHAUNY	CHAUNY - PONT CANAL	06h39
	CHAUNY - GARE SNCF	06h43
	CHAUNY - ARRET PROMENADES	06h46
	CHAUNY - ARRET "TERNYNCK"	06h48
VILLEQUIER AUMONT	VILLEQUIER A. - CIMETIERE	06h52
	VILLEQUIER A. - MAISON ROUGE	06h54
FRIERES FAILLOUEL	FRIERES F. - FAILLOUEL ABRI	06h57
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - ABRI CENTRE	07h08
JUSSY	JUSSY - 2 RUE DE FLAVY	07h07
	JUSSY - MAIRIE	07h10
MONTESCOURT LIZEROI	MONTESCOURT L. - ABRI 45 AV VICTOIR	07h13
	MONTES. LIZ. - ABRI SOLAIRE SEBLINE	07h17
ESSIGNY LE GRAND	ESSIGNY LE G. - ABRI MAIRIE	07h22
	ESSIGNY LE G. - RUE DU MOULIN	07h23
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PATTE D'OIE	07h31
	ST QUENTIN - PASSAGE SUPERIEUR	07h35
	ST QUENTIN - PLACE LAFAYETTE	07h40
	ST QUENTIN - JOLIOT CURIE	07h44
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h47
	ST QUENTIN - LA RAMEE RUE DU NANT	07h51
	ST QUENTIN - LYCEE JEAN BOUIN	07h55



Ligne n° R445

Code : R445-L04R

Itinéraire : ST QUENTIN - SOISSONS

Validité : 11/01/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		lmmjv--	--m----
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LA FAYETTE ROND POINT	12h05	12h05
	ST QUENTIN - JOLIOT CURIE	12h10	12h10
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	12h13	12h13
	ST QUENTIN - LA RAMEE R. BELLEVUE	12h17	12h17
	ST QUENTIN - GARE ROUTHIERE	12h21	12h22
	ST QUENTIN - PATTE D'OIE	12h27	12h27
URVILLERS	URVILLERS - PATTE D'OIE	12h35	12h35
	URVILLERS - ABRI	12h37	12h33
ESSIGNY LE GRAND	ESSIGNY LE G. - RUE DU MOULIN	12h40	12h36
	ESSIGNY LE G. - ABRI MAIRIE	12h41	12h37
MONTESCOURT LIZEROI	MONTES. LIZ. - ABRI SOLAIRE SEBLINE	12h45	12h41
	MONTESCOURT L. - ABRI 48 AV VICTOIR	12h49	12h45
JUSSY	JUSSY - MAIRIE	12h53	12h49
	JUSSY - LA ROTONDE ABRI	12h54	12h50
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - ABRI CENTRE	12h58	12h54
FRIERES FAILLOUEL	FRIERES F. - FAILLOUEL ABRI	12h59	12h59
VILLEQUIER AUMONT	VILLEQUIER A. - MAISON ROUGE	13h06	13h02
	VILLEQUIER A. - 11 RTE DE ST QUENT	13h08	13h04
CHAUNY	CHAUNY - ARRET "TERNYNCK"	13h11	13h07
	CHAUNY - ARRET PROMENADES	13h13	13h09
	CHAUNY - GARE SNCF	13h16	13h12
	CHAUNY - PONT CANAL	13h18	13h14
SINCENY	SINCENY - ABRI "ST LAZARE"	13h20	13h16
	SINCENY - ABRI "ST ANTOINE"	13h21	13h17
AUTREVILLE	AUTREVILLE - ABRI	13h23	13h19
PIERREMANDE	PIERREMANDE - PLACE ABRI	13h25	13h21
FOLEMBRAY	FOLEMBRAY - CAFE GRAND CERF	13h29	13h25
COUCY LE CHATEAU AUMONT	COUCY LE C. - 50 RUE FRAMLINGHAM	13h33	13h29
	COUCY LE C. - HOTEL LION ROUGE	13h35	13h31
CRECY AU MONT	CRECY AU M. - ABRI ROND POINT	13h39	13h35
LEUILLY SOUS COUCY	LEUILLY /S C. - PLACE ECOLL ABRI	13h44	13h40
	LEUILLY /S C. - MONT DE LEUILLY	13h46	13h42
TERNY SORNY	TERNY SORNY - RD1 ABRI	13h50	13h46
CROUY	CROUY - VAUXROT ST LAUREN	13h55	13h51
SOISSONS	SOISSONS - BLD GAMBETTA	13h59	13h55
	SOISSONS - GARE SNCF	20h03	13h59



Ligne n° R460

Code : R460-C01A

Itinéraire : S RICHAUMONT DEPART-ST QUENTIN G ROUT SC

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	
SAINS RICHAUMONT	SAINS R. - GENDARMERIE	07h50	
LE HERIE LA VIEVILLE	LE HERIE LA V. - EGLISE	07h56	
LANDIFAY ET BERTAIGNY	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	08h02	
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES	08h07	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	08h11	
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI	08h13	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	08h16	
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	08h19	
MARCY	MARCY - ABRI	08h27	
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.68	08h36	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h46	



Ligne n° R460

Code : R460-C01R

Itinéraire : ST QUENTIN H MARTIN-HIRSON VICTOIRE SCOL

Validité : 22/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 2	Service 3
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN	12h09	12h30
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	12h15	
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	12h19	
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.I.A	12h23	
	ST QUENTIN - LY. J. FILLES	12h27	12h40
HOMBLIERES	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h35	12h50
	HOMBLIERES - FACE PARKING RH29	12h43	12h58
MARCY	MARCY - ABRI	12h47	13h02
	REGNY - ABRI	12h53	13h08
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	12h57	13h12
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	13h00	13h15
MONT D ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRI	13h04	13h19
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	13h06	13h21
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES	13h10	13h25
LANDIFAY ET BERTAIGNY	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	13h15	13h30
LE HERIE LA VIEVILLE	LE HERIE LA V. - ABRI RUE DU PUIIS	13h21	13h36
SAINS RICHAUMONT	SAINS R. - ABRI PLACE MAIRIE	13h27	13h42
	SAINS R. - ABRI PLACE MAIRIE	13h29	13h44
	SAINS R. - EGLISE	13h31	13h46
LEME	LEME - ABRI ECOLE	13h35	13h50
	LEME - FACE ABRI 39 RUE LA NATION	13h37	13h52
LA VALLEE AU BLE	LA VALLEE A. - ABRI PLACE HLM	13h40	13h55
	LA VALLEE A. - HOSPICE	13h42	13h57
VOULPAIX	VOULPAIX - ABRI	13h46	14h01
FONTAINE LES VERVINS	FONTAINE LES V. - LYCEE AGRICOLE	13h51	14h06
VERVINS	VERVINS - X RN	13h53	14h08
	VERVINS - PL ANCIENS COMBATTANTS	13h56	14h11
	VERVINS - PL ANCIENS COMBATTANTS	13h59	14h14
THENAILLES	THENAILLES - LA HERSE D'OR	14h02	14h17
MARCIGNY	MARCIGNY - ABRI PLACE	14h06	14h21
PLOMION	PLOMION - CENTRE	14h10	14h25
	PLOMION - LA NIGAUDIERE	14h13	14h28
LANDOUZY LA VILLE	LANDOUZY LA V. - LA RUE HEUREUSE	14h15	14h30
	LANDOUZY LA V. - LA VILLE	14h19	14h34
LA HERIE	LA HERIE - CROISEMENT	14h22	14h37
	LA HERIE - VILLAGE	14h24	14h39
BUIRE	BUIRE - VILLAGE ABRI	14h28	14h43
	BUIRE - PONT	14h30	14h45
HIRSON	HIRSON - GARE SNCF	14h35	14h50
	HIRSON - PL DE LA VICTOIRE	14h40	14h55



Ligne n° R460

Code : R460-C03A

Itinéraire : HIRSON PL VICTOIRE - ST QUENTIN GARE TP

Validité : 22/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT				
		Service 1	Service 2	Service 3	Service 4	Service 5
HIRSON	HIRSON - PL DE LA VICTOIRE	11h20	11h57	16h15	11h57	16h15
	HIRSON - GARE SNCF	11h25	12h02	16h20	12h02	16h20
BUIRE	BUIRE - PONT	11h27	12h04	16h22	12h04	16h22
	BUIRE - VILLAGE ABRI	11h29	12h06	16h24	12h06	16h24
ORIGNY EN THIERACHE	ORIGNY EN T. - FACE ABRI PLACE	11h35	12h12		12h12	
LA HERIE	LA HERIE - VILLAGE			16h28		16h28
	LA HERIE - CROISEMENT	11h38	12h15	16h30	12h15	16h30
LANDOUZY LA VILLE	LANDOUZY LA V. - LA VILLE	11h40	12h17	16h33	12h17	16h33
	LANDOUZY LA V. - LA RUE HEBURTOISE	11h42	12h19	16h35	12h19	16h35
PLOMION	PLOMION - LA NIGAUDIERE	11h44	12h21	16h37	12h21	16h37
	PLOMION - CENTRE	11h47	12h24	16h40	12h24	16h40
HARCIGNY	HARCIGNY - ABRI PLACE	11h52	12h29	16h45	12h29	16h45
THENAILLES	THENAILLES - LA HERSE DYOR	11h57	12h34	16h50	12h34	16h50
VERVINS	VERVINS - PLACE SOMIER	12h01	12h38	16h55	12h38	16h55
	VERVINS - PLACE SORBIER	12h02	12h39	17h01	12h39	17h01
FONTAINE LES VERVINS	VERVINS - X RN	12h15	12h52	17h14	12h52	17h14
	FONTAINE LES V. - LYCEE AGRICOLE	12h16	12h53	17h15	12h53	17h15
VOULPAIX	VOULPAIX - ABRI	12h20	12h57	17h20	12h57	17h20
	LA VALLEE A. - ESPACE	12h25	13h02	17h25	13h02	17h25
LEME	LA VALLEE A. - ABRI PLACE HLM	12h26	13h03	17h27	13h03	17h27
	LEME - ABRI 42 RUE DE LA NATION	12h28	13h05	17h29	13h05	17h29
SAINS RICHAUMONT	LEME - FACE ABRI ECOLE	12h30	13h07	17h31	13h07	17h31
	SAINS R. - PRESBYTERE	12h33	13h10	17h34	13h10	17h34
	SAINS R. - GENDARMERIE	12h35	13h12	17h35	13h12	17h35
LE HERIE LA VIEVILLE	SAINS R. - GENDARMERIE		13h15		13h15	17h36
	LE HERIE LA V - EGLISE	12h41	13h21		13h21	17h42
LANDIFAY ET BERTAIN	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	12h47	13h26		13h26	17h48
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES	12h52	13h31		13h31	17h53
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	12h56	13h35		13h35	17h57
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI	12h58	13h37		13h37	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 12 RUE PASTEUR	13h01	13h40		13h40	17h58
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	13h04	13h43		13h43	
	THENELLES - 07 30					17h58
MARCY	MARCY - ABRI	13h12	13h51		13h51	
	MARCY - RN 30					18h05
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.68	13h16	13h55		13h55	18h08
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	13h26	14h05		14h05	18h18



Ligne n° R460

Code : R460-C03R

Itinéraire : ST QUENTIN GARE - SAINS RICHAUMT ARR TP

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT		
		m-f-s	Immjv-	---s-
		Service 1	Service 2	Service 3
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	16h50	18h30	18h30
HOMBLIERES	HOMBLIERES - FACE PARKING RN29	16h58	18h38	18h38
MARCY	MARCY - ABRI	17h02	18h42	18h42
REGNY	REGNY - ABRI		18h48	18h48
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	17h10	18h52	18h52
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	17h13	18h55	18h55
MONT D ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRI	17h16	18h58	18h58
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	17h18	19h00	19h00
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES	17h22	19h04	19h04
LANDIFAY ET BERTAIN	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	17h27	19h09	19h09
LE HERIE LA VIEVILLE	LE HERIE LA V. - ABRI RUE DU PLATS	17h33	19h15	19h15
SAINS RICHAUMONT	SAINS R. - ABRI PLACE MAIRIE	17h39	19h21	19h21



Ligne n° R460

Code : R460-C04A

Itinéraire : SAINS RICHT DEPART-ST QUENTIN LA RAMEE 5

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Immjv-
		Service 1

SAINS RICHAMONT	SAINS R. - GENDARMERIE	06h34
LE HERIE LA VIEVILLE	LE HERIE LA V - EGLISE	06h40
LANDIFAY ET BERTAIGN	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	06h46
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES	06h51
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	06h55
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI	06h57
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	07h00
MARCY	MARCY - ABRI	07h09
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.6R	07h13
HARLY	HARLY - CENTRE LECLERC ABRI VILLE	07h18
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h25
	ST QUENTIN - BLD V. HUGO	07h30
	ST QUENTIN - BD HENRI MARTIN	07h32
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h36
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h40
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.I.A	07h43
	ST QUENTIN - LY. J. FILLES	07h48



Ligne n° R460

Code : R460-C04R

Itinéraire : ST QUENTIN CONDORCET-VERVINS PALAIS A TP

Validité : 22/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		-m--	Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET		18h07
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL		18h12
	ST QUENTIN - PLACE MULHOUSE		18h17
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		18h27
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		18h30
HOMBLIERES	HOMBLIERES - PARKING RN 29		18h38
MARCY	MARCY - ABRI		18h42
REGNY	REGNY - ABRI		18h48
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE		18h52
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE		18h55
MONT D ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRI		18h58
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN		19h00
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES		19h04
LANDIFAY ET BERTAIGN	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE		19h09
LE HERIE LA VIEVILLE	LE HERIE LA V - ABRI RUL DU PUIIS		19h15
SAINS RICHAMONT	SAINS R. - ABRI PLACE MAIRIE		19h21
LEME	LEME - ABRI ECOLE		
	LEME - FACE ABRI 39 RUE LA NATION		
LA VALLEE AU RICE	LA VALLEE A. - ABRI PLACE HUM		
	LA VALLEE A. - HOSPICE		
VOULPAIX	VOULPAIX - ABRI		
VERVINS	VERVINS - PL. ANCIENS COMBATTANTS		



Ligne n° R460

Code : R460-C05A

Itinéraire : SAINS RICHAMONT - ST QUENTIN GARE TP

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		-m--s-	-m--
		Service 2	Service 3
SAINS RICHAMONT	SAINS R. - GENDARMERIE	13h25	17h40
LE HERIE LA VIEVILLE	LE HERIE LA V - EGLISE	13h31	17h46
LANDIFAY ET BERTAIGN	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	13h36	17h52
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES	13h41	17h57
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	13h45	18h01
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI	13h47	
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	13h50	18h02
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	13h53	
	THENELLES - RN 30		18h03
MARCY	MARCY - ABRI	14h01	
	MARCY - RN 30		18h09
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.6R	14h05	18h12
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	14h15	18h22



Ligne n° R460

 Code : R460-C05R
Itinéraire : ST QUENTIN GARE - HIRSON TP
Validité : 22/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT					
		l-----	-m-j---	--m-v--	Immjv--	Immjv--	---v--
		Service 1	Service 4	Service 5	Service 6	Service 7	Service 8
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h00	12h20	16h50	07h00	16h50	12h20
HOMBLIERES	HOMBLIERES - FACE PARKING RN29	07h08	12h28	16h58	07h08	16h58	12h28
MARCY	MARCY - ABRI		12h32	17h02		17h02	12h32
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE		12h40	17h10		17h10	12h40
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	07h18	12h43	17h13	07h18	17h13	12h43
MONT D ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRI		12h46	17h16		17h16	12h46
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	07h20	12h48	17h18	07h20	17h18	12h48
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES	07h24	12h52	17h22	07h24	17h22	12h52
LANDIFAY ET BERTAIGN	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	07h29	12h57	17h27	07h29	17h27	12h57
LE HERIE LA VIEVILLE	LE HERIE LA V - ABRI RUE DU PUITS	07h35	13h03	17h33	07h35	17h33	13h03
SAINS RICHAUMONT	SAINS R. - ABRI PLACE MAIRIE	07h40	13h09	17h39	07h40	17h39	13h09
	SAINS R. - ABRI PLACE MAIRIE	07h40		17h39	07h40	17h39	13h25
	SAINS R. - EGLISE	07h42		17h41	07h42	17h41	13h27
LEME	LEME - ABRI ECOLE	07h46		17h45	07h46	17h45	13h31
	LEME - FACE ABRI 99 RUE LA NATION	07h48		17h47	07h48	17h47	13h33
LA VALLEE AU BLE	LA VALLEE A. - ABRI PLACE HLM	07h51		17h50	07h51	17h50	13h36
	LA VALLEE A. - BOISPEE	07h53		17h52	07h53	17h52	13h38
VOULPAIX	VOULPAIX - ABRI	07h57		17h56	07h57	17h56	13h42
FONTAINE LES VERVINS	FONTAINELES V. - LYCEE AGRICOLE	08h02		18h01	08h02	18h01	13h47
VERVINS	VERVINS - X RN	08h04		18h03	08h04	18h03	13h49
	VERVINS - PL. ANCIENS COMBATTANTS	08h07		18h06	08h07	18h06	13h52
	VERVINS - PL. ANCIENS COMBATTANTS	08h10		18h09	08h10	18h09	13h55
THENAILLES	THENAILLES - LA HERSE DYON	08h11		18h12	08h11	18h12	13h58
HARCIGNY	HARCIGNY - ABRI PLACE	08h17		18h16	08h17	18h16	14h02
PLOMION	PLOMION - CENTRE	08h21		18h20	08h21	18h20	14h04
	PLOMION - LA NIGAUDIERE	08h26		18h23	08h26	18h23	14h09
LANDOUZY LA VILLE	LANDOUZY LA V. - LA RUE REDREUSE	08h28		18h25	08h28	18h25	14h11
	LANDOUZY LA V. - LA VILLE	08h30		18h29	08h30	18h29	14h15
LA HERIE	LA HERIE - CHOISEMENT	08h33		18h32	08h33	18h32	14h18
	LA HERIE - VILLAGE			18h34		18h34	14h20
ORIGNY EN THIERACHE	ORIGNY EN T. - ABRI PLACE	08h38		18h38	08h38	18h38	14h24
BUJIRE	BUJIRE - VILLAGE ABRI	08h42		18h38	08h42	18h38	14h24
	BUJIRE - POINT	08h45		18h40	08h45	18h40	14h26
HIRSON	HIRSON - GARE SNCF	08h50		18h45	08h50	18h45	14h31
	HIRSON - PL DE LA VICTOIRE	08h55		18h50	08h55	18h50	14h36

 **Ligne n° R460**
Code : R460-C06A
Itinéraire : SAINS RICHAUMONT - ST QUENTIN GARE
Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Im-jv--	Immjv--
		Service 4	Service 5
SAINS RICHAUMONT	SAINS R. - GENDARMERIE	07h55	07h55
LE HERIE LA VIEVILLE	LE HERIE LA V - EGLISE	08h01	08h01
LANDIFAY ET BERTAIGN	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	08h07	08h07
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES	08h12	08h12
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	08h16	08h16
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI	08h18	08h18
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	08h21	08h21
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	08h24	08h24
MARCY	MARCY - ABRI	08h32	08h32
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.68	08h36	08h36
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h46	08h46

 **Ligne n° R460**
Code : R460-C06R
Itinéraire : ST QUENTIN GARE - HIRSON TP
Validité : 22/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		-m-j---	---v--
		Service 2	Service 3

SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h35	12h50
HOMBLIERES	HOMBLIERES - FACE PARKING RN29	12h43	12h58
MARCY	MARCY - ABRI	12h47	13h02
REGNY	REGNY - ABRI	12h53	13h08
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	12h57	13h12
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	13h00	13h15
MONT D ORIGNY	MONT D O. - FACE ABRI	13h04	13h19
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	13h06	13h21
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES	13h10	13h25
LANDIFAY ET BERTAIGN	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	13h15	13h30
LE HERIE LA VIEVILLE	LE HERIE LA V. - ABRI RUE DU PUIIS	13h21	13h36
SAINS RICHAUMONT	SAINS R. - ABRI PLACE MAIRIE	13h27	13h42
	SAINS R. - ABRI PLACE MAIRIE	13h29	13h44
	SAINS R. - EGLISE	13h31	13h46
LEME	LEME - ABRI ECOLE	13h35	13h50
	LEME - FACE ABRI 39 RUE LA NATION	13h37	13h52
LA VALLEE AU BLE	LA VALLEE A. - ABRI PLACE HLM	13h40	13h55
	LA VALLEE A. - HOSPICE	13h42	13h57
VOULPAIX	VOULPAIX - ABRI	13h46	14h01
FONTAINE LES VERVINS	FONTAINE LES V. - LYCEE AGRICOLE	13h51	14h06
VERVINS	VERVINS - X RN	13h53	14h08
	VERVINS - PL ANCIENS COMBATTANTS	13h56	14h11
	VERVINS - PL ANCIENS COMBATTANTS	13h59	14h14
THENAILLES	THENAILLES - LA HERSE D'OR	14h02	14h17
HARCIGNY	HARCIGNY - ABRI PLACE	14h06	14h21
PLOMION	PLOMION - CENTRE	14h10	14h25
	PLOMION - LA NIGAUDIERE	14h13	14h28
LANDOUZY LA VILLE	LANDOUZY LA V. - LA RUE HEUREUSE	14h15	14h30
	LANDOUZY LA V. - LA VILLE	14h19	14h34
LA HERIE	LA HERIE - CROISEMENT	14h22	14h37
	LA HERIE - VILLAGE	14h24	14h39
BUIRE	BUIRE - VILLAGE ABRI	14h28	14h43
	BUIRE - PONT	14h30	14h45
HIRSON	HIRSON - GARE SNCF	14h35	14h50
	HIRSON - PL DE LA VICTOIRE	14h40	14h55



Ligne n° R460

Code : R460-C07A

Itinéraire : HIRSON JOLIOT CURIE - ST QUENTIN TP

Validité : 22/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT		
		Service 4	Service 5	Service 6
HIRSON	HIRSON - GARE ROUTIERE	16h05		16h05
	HIRSON - PL DE LA VICTOIRE	16h15	16h15	16h15
	HIRSON - GARE SNCF	16h20	16h20	16h20
BUIRE	BUIRE - PONT	16h22	16h22	16h22
	BUIRE - VILLAGE ABRI	16h24	16h24	16h24
LA HERIE	LA HERIE - VILLAGE	16h28	16h28	16h28
	LA HERIE - CROISEMENT	16h30	16h30	16h30
LANDOUZY LA VILLE	LANDOUZY LA V. - LA VILLE	16h33	16h33	16h33
	LANDOUZY LA V. - LA RUE HEUREUSE	16h35	16h35	16h35
PLOMION	PLOMION - LA NIGAUDIERE	16h37	16h37	16h37
	PLOMION - CENTRE	16h40	16h40	16h40
HARCIGNY	HARCIGNY - ABRI PLACE	16h45	16h45	16h45
THENAILLES	THENAILLES - LA HERSE D'OR	16h50	16h50	16h50
VERVINS	VERVINS - PLACE SOHIER	16h55	16h55	16h55
	VERVINS - PLACE SOHIER	17h00	17h00	17h00
	VERVINS - X RN	17h14	17h14	17h14
FONTAINE LES VERVINS	FONTAINE LES V. - LYCEE AGRICOLE	17h20	17h20	17h20
VOULPAIX	VOULPAIX - ABRI	17h25	17h25	17h25
LA VALLEE AU BLE	LA VALLEE A. - HOSPICE	17h30	17h30	17h30
	LA VALLEE A. - ABRI PLACE HLM	17h32	17h32	17h32
LEME	LEME - ABRI 42 RUE DE LA NATION	17h34	17h34	17h34
	LEME - FACE ABRI ECOLE	17h36	17h36	17h36
SAINS RICHAUMONT	SAINS R. - PRESBYTERE	17h39	17h39	17h39
	SAINS R. - GENDARMERIE	17h40	17h40	17h40
LE HERIE LA VIEVILLE	LE HERIE LA V. - EGLISE	17h46	17h46	17h46
LANDIFAY ET BERTAIGN	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	17h52	17h52	17h52
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES	17h57	17h57	17h57
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	18h01	18h01	18h01
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI			
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	18h02	18h02	18h02
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE			
	THENELLES - RN 30	18h03	18h03	18h03
MARCY	MARCY - ABRI			
	MARCY - RN 30	18h09	18h09	18h09
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.68	18h12	18h12	18h12

SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h22	18h22	18h22
---------------	----------------------------	-------	-------	-------

**Ligne n° R480**

Code : R480-C01A

Itinéraire : GUISE LESUR - SAINT-QUENTIN CCIA SCOLAIR

Validité : 14/10/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT		
		Service 1	Service 2	Service 3
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	06h21	06h21	06h21
LESQUELLES SAINT GER	LESQUELLES S. - ST GERMAIN ARRET	06h27	06h27	06h27
	LESQUELLES S. - PLACE	06h30	06h30	06h30
HANNAPES	HANNAPES - X PLACE	06h37	06h37	06h37
TUPIGNY	TUPIGNY - FACE CAFE	06h40	06h42	06h40
MENNEVRET	MENNEVRET - ABRI EGLISE	06h47	06h51	06h47
PETIT VERLY	PETIT VERLY - PLACE EMILE MONFRONT	06h52	06h56	06h52
GROUGIS	GROUGIS - PLACE	06h58	07h02	06h58
AISONVILLE ET BERNOV	AISONVILLE ET B. - BERNOVILLE ABRI	07h01	07h05	07h01
MONTIGNY EN ARROU	MONTIGNY EN A. - VILLAGE ABRI	07h07	07h11	07h07
LE PETIT MONTIGNY/EN	LE PT MONTIGNY/MONTIGNY-X D13/D68	07h09	07h13	07h09
FIEULAIN	FIEULAIN - GRANDE RUE	07h10	07h14	07h10
FONTAINE NOTRE DAM	FONTAINE N.D. - ABRI MAIRIE	07h14	07h18	07h14
MARCY	MARCY - ABRI		07h24	
	MARCY - LA COUTURELLE	07h29		07h33
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.68	07h22	07h29	07h22
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h30	07h35	07h30
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h32	07h35	07h32
	ST QUENTIN - 112 BO GAMBETTA	07h35	07h38	07h35
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET	07h42		07h42
	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	07h44		07h44
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.I.A	07h47		07h47

**Ligne n° R480**

Code : R480-C01R

Itinéraire : SAINT-QUENTIN GARE R - GROUGIS PLACE TP

Validité : 07/10/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h45	12h30
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.68	12h54	
	HOMBLIERES - FACE PAROISSE BR25		12h58
FONTAINE NOTRE DAM	FONTAINE N.D. - ABRI MAIRIE	13h00	12h45
FIEULAIN	FIEULAIN - GRANDE RUE	13h03	12h48
LE PETIT MONTIGNY/EN	LE PT MONTIGNY/MONTIGNY-X D13/D68	13h04	12h49
MONTIGNY EN ARROU	MONTIGNY EN A. - VILLAGE ABRI	13h06	12h51
AISONVILLE ET BERNOV	AISONVILLE ET B. - BERNOVILLE ABRI	13h11	12h56
GROUGIS	GROUGIS - PLACE	13h15	13h00

**Ligne n° R480**

Code : R480-C02A

Itinéraire : GUISE LESUR - SAINT-QUENTIN GARE NON SCO

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immjvs-
		Service 1
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	06h50
TUPIGNY	TUPIGNY - FACE CAFE	07h03
MENNEVRET	MENNEVRET - ABRI EGLISE	07h09
PETIT VERLY	PETIT VERLY - PLACE EMILE MONFRONT	07h11
GROUGIS	GROUGIS - PLACE	07h15
AISONVILLE ET BERNOV	AISONVILLE ET B. - BERNOVILLE ABRI	07h19
MONTIGNY EN ARROU	MONTIGNY EN A. - VILLAGE ABRI	07h24
LE PETIT MONTIGNY/EN	LE PT MONTIGNY/MONTIGNY-X D13/D68	07h26
FIEULAIN	FIEULAIN - GRANDE RUE	07h27
FONTAINE NOTRE DAM	FONTAINE N.D. - ABRI MAIRIE	07h30

HOMBLIERES	HOMBLIERES - PARKING RN 29	07h35
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h45



Ligne n° R480

Code : R480-C02R
 Itinéraire : SAINT-QUENTIN GARE R - GUISE LESUR SCOL
 Validité : 15/07/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h10	
HOMBLIERES	HOMBLIERES - FACE PARKING RN29	12h18	
MARCY	MARCY - LA COUTURELLE	12h21	
FONTAINE NOTRE DAME	FONTAINE N.D. - ABRI MAIRIE	12h26	
FIULAIN	FIULAIN - GRANDE RUE	12h30	
LE PETIT MONTIGNY/EN	LE PT MONTIGNY/MONTIGNY-X D13/D68	12h31	
MONTIGNY EN ARROU	MONTIGNY EN A. - VILLAGE ABRI	12h33	
AISONVILLE ET BERNOV	AISONVILLE ET B - BERNOVILLE ABRI	12h39	
GROUGIS	GROUGIS - PLACE	12h45	
PETIT VERLY	PETIT VERLY - PLACE EMILE MONFRONT	12h51	
MENNEVRET	MENNEVRET - ABRI EGLISE	12h54	
TUPIGNY	TUPIGNY - CAFE	13h00	
LESQUILLES SAINT GER	LESQUILLES S. - PLACE	13h04	
	LESQUILLES S. - ST GERMAIN ARRET	13h07	
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	13h13	



Ligne n° R480

Code : R480-C03A
 Itinéraire : GROUGIS PLACE - SAINT-QUENTIN GARE NON 5
 Validité : 07/10/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
GROUGIS	GROUGIS - PLACE	13h21	13h05
AISONVILLE ET BERNOV	AISONVILLE ET B - BERNOVILLE ABRI	13h25	13h09
MONTIGNY EN ARROU	MONTIGNY EN A. - VILLAGE ABRI	13h30	13h14
LE PETIT MONTIGNY/EN	LE PT MONTIGNY/MONTIGNY-X D13/D68	13h32	13h16
FIULAIN	FIULAIN - GRANDE RUE	13h33	13h17
FONTAINE NOTRE DAME	FONTAINE N.D. - ABRI MAIRIE	13h35	13h20
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D 68	13h41	
	HOMBLIERES - PARKING RN 29		13h26
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	13h50	13h35



Ligne n° R480

Code : R480-C03R
 Itinéraire : ST-QUENTIN COLARD NOEL- GUISE LESUR SCO
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - LYCEE COLARD NOEL	18h10	18h10
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.I.A	18h15	18h15
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h30	18h30
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h35	18h35
HOMBLIERES	HOMBLIERES - FACE PARKING RN29	18h43	18h43
MARCY	MARCY - LA COUTURELLE	18h46	18h46
FONTAINE NOTRE DAME	FONTAINE N.D. - ABRI MAIRIE	18h51	18h51
FIULAIN	FIULAIN - GRANDE RUE	18h55	18h55
LE PETIT MONTIGNY/EN	LE PT MONTIGNY/MONTIGNY-X D13/D68	18h56	18h56
MONTIGNY EN ARROU	MONTIGNY EN A. - VILLAGE ABRI	18h58	18h58
AISONVILLE ET BERNOV	AISONVILLE ET B - BERNOVILLE ABRI	19h04	19h04
GROUGIS	GROUGIS - PLACE	19h10	19h10
PETIT VERLY	PETIT VERLY - PLACE EMILE MONFRONT	19h16	19h16
MENNEVRET	MENNEVRET - ABRI EGLISE	19h19	19h19
TUPIGNY	TUPIGNY - CAFE	19h25	19h25
HANNAPES	HANNAPES - X PLACE	19h29	19h29

LESQUELLES S. - ST GERMAIN ARRET	19h36	19h36
GUISE - PLACE LESUR	19h39	19h39
GUISE - PLACE LESUR	19h45	19h45

**Ligne n° R480**

Code : R480-C05R

Itinéraire : SAINT-QUENTIN GARE - GUISE LESUR NON SCO

Validité : 15/07/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	12h10	18h15
HOMBLIERES	HOMBLIERES - FACE PARKING RN29	12h19	18h22
FONTAINE NOTRE-DAM	FONTAINE N.D. - ABRI MAIRIE	12h25	18h30
FIEULAIN	FIEULAIN - GRANDE RUE	12h28	18h33
LE PETIT MONTIGNY/EN	LE FT MONTIGNY/MONTIGNY-X 013/058	12h29	18h34
MONTIGNY EN ARROU	MONTIGNY EN A. - VILLAGE ABRI	12h31	18h36
ASONVILLE ET BERNOV	ASONVILLE ET B. - BERNEVILLE ABRI	12h38	18h41
GROUGIS	GROUGIS - PLACE	12h40	18h45
PETT VERLY	PETT VERLY - PLACE EMILE MONFRONT	12h44	18h49
MENNEVRET	MENNEVRET - ABRI EGLISE	12h46	18h51
TUPIGNY	TUPIGNY - CAFE	12h52	18h57
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	13h05	19h10

**Ligne n° R720**

Code : R720-C01R

Itinéraire : ST QUENTIN GARE ROUT-FERTE CHEVRESIS SCO

Validité : 27/07/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	11h10	11h10
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	11h14	11h14
NEUVILLE SAINT AMAN	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	11h17	11h17
NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	11h18	11h18
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RITA	11h21	11h21
SISSY - ABRI	SISSY - ABRI	11h28	11h28
RIBEMONT	RIBEMONT - GARE	11h32	11h32
RIBEMONT - MAIRIE ABRI	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	11h33	11h33
RIBEMONT - COLLEGE	RIBEMONT - COLLEGE	11h35	11h35
VILLERS LE SEC	VILLERS LE S. - ABRI FACE ECOLE	11h40	11h40
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	11h44	11h44
PLEINE SELVE - RUE DES BATISSEURS	PLEINE SELVE - RUE DES BATISSEURS	11h45	11h45
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	11h49	11h49
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M-FACE ABRI 1S RUE VIEF	11h55	11h55
LA FERTE CHEVRESIS	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	11h59	11h59
LA FERTE C. - MAIRIE	LA FERTE C. - MAIRIE	12h00	12h00

**Ligne n° R720**

Code : R720-C04A

Itinéraire : MONTCORNET GARE - ST QUENTIN GARE SCOL

Validité : 08/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 1	Service 2
MONTCORNET	MONTCORNET - PLACE DE LA GARE	06h13	06h13
CHAOURCE	CHAOURCE - PLACE	06h18	06h18
AGNICOURT ET SEHEL	AGNICOURT ET S. - SEHELLES PLACE	06h20	06h20
AGNICOURT ET S. - X RUE MORENZY	AGNICOURT ET S. - X RUE MORENZY	06h22	06h22
TAVAUX ET PONTSERIC	TAVAUX ET P. - TAVAUX CAFE	06h25	06h25
TAVAUX ET P. - ABRI PLACE	TAVAUX ET P. - ABRI PLACE	06h26	06h26
SAINT PIERREMONT	ST PIERREMONT - ABRI	06h28	06h28
BOSMONT SUR SERRE	BOSMONT S/ S. - PLACE	06h30	06h30
CILLY	CILLY - PLACE ABRI	06h34	06h34
MONTIGNY SOUS MARL	MONTIGNY /S M. - ABRI PL VERDUN	06h38	06h38
MARLE	MARLE - GARE	06h42	06h42

MARCY SOUS MARLE	MARLE - GARE	06h48	06h48
MARCY SOUS MARLE	MARCY /S M. - MAIRIE	06h51	06h51
CHATILLON LES SONS	CHATILLON LES S - FACE ABRI	06h57	06h57
BOIS LES PARGNY	BOIS LES P. - ABRI EGLISE	07h02	07h02
PARGNY LES BOIS	PARGNY LES BOIS - 2 RUE DE CRECY	07h05	07h05
MONTIGNY SUR CRECY	MONTIGNY S/ C. - SALLE DES FETES	07h09	07h09
LA FERTE CHEVRESIS	LA FERTE C. - MAIRIE	07h13	07h13
	LA FERTE C. - MAIRIE	07h16	07h16
	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	07h18	07h18
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M-FACE ABRI 15 RUE VIEF	07h22	07h22
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	07h28	07h28
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - RUE DES BATISSEURS	07h32	07h32
	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	07h33	07h33
VILLERS LE SEC	VILLERS LE S. - ABRI FACE ECOLE	07h36	07h36
RIBEMONT	RIBEMONT - COLLEGE	07h41	
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	07h43	07h41
	RIBEMONT - GARE	07h44	07h43
SISSY	SISSY - ABRI	07h48	07h47
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	07h55	07h54
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	07h58	07h57
	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	07h59	07h58
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	08h03	08h02
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h08	08h08



Ligne n° R720

Code : R720-C04R

Itinéraire : ST QUENTIN GARE ROUT-MONTCORNET GARE SCO

Validité : 08/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Immju-- Service 1	Immju-- Service 2
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	16h30	16h30
	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	16h34	16h34
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	16h37	16h37
	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	16h38	16h38
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	16h41	16h41
SISSY	SISSY - ABRI	16h48	16h48
RIBEMONT	RIBEMONT - GARE	16h52	16h52
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	16h53	16h53
VILLERS LE SEC	VILLERS LE SEC - ECOLE	17h00	17h00
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	17h03	17h03
	PLEINE SELVE - RUE DES BATISSEURS	17h04	17h04
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	17h08	17h08
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M. - ABRI 15 RUE VIEF	17h14	17h14
LA FERTE CHEVRESIS	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	17h18	17h18
	LA FERTE C. - MAIRIE	17h20	17h20
	LA FERTE C. - MAIRIE	17h22	17h20
MONTIGNY SUR CRECY	MONTIGNY S/ C. - FACE SALLE DES F	17h25	17h25
PARGNY LES BOIS	PARGNY LES B. - 1 RUE DE CRECY	17h29	17h30
BOIS LES PARGNY	BOIS LES P. - ABRI EGLISE	17h32	17h34
CHATILLON LES SONS	CHATILLON LES S - FACE ABRI	17h37	17h40
MARCY SOUS MARLE	MARCY /S M. - MAIRIE	17h43	17h47
MARLE	MARLE - GARE	17h46	17h51
	MARLE - GARE	18h00	18h00
MONTIGNY SOUS MARLE	MONTIGNY /S M. -FACE ABRI PL VERD	18h04	18h04
CILLY	CILLY - PLACE ABRI	18h08	18h08
BOSMONT SUR SERRE	BOSMONT S/ S. - PLACE	18h12	18h12
LA NEUVILLE BOSMONT	LA NEUVILLE B. - ABRI	18h15	
TAVAUX ET PONTSERICE	TAVAUX ET P. - ABRI PLACE	18h19	18h15
	TAVAUX ET P. - TAVAUX CAFE	18h20	18h16
AGNICOURT ET SEHELL	AGNICOURT ET S. - X RUE MORENZY	18h23	18h19
	AGNICOURT ET S. - SEHELLS PLACE	18h25	18h21
CHAOURCE	CHAOURCE - ABRI PLACE	18h27	18h23
MONTCORNET	MONTCORNET - PLACE DE LA GARE	18h30	18h27



Ligne n° R720

Code : R720-C05A

Itinéraire : FERTE CHEVRESIS PLACE-ST QUENTIN GARE SC

Validité : 27/07/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Immju-- Service 1	Immju-- Service 2

LA FERTE CHEVRESIS	LA FERTE C. - MAIRIE	13h05	17h15
	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	13h07	17h17
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M-FACE ABRI 15 RUE VIEF	13h11	
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	13h17	
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - RUE DES BATISSEURS	13h21	
	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	13h22	
VILLERS LE SEC	VILLERS LE S. - ABRI FACE ECOLE	13h25	17h22
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	13h30	17h27
	RIBEMONT - GARE	13h32	17h28
SISSY	SISSY - ABRI	13h36	17h33
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - PÔTEAU RTA	13h43	17h40
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	13h46	17h43
	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	13h47	17h44
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	13h51	17h47
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	13h53	17h50



Ligne n° R720

Code : R720-C06A

Itinéraire : MONTCORNET GARE - ST QUENTIN CAFE NON SC

Validité : 22/02/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISSNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immjs-Service 1
MONTCORNET	MONTCORNET - PLACE DE LA GARE	06h13
CHAUOURSE	CHAUOURSE - PLACE	06h18
AGNICOURT ET SECHOU	AGNICOURT ET S. - SECHOU PLACE	06h20
	AGNICOURT ET S. - X RUE MORENZY	06h22
TAVAUX ET PONTSERIC	TAVAUX ET P. - TAVAUX CASE	06h25
	TAVAUX ET P. - ABRI PLACE	06h26
BOISMONT SUR SERRE	BOISMONT S/ S. - PLACE	06h26
CILLY	CILLY - PLACE ABRI	06h32
MONTIGNY SOUS MARLE	MONTIGNY S M. - ABRI PL VERDUN	06h36
MARLE	MARLE - GARE	06h40
	MARLE - GARE	06h46
MARCY SOUS MARLE	MARCY S M. - MAIRIE	06h49
CHATILLON LES SONS	CHATILLON LES S. - FACE ABRI	06h55
BOIS LES PARGNY	BOIS LES P. - ABRI EGLISE	07h00
PARGNY LES BOIS	PARGNY LES BOIS - 2 RUE DE CRECY	07h03
MONTIGNY SUR CRECY	MONTIGNY S/ C. - SALLE DES FETES	07h07
LA FERTE CHEVRESIS	LA FERTE C. - MAIRIE	07h11
	LA FERTE C. - MAIRIE	07h14
	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	07h16
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M-FACE ABRI 15 RUE VIEF	07h20
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	07h26
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - RUE DES BATISSEURS	07h30
	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	07h31
VILLERS LE SEC	VILLERS LE S. - ABRI FACE ECOLE	07h34
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	07h41
	RIBEMONT - GARE	07h42
SISSY	SISSY - ABRI	07h46
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - PÔTEAU RTA	07h53
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	07h56
	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	07h57
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	08h01
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h06



Ligne n° R720

Code : R720-C07A

Itinéraire : F.CHEVRESIS PLACE- ST QUENTIN CAFE NON S

Validité : 22/02/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISSNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immjs-Service 1
LA FERTE CHEVRESIS	LA FERTE C. - MAIRIE	13h05
	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	13h07
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M-FACE ABRI 15 RUE VIEF	13h11
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	13h17
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - RUE DES BATISSEURS	13h21
	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	13h22
VILLERS LE SEC	VILLERS LE S. - ABRI FACE ECOLE	13h25
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	13h32
	RIBEMONT - GARE	13h33

SISSY	SISSY - ABRI	13h37
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	13h44
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	13h47
	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	13h48
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	13h51
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	13h55



Ligne n° R720

Code : R720-C07R
 Itinéraire : ST QUENTIN - FER, CHEVRESIS NON SC
 Validité : 22/02/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Imm-jv- Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	11h10
	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	11h14
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	11h17
	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	11h28
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	11h21
SISSY	SISSY - ABRI	11h28
RIREMONT	RIREMONT - GARE	11h32
	RIREMONT - MAIRIE ABRI	11h33
VILLERS LE SEC	VILLERS LE SEC - ECOLE	11h40
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	11h44
	PLEINE SELVE - RUE DES BATISSEURS	11h45
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	11h49
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M. - ABRI 15 RUE VIEUVIL	11h55
LA FERTE CHEVRESIS	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	11h58
	LA FERTE C. - MAIRIE	12h00



Ligne n° R901

Code : R901-C01A
 Itinéraire : ST QUENTIN GARE ROUT - LA FERRE CES SCOL
 Validité : 02/09/2019

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Imm-jv- Service 1	Im-jv- Service 2	---m--- Service 3
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	06h53	18h35	18h45
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	07h01	18h43	18h51
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	07h04	18h44	18h54
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI	07h12		
	MEZIERES S/O. - GARE	07h14	18h50	19h00
BERTHENICOURT	BERTHENICOURT - ABRI	07h16	18h51	19h01
ALAINCOURT	ALAINCOURT - PLACE ABRI	07h18	18h52	19h02
MOY DE L'AINSE	MOY DE L. - ABRI GARE	07h22	18h55	19h05
BRISSY HAMEGICOURT	BRISSY H. - ABRI HAMEGICOURT	07h26	18h57	19h07
	BRISSY H. - ABRI BRISSY	07h28	18h58	19h08
BRISSY CHOIGNY	BRISSY C. - ABRI	07h32	19h01	19h11
MAYOT	MAYOT - ABRI	07h35	19h03	19h13
ACHERY	ACHERY - ABRI	07h37	19h05	19h15
DANIZY	DANIZY - PLACE MAIRIE	07h42	19h08	19h18
LA FERRE	LA FERRE - CARREFOUR DE LAON	07h46	19h10	19h20
	LA FERRE - PONT DE L'OISE	07h48	19h11	19h21
	LA FERRE - GARE SNCF	07h49	19h15	19h25
	LA FERRE - COLLEGE	07h50		



Ligne n° R901

Code : R901-C01R
 Itinéraire : LA FERRE GARE-ST-QUENTIN GARE ROUT. NON S
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Imm-jv- Service 1
LA FERRE	LA FERRE - GARE SNCF	06h20
	LA FERRE - PONT DE L'OISE	06h21
	LA FERRE - CARREFOUR DE LAON	06h23

DANIZY	DANIZY - PLACE MAIRIE	06h26
ACHERY	ACHERY - ABRI	06h28
MAYOT	MAYOT - ABRI	06h31
BRISSAY CHOIGNY	BRISSAY C. - ABRI	06h32
BRISSY HAMEGICOURT	BRISSY H. - ABRI BRISSY	06h38
	BRISSY H. - ABRI HAMEGICOURT	06h39
MOY DE L AISNE	MOY DE L. - FACE ABRI GARE	06h43
ALAINCOURT	ALAINCOURT - PLACE ABRI	06h46
BERTHENICOURT	BERTHENICOURT - ABRI	06h50
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - GARE	06h52
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	06h57
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	06h59
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h05



Ligne n° R901

Code : R901-C02A
 Itinéraire : ST QUENTIN GARE - LA FERRE GARE
 Validité : 02/09/2019

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immjuv-	Immjuv-
		Service 1	Service 3
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h10	18h30
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	07h16	18h36
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	07h19	18h39
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI	07h26	
	MEZIERES S/O. - GARE	07h28	18h48
BERTHENICOURT	BERTHENICOURT - ABRI	07h29	18h47
ALAINCOURT	ALAINCOURT - PLACE ABRI	07h30	18h48
MOY DE L AISNE	MOY DE L. - ABRI GARE	07h33	18h51
BRISSY HAMEGICOURT	BRISSY H. - ABRI HAMEGICOURT	07h35	18h53
	BRISSY H. - ABRI BRISSY	07h36	18h54
BRISSAY CHOIGNY	BRISSAY C. - ABRI	07h39	18h57
MAYOT	MAYOT - ABRI	07h41	18h59
ACHERY	ACHERY - ABRI	07h43	19h01
DANIZY	DANIZY - PLACE MAIRIE	07h46	19h04
LA FERRE	LA FERRE - CARREFOUR DE LAON	07h48	19h06
	LA FERRE - PONT DE L'OISE	07h49	19h07
	LA FERRE - GARE SNCF	07h50	19h10



Ligne n° R901

Code : R901-C02R
 Itinéraire : LA FERRE GARE - ST-QUENTIN G. ROUT.
 Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	-m-s-	Im-ju-
		Service 1	Service 2
LA FERRE	LA FERRE - GARE SNCF	06h30	06h30
	LA FERRE - PONT DE L'OISE	06h31	06h31
	LA FERRE - CARREFOUR DE LAON	06h33	06h33
DANIZY	DANIZY - PLACE MAIRIE	06h36	06h36
ACHERY	ACHERY - ABRI	06h39	06h39
MAYOT	MAYOT - ABRI	06h41	06h41
BRISSAY CHOIGNY	BRISSAY C. - ABRI	06h44	06h44
BRISSY HAMEGICOURT	BRISSY H. - ABRI BRISSY	06h48	06h48
	BRISSY H. - ABRI HAMEGICOURT	06h49	06h49
MOY DE L AISNE	MOY DE L. - FACE ABRI GARE	06h53	06h53
ALAINCOURT	ALAINCOURT - PLACE ABRI	06h56	06h56
BERTHENICOURT	BERTHENICOURT - ABRI	07h00	07h00
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - GARE	07h01	07h01
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	07h07	07h07
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	07h09	07h09
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h15	07h15
	ST QUENTIN - LY. HENRI MARTIN		07h25
	ST QUENTIN - LYCEE CONDORCET		07h31
	ST QUENTIN - EGLE COLAHD NOEL		07h32
	ST QUENTIN - L.E.P. C.C.I.A		07h37
	ST QUENTIN - LY. P. DE LA RAMÉE		07h40
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		07h45



Ligne n° R901

 Code : R901-C04A
Itinéraire : ST QUENTIN - MOY DE L' AISNE
Validité : 02/09/2019

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		lm-ju-	Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		16h30
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI		16h37
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI		16h40
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/ O. - ABRI		16h46
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI		16h50
BERTHENICOURT	BERTHENICOURT - ABRI		16h55
ALAINCOURT	ALAINCOURT - PLACE ABRI		16h58
MOY DE L' AISNE	MOY DE L. - COLLEGE		17h02

 **Ligne n° R901**
Code : R901-C07R
Itinéraire : LA FERRE CES - ST-QUENTIN GARE SCOLAIRE
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		lm-ju-	Service 1
LA FERRE	LA FERRE - COLLEGE		18h15
	LA FERRE - GARE SNCF		18h20
	LA FERRE - PONT DE L' OISE		18h21
	LA FERRE - CARREFOUR DE LAON		18h23
DANIZY	DANIZY - PLACE MAIRIE		18h26
ACHERY	ACHERY - ABRI		18h29
MAYOT	MAYOT - ABRI		18h31
BRISSAY CHOIGNY	BRISSAY C. - ABRI		18h34
BRISSY HAMEGICOURT	BRISSY H. - ABRI BRISSY		18h38
	BRISSY H. - ABRI HAMEGICOURT		18h39
MOY DE L' AISNE	MOY DE L. - FACE ABRI GARE		18h41
ALAINCOURT	ALAINCOURT - PLACE ABRI		18h44
BERTHENICOURT	BERTHENICOURT - ABRI		18h45
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/ O. - GARE		18h47
	MEZIERES S/ O. - ABRI		18h49
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI		18h56
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI		18h59
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		19h05

 **Ligne n° R901**
Code : R901-C08R
Itinéraire : LA FERRE CES - ST-QUENTIN GARE SCOLAIRE
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		lm-ju-	Service 1
LA FERRE	LA FERRE - PONT DE L' OISE		17h45
DANIZY	DANIZY - PLACE MAIRIE		17h51
ACHERY	ACHERY - ABRI		17h54
MAYOT	MAYOT - ABRI		17h56
BRISSAY CHOIGNY	BRISSAY C. - ABRI		17h59
BRISSY HAMEGICOURT	BRISSY H. - ABRI BRISSY		18h03
	BRISSY H. - ABRI HAMEGICOURT		18h04
MOY DE L' AISNE	MOY DE L. - FACE ABRI GARE		18h06
ALAINCOURT	ALAINCOURT - PLACE ABRI		18h09
BERTHENICOURT	BERTHENICOURT - ABRI		18h10
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/ O. - GARE		18h12
	MEZIERES S/ O. - ABRI		18h14
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI		18h21
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI		18h24
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		18h30

 **Ligne n° R901**
Code : R901-C09R

Itinéraire : LA FERRE GARE - ST-QUENTIN GARE NON SCOLA
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Immjvs-	Service 1
LA FERRE	LA FERRE - GARE SNCF	17h30	
	LA FERRE - PONT DE L'OISE	17h31	
	LA FERRE - CARREFOUR DE LAON	17h33	
DANIZY	DANIZY - PLACE MAIRIE	17h36	
ACHERY	ACHERY - ABB	17h39	
MAYOT	MAYOT - ABRI	17h41	
BRISSAY CHOIGNY	BRISSAY S. - ABRI	17h44	
BRISSY HAMEGICOURT	BRISSY H. - ABRI BRISSY	17h48	
	BRISSY H. - ABRI HAMEGICOURT	17h49	
MOY DE L AISNE	MOY DE L. - FACE ABRI GARE	17h51	
ALAINCOURT	ALAINCOURT - PLACE ABRI	17h54	
BERTHENICOURT	BERTHENICOURT - ABRI	17h55	
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - GARE	17h57	
	MEZIERES S/O. - ABRI	17h59	
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	18h06	
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	18h09	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h15	

Lignes pénétrantes TAD



Ligne n° TADZONAL

Code : TADZONAL1
Itinéraire : ST QUENTIN
Validité : 03/02/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Immjvs-	Service 1
SAINT QUENTIN	SAINT QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h30	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h00	



Ligne n° TADZONAL

Code : TADZONAL2
Itinéraire : ST QUENTIN
Validité : 31/03/2021

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Immjvs-	Service 1
SERAIN	SERAIN - PLACE ABRI	07h30	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h00	



Ligne n° TADZONAL

Code : TADZONAL3
Itinéraire : ST QUENTIN
Validité : 31/03/2021

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Immjvs-	Service 1
BOHAIN EN VERMANDOIS	BOHAIN EN V. - ABRI GARE SNCF	07h30	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h00	



Ligne n° R150

Code : TAD150-01A
Itinéraire : ST QUENTIN - HAM
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
 Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Immjvs-	Service 3

SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	17h00
	ST QUENTIN - 112 BD GAMBETTA	17h04
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	17h06
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	17h17
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI	17h19
ETREILLERS	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE	17h22
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.	17h24
BEAUVOIS EN VERMANDOIS	BEAUVOIS EN V. - ABRI CENTRE	17h28
FLUQUIERES	FLUQUIERES - CENTRE ECOLE ABRI	17h35
DOUCHY	DOUCHY - ABRI MONUMENT	17h37
FORESTE	FORESTE - GARE	17h42
VILLERS SAINT CHRISTOPHE	VILLERS ST C. - ABRI RUE L'EGLISE	17h47
AUBIGNY AUX KAISNES	AUBIGNY AUX K. - X ROUTE NATIONAL	17h50
	AUBIGNY AUX K. - VILLAGE	17h51
DURY	DURY - DURY	17h55
PITHON	PITHON - ABRI	17h58
HAM	HAM - ESTOUILLY	18h00
	HAM - SAINT SULPICE	18h04
	HAM - X EPPEVILLE	18h07
	HAM - GARE SNCF	18h08

**Ligne n° R150**

Code : TAD150-01R

Itinéraire : HAM - ST QUENTIN

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 5	Service 6
HAM	HAM - GARE SNCF	12h38	12h38
	HAM - X EPPEVILLE	12h39	12h39
	HAM - SAINT SULPICE	12h41	12h41
	HAM - ESTOUILLY	12h46	
PITHON	PITHON - FACE ABRI	12h48	
DURY	DURY - DURY	12h50	
AUBIGNY AUX KAISNES	AUBIGNY AUX K. - VILLAGE	12h54	12h54
	AUBIGNY AUX K. - X ROUTE NATIONAL	12h55	12h55
VILLERS SAINT CHRISTOPHE	VILLERS ST C. - ABRI RUE L'EGLISE	12h58	12h58
FORESTE	FORESTE - GARE	13h03	13h03
DOUCHY	DOUCHY - ABRI MONUMENT	13h08	13h08
FLUQUIERES	FLUQUIERES - CENTRE ECOLE ABRI	13h10	13h10
BEAUVOIS EN VERMANDOIS	BEAUVOIS EN V. - ABRI CENTRE	13h20	13h20
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.	13h24	13h24
ETREILLERS	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE	13h28	13h28
	ETREILLERS - RUE DIETRICH	13h31	13h31
ROUPY	ROUPY - MAIRIE	13h37	13h37
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI	13h41	13h41
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	13h46	13h46
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE TRICOTTEAUX	13h50	13h50
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	13h55	13h55

**Ligne n° R150**

Code : TAD150-04A

Itinéraire : ST QUENTIN - HAM

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 7	
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	17h00	
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	17h10	
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	17h14	
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI	17h18	
ROUPY	ROUPY - MAIRIE	17h24	
ETREILLERS	ETREILLERS - RUE DIETRICH	17h29	
	ETREILLERS - 24 AV. DE GAULLE	17h30	
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VAUX EN VERM.	17h33	
BEAUVOIS EN VERMANDOIS	BEAUVOIS EN V. - ABRI CENTRE	17h37	
FLUQUIERES	FLUQUIERES - CENTRE ECOLE ABRI	17h44	
DOUCHY	DOUCHY - ABRI MONUMENT	17h46	
FORESTE	FORESTE - GARE	17h51	
GERMAINE	GERMAINE - X CH GARE FORESTE	17h53	
VILLERS SAINT CHRISTOPHE	VILLERS ST C. - ABRI RUE L'EGLISE	17h58	
AUBIGNY AUX KAISNES	AUBIGNY AUX K. - X ROUTE NATIONAL	18h01	

	AUBIGNY AUX K. - VILLAGE	18h02
DURY	DURY - DURY	18h06
PITHON	PITHON - ABRI	18h10
HAM	HAM - ESTOUILLY	18h11
	HAM - SAINT SULPICE	18h26
	HAM - ECLE NOTRE DAME	18h28
	HAM - GARE SNCF	18h30

**Ligne n° R150**

Code : TAD150-04R

Itinéraire : HAM - ST QUENTIN

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850**JOURS DE FONCTIONNEMENT**

Communes	Points d'arrêt	—s—
		Service 7
HAM	HAM - GARE SNCF	16h05
	HAM - ECLE NOTRE DAME	16h08
	HAM - SAINT SULPICE	16h09
	HAM - CES	16h11
	HAM - ESTOUILLY	16h13
PITHON	PITHON - FACE ABRI	16h15
DURY	DURY - DURY	16h21
AUBIGNY AUX KAINES	AUBIGNY AUX K. - VILLAGE	16h22
	AUBIGNY AUX K. - X ROUTE NATIONAL	16h23
VILLERS SAINT CHRISTO	VILLERS ST C. - ABRI RUE L'EGLISE	16h26
FORESTE	FORESTE - GARE	16h30
GERMAINE	GERMAINE - FACE ABRI	16h32
VAUX EN VERMANDOIS	VAUX EN V. - VILLE EN PERVA	16h34
ETREILLERS	ETREILLERS - ABRI MAISON RETRAITE	16h37
SAVY	SAVY - MAIRIE ABRI	16h40
DALLON	DALLON - MAISON ROUGE	16h45
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE TRICOTTEAUX	16h51
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	16h56

**Ligne n° R210**

Code : TAD210-01A

Itinéraire : ST QUENTIN-LAON

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850**JOURS DE FONCTIONNEMENT**

Communes	Points d'arrêt	—s—
		Service 6
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	15h30
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	15h37
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	15h40
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI	15h46
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI	15h49
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE	15h54
RENANSART	RENANSART - MAIRIE	15h58
NOUVION ET CATILLON	NOUVION ET C. - FACE ABRI	16h00
NOUVION LE COMTE	NOUVION LE C. - ABRI ECLE	16h03
NOUVION ET CATILLON	NOUVION ET C-PONT A BUCY PONCEAUX	16h07
REMIES	REMIES - ABRI MAIRIE	16h11
MONCEAU LES LEUPS	MONCEAU LES L. - ABRI MAIRIE	16h17
COUVRON ET AUMENON	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP	16h21
	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRI	16h22
CREPY	CREPY - PL. ST PIERRE	16h26
	CREPY - NOTRE DAME	16h31
	CREPY - PL. MARCHANDS	16h36
VIVAISE	VIVAISE - ABRI	16h42
BESNY ET LOIZY	BESNY ET L. - LA MONTAGNE	16h44
	BESNY ET L. - PLACE PUBLIQUE	16h45
LOIZY LES FERMES/BESNY	LOIZY LES F/BESNY - LOIZY LES F	16h48
LAON	LAON - X LA NEUVILLE TUL	16h50
	LAON - GARE ROUTIERE	16h55

**Ligne n° R210**

Code : TAD210-06A

Itinéraire : ST QUENTIN-LAON

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 4	Service 5
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		12h35
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI		12h43
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI		12h46
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI		12h52
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI		12h54
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE		12h59
RENANSART	RENANSART - MAIRIE		13h04
NOUVION ET CATILLON	NOUVION ET C. - FACE ABRI		13h08
NOUVION LE COMTE	NOUVION LE C. - ABRI ECOLE		13h11
NOUVION ET CATILLON	NOUVION ET C-POINT A BUCY PONCEAUX		13h14
REMIES	REMIES - ABRI MAIRIE		13h18
MONCEAU LES LEUPS	MONCEAU LES L. - ABRI MAIRIE		13h21
COUVRON ET AUMENCO	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP		13h25
	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRI		13h26
	CREPY - PL. ST PIERRE		13h31
	CREPY - NOTRE DAME		13h34
	CREPY - PL.MARRONNIERS		13h40
VIVAISE	VIVAISE - ABRI		13h45
BESNY ET LOIZY	BESNY ET L. - PLACE PUBLIQUE		13h48
LOIZY LES FERMES/BESNY	LOIZY LES F/S/BESNY - LOIZY LES F		13h50
LAON	LAON - X LA NEUVILLE TUL		13h51
	LAON - GARE ROUTIERE		13h58



Ligne n° R210

Code : TAD210-10R
Itinéraire : LAON-ST QUENTIN
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 4	Service 5
LAON	LAON - GARE ROUTIERE		14h00
	LAON - X LA NEUVILLE TUL		14h05
LOIZY LES FERMES/BESNY	LOIZY LES F/S/BESNY - LOIZY LES F		14h07
BESNY ET LOIZY	BESNY ET L. - PLACE PUBLIQUE		14h09
VIVAISE	VIVAISE - ABRI		14h12
CREPY	CREPY - PL.MARRONNIERS		14h17
	CREPY - NOTRE DAME		14h20
	CREPY - PL. ST PIERRE		14h25
COUVRON ET AUMENCO	COUVRON ET A. - GRAND PLACE ABRI		14h30
	COUVRON ET A. - RUE MONCEAU LEUP		14h31
MONCEAU LES LEUPS	MONCEAU LES L. - ABRI MAIRIE		14h36
REMIES	REMIES - FACE ABRI MAIRIE		14h39
NOUVION ET CATILLON	NOUVION ET C-POINT A BUCY PONCEAUX		14h43
NOUVION LE COMTE	NOUVION LE C. - ABRI ECOLE		14h46
NOUVION ET CATILLON	NOUVION ET C. - ABRI		14h48
RENANSART	RENANSART - ABRI FACE MAIRIE		14h52
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE		14h55
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI		15h04
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - FACE ABRI		15h06
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI		15h11
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI		15h13
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE		15h23



Ligne n° R310

Code : TAD310-01A
Itinéraire : ST QUENTIN - GUISE
Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 4	Service 5
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	17h00	12h30
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	17h05	12h37
ITANCOURT	ITANCOURT - ARRÊT	17h10	12h42
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - ABRI	17h15	12h47
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ARRÊT	17h17	12h49
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	17h22	12h53

	RIBEMONT - CITE ECOLE	17h24	12h55
	RIBEMONT - LUCY ABRI	17h26	12h57
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	17h32	13h03
	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	17h33	13h04
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	17h37	13h08
BERNOT	BERNOT - ARRET	17h41	13h12
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	17h44	13h15
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	17h47	13h18
NOYALES	NOYALES - GARE	17h50	13h21
PROIX	PROIX - ARRET	17h54	13h24
VADENCOURT	VADENCOURT - BOHERIES ARRET	17h57	13h27
	VADENCOURT - LONGCH MOULIN	17h58	13h28
	VADENCOURT - ABRI Eglise	18h03	13h33
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	18h10	13h40



Ligne n° R310

Code : TAD310-01R

Itinéraire : GUISE - ST QUENTIN

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT	
		Service 4	Service 5
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	17h05	12h30
VADENCOURT	VADENCOURT - ABRI EGLISE	17h12	12h37
	VADENCOURT - LONGCH MOULIN	17h17	12h41
	VADENCOURT - BOHERIES ARRET	17h18	12h43
PROIX	PROIX - ARRET	17h21	12h46
NOYALES	NOYALES - GARE	17h24	12h49
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	17h27	12h52
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	17h30	12h55
BERNOT	BERNOT - ARRET	17h34	12h58
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	17h37	13h02
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	17h41	13h06
	ORIGNY STE B. - ABRI PLACE	17h43	13h08
MONT D ORIGNY	MONT D O. - PLACE ABRI	17h45	13h10
RIBEMONT	RIBEMONT - LUCY ABRI	17h51	13h14
	RIBEMONT - CITE ECOLE	17h53	13h16
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	17h55	13h18
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ARRET	18h02	13h23
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - FACE ABRI	18h04	13h25
ITANCOURT	ITANCOURT - ARRET	18h09	13h30
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	18h14	13h35
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - RUE RAOUK HUGET		
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h20	13h45



Ligne n° R460

Code : TAD460-01A

Itinéraire : SAINS RICHAUMONT-ST QUENTIN

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Service 1
SAINS RICHAUMONT	SAINS R. - GENDARMERIE	07h55
LE HERIE LA VIEVILLE	LE HERIE LA V. - EGLISE	08h01
LANDIFAY ET BERTAIN	LANDIFAY ET B. - RUE DU CENTRE	08h07
COURJUMELLES/ORIGNY	COURJUMELLES/ORIGNY - COURJUMELLES	08h12
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - R ST GERMAIN	08h16
MONT D ORIGNY	MONT D O. - ABRI	08h18
ORIGNY SAINTE BENOIT	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	08h21
THENELLES	THENELLES - CALVAIRE	08h24
MARCY	MARCY - ABRI	08h32
HOMBLIERES	HOMBLIERES - ABRI D.66	08h36
SAINTE QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	08h46



Ligne n° R720

Code : TAD720-01A

Itinéraire : LA FERTE C. - SAINT QUENTIN SCOLAIRE

Validité : 27/07/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE

Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Service 1
LA FERTE CHEVRESIS	LA FERTE C. - MAIRIE	13h05
	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	13h07
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M. - EGLISE	13h11
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	13h17
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - RUE DES BATISSEURS	13h21
	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	13h22
VILLERS LE SEC	VILLERS LE S. - ABRI FACE ECOLE	13h25
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	13h30
	RIBEMONT - GARE	13h32
SISSY	SISSY - ABRI	13h36
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	13h43
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	13h46
	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	13h47
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	13h51
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	13h55

**Ligne n° R720**

Code : TAD720-01R

Itinéraire : SAINT QUENTIN - MONTCORNET SCOLAIRE

Validité : 08/03/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	16h30
	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	16h34
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	16h37
	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	16h38
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	16h41
SISSY	SISSY - ABRI	16h48
RIBEMONT	RIBEMONT - GARE	16h52
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	16h53
VILLERS LE SEC	VILLERS LE S. - ABRI FACE ECOLE	17h00
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	17h03
	PLEINE SELVE - RUE DES BATISSEURS	17h04
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	17h08
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M. - EGLISE	17h14
LA FERTE CHEVRESIS	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	17h18
	LA FERTE C. - MAIRIE	17h20
	LA FERTE C. - MAIRIE	17h22
MONTIGNY SUR CRECY	MONTIGNY S/C. - FACE SALLE DES F	17h25
PARGNY LES BOIS	PARGNY LES B. - 1 RUE DE CRECY	17h29
BOIS LES PARGNY	BOIS LES P. - ABRI EGLISE	17h32
CHATILLON LES SONS	CHATILLON LES S. - FACE ABRI	17h37
MARCY SOUS MARLE	MARCY /S M. - MAIRIE	17h43
MARLE	MARLE - GARE	17h46
	MARLE - GARE	18h00
MONTIGNY SOUS MARLE	MONTIGNY /S M. - FACE ABRI PL VERD	18h04
CILLY	CILLY - PLACE ABRI	18h08
BOSMONT SUR SERHE	BOSMONT S/S. - PLACE	18h12
TAVAUX ET PONTSERICQ	TAVAUX ET P. - ABRI PLACE	18h15
	TAVAUX ET P. - TAVAUX CAFE	18h16
AGNICOURT ET SEHELLES	AGNICOURT ET S. - X RUE MORENZY	18h19
	AGNICOURT ET S. - SEHELLES PLACE	18h21
CHAOUÏSE	CHAOUÏSE - ABRI PLACE	18h23
MONTCORNET	MONTCORNET - PLACE DE LA GARE	18h27

**Ligne n° R720**

Code : TAD720-02A

Itinéraire : LA FERTE C. - ST QUENTIN NON SCOLAIRE

Validité : 27/07/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L' AISNE
Tél. 0323506850

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT
		Service 1
LA FERTE CHEVRESIS	LA FERTE C. - MAIRIE	13h05
	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	13h07
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M. - EGLISE	13h11
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	13h17

PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - RUE DES BATISSEURS	13h21
	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	13h23
VILLERS LE SEC	VILLERS LE SEC - ABRI FACE ECOLE	13h25
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	13h32
	RIBEMONT - GARE	13h33
SISSY	SISSY - ABRI	13h37
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	13h44
NEUVILLE SAINT AMANT	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	13h47
	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	13h48
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	13h51
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	13h55

**Ligne n° R720**

Code : TAD720-02R
 Itinéraire : ST QUENTIN - MONTCORNET NON SCOLAIRE
 Validité : 22/02/2021

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	16h30
	ST QUENTIN - PLACE STALINGRAD	16h34
NEUVILLE SAINT AMANT	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	16h37
	NEUVILLE ST A. - MAIRIE ECOLE	16h38
MESNIL SAINT LAURENT	MESNIL ST L. - POTEAU RTA	16h41
SISSY	SISSY - ABRI	16h48
RIBEMONT	RIBEMONT - GARS	16h52
	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	16h53
VILLERS LE SEC	VILLERS LE SEC - ECOLE	17h00
PLEINE SELVE	PLEINE SELVE - ABRI GRAND COURT	17h03
	PLEINE SELVE - RUE DES BATISSEURS	17h04
PARPEVILLE	PARPEVILLE - ABRI BAS HAUT	17h08
CHEVRESIS MONCEAU	CHEVRESIS M. - EGLISE	17h14
LA FERTE CHEVRESIS	LA FERTE C. - ABRI RUE DE GUISE	17h18
	LA FERTE C. - GARE	17h20
MONTIGNY SUR CRECY	MONTIGNY S/ C. - FACE SALLE DES F	17h25
PARGNY LES BOIS	PARGNY LES B. - 1 RUE DE CRECY	17h30
BOIS LES PARGNY	BOIS LES P. - ABRI EGLISE	17h34
CHATILLON LES SONS	CHATILLON LES S. - FACE ABRI	17h40
MARCY SOUS MARLE	MARCY S M. - MAIRIE	17h47
MARLE	MARLE - GARE	17h51
	MARLE - GARE	18h00
MONTIGNY SOUS MARLE	MONTIGNY S/ M. - FACE ABRI PLYVEND	18h04
CILLY	CILLY - PLACE ABRI	18h08
BOSMONT SUR SERRE	BOSMONT S/ S. - PLACE	18h12
TAVAUX ET PONTSERIC	TAVAUX ET P. - ABRI PLACE	18h15
	TAVAUX ET P. - TAVAUX CAFE	18h16
AGNICOURT ET SEHELL	AGNICOURT ET S. - X RUE MORENZY	18h19
	AGNICOURT ET S. - SEHELLS PLACE	18h22
CHAUORSE	CHAUORSE - ABRI PLACE	18h23
MONTCORNET	MONTCORNET - PLACE DE LA GARE	18h27

**Ligne n° TADL03**

Code : TADL03-01A
 Itinéraire : SOISSONS - SAINT QUENTIN
 Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
 Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	JOURS DE FONCTIONNEMENT					
		Immjvs-Service 3	Immjvs-Service 2	Immjvs-Service 3	Immjvs-Service 4	Immjvs-Service 5	Immjvs-Service 6
SOISSONS	SOISSONS - GARE SNCF	06h15	07h45	12h17	12h17	18h26	18h26
	SOISSONS - BLD GAMBETTA	06h21	07h53	12h23	12h23	18h33	18h33
CROUY	CROUY - VAUXROT ST LAUREB	06h24	07h57	12h26	12h26	18h36	18h36
TERNY SORNY	TERNY SORNY - RD1 ABRI	06h30	08h02	12h32	12h32	18h42	18h42
LEUILLY SOUS COUCY	LEUILLY S C. - BANC DE PIERRE	06h33	08h05	12h36	12h36		
	LEUILLY S C. - MONT DE LEUILLY					18h45	18h45
	LEUILLY S C. - PLACE ECOLE ABRI					18h47	18h47
CRECY AU MONT	CRECY AU M-BETHANCOURT ABRI X CRY	06h35	08h08	12h39	12h39	18h53	18h53
COUCY LE CHATEAU AU	COUCY LE C. - HOTEL LION ROUGE	06h38	08h11	12h42	12h42	18h56	18h56
	COUCY LE C. - 50 RUE FRAMLINGHAM	06h40	08h12	12h44	12h44	18h58	18h58
COUCY LA VILLE	COUCY LA V. - PATTE D'OIE	06h43	08h14	12h45	12h45	18h59	18h59
FOLEMBRAY	FOLEMBRAY - PONT	06h43	08h17	12h48	12h48	19h01	19h01
	FOLEMBRAY - CAFE GRAND CERF	06h45	08h19	12h50	12h50	19h02	19h02
PIERREMANDE	PIERREMANDE - PLACE ABRI	06h50	08h24	12h55	12h55	19h07	19h07

AUTREVILLE	AUTREVILLE - ABRI	06h53	08h26	12h57	12h57	19h09	19h09
SINCENY	SINCENY - ABRI "ST ANTOINE"	06h55	08h29	12h59	12h59	19h11	19h11
	SINCENY - ABRI "ST LAZARE"	06h56	08h30	13h00	13h00	19h12	19h12
CHAUNY	CHAUNY - PONT CANAL	06h58	08h31	13h01	13h01	19h14	19h14
	CHAUNY - GARE SNCF	07h02	08h36	13h04	13h04	19h17	19h17
	CHAUNY - GARE SNCF	07h02	08h36	13h06	13h06	19h18	19h18
	CHAUNY - ARRET PROMENADES	07h05	08h40	13h19	13h19	19h27	19h27
	CHAUNY - ARRET "TERNYNCK"	07h07	08h42	13h21	13h21	19h29	19h29
VILLEQUIER AUMONT	VILLEQUIER A. - CIMETIERE	07h10	08h46	13h24	13h24		
	VILLEQUIER A. - MAISON ROUGE	07h12	08h48	13h26	13h26	19h34	19h34
FRIERES FAILLOUEL	FRIERES F. - FAILLOUEL ABRI	07h15	08h51	13h29	13h29	19h37	19h37
FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - ABRI CENTRE	07h20	08h55	13h33	13h33	19h41	19h41
JUSSY	JUSSY - LA ROTONDE ABRI	07h24	08h58	13h36	13h36	19h44	19h44
MONTESCOURT LIZERO	JUSSY - MAIRIE	07h26	09h00	13h38	13h38	19h46	19h46
	MONTESCOURT L. - ABRI 45 AV VICTOR	07h29	09h03	13h41	13h41	19h49	19h49
ESSIGNY LE GRAND	MONTES. LIZ. - ABRI SQUARE SEBLINE	07h30	09h05	13h43	13h43	19h50	19h50
	ESSIGNY LE G. - ABRI MAIRIE	07h34	09h09	13h47	13h47	19h54	19h54
	ESSIGNY LE G. - RUE DU MOULIN	07h36	09h10	13h49	13h49	19h55	19h55
URVILLERS	URVILLERS - ABRI	07h35	09h13	13h52	13h52	19h58	19h58
	ST QUENTIN - PATTE D'OIE	07h45	09h18	13h57	13h57	20h03	20h03
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h49	09h21	14h02	14h02	20h07	20h07



Ligne n° TADL03

Code : TADL03-01R

Itinéraire : ST QUENTIN - SOISSONS

Validité : 03/12/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE
Tél. 0323506850

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immjs- ---S-						
		Service 1	Service 2	Service 3	Service 4	Service 5	Service 6	Service 7
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	06h15	06h15	08h12	12h20	12h20	18h30	18h30
	ST QUENTIN - PATTE D'OIE			08h15	12h25	12h25	18h35	18h35
URVILLERS	URVILLERS - ABRI			08h21	12h31	12h31	18h40	18h40
	ESSIGNY LE G. - RUE DU MOULIN			08h23	12h34	12h34	18h43	18h43
ESSIGNY LE GRAND	ESSIGNY LE G. - ABRI MAIRIE	06h24	06h24	08h25	12h35	12h35	18h44	18h44
	MONTES. LIZ. - ABRI SQUARE SEBLINE	06h28	06h28	08h29	12h39	12h39	18h48	18h48
MONTESCOURT LIZERO	MONTESCOURT L. - ABRI 48 AV VICTOR	06h29	06h29	08h31	12h40	12h40	18h50	18h50
	JUSSY - MAIRIE	06h31	06h31	08h33	12h43	12h43	18h53	18h53
JUSSY	JUSSY - LA ROTONDE ABRI	06h32	06h32	08h35	12h44	12h44	18h54	18h54
	FLAVY LE MARTEL	FLAVY LE M. - ABRI CENTRE	06h35	06h35	08h39	12h47	12h47	18h58
FRIERES FAILLOUEL	FRIERES F. - FAILLOUEL ABRI	06h40	06h40	08h43	12h52	12h52	19h02	19h02
VILLEQUIER AUMONT	VILLEQUIER A. - MAISON ROUGE	06h43	06h43	08h46	12h55	12h55	19h06	19h06
	VILLEQUIER A. - 11 RTE DE ST QUENT	06h45	06h45	08h48	12h57	12h57	19h08	19h08
CHAUNY	CHAUNY - ARRET "TERNYNCK"	06h48	06h48	08h52	13h00	13h00	19h11	19h11
	CHAUNY - ARRET PROMENADES	06h50	06h50	08h54	13h03	13h03	19h13	19h13
	CHAUNY - GARE SNCF	06h54	06h54	08h58	13h05	13h05	19h17	19h17
	CHAUNY - GARE SNCF	06h54	06h54	08h58	13h07	13h07	19h18	19h18
	CHAUNY - PONT CANAL	06h57	06h57	09h01	13h20	13h20	19h26	19h26
SINCENY	SINCENY - ABRI "ST LAZARE"	06h58	06h58	09h02	13h21	13h21	19h28	19h28
	SINCENY - ABRI "ST ANTOINE"	06h59	06h59	09h03	13h22	13h22	19h29	19h29
AUTREVILLE	AUTREVILLE - ABRI	07h01	07h01	09h05	13h24	13h24	19h30	19h30
PIERREMANDE	PIERREMANDE - PLACE ABRI	07h03	07h03	09h07	13h25	13h25	19h32	19h32
	FOLEMBRAY	FOLEMBRAY - CAFE GRAND CERF	07h08	07h08	09h11	13h30	13h30	19h36
FOLEMBRAY	FOLEMBRAY - PONT	07h09	07h09	09h12	13h31	13h31	19h38	19h38
	COUCY LA VILLE	COUCY LA V. - PATTE D'OIE	07h11	07h11	09h14	13h33	13h33	19h40
COUCY LE CHATEAU AU	COUCY LE C. - 50 RUE FRAMLINGHAM	07h12	07h12	09h15	13h34	13h34	19h41	19h41
	COUCY LE C. - HOTEL LION ROUGE	07h14	07h14	09h17	13h35	13h35	19h43	19h43
CRECY AU MONT	CRECY AU M-BETHANCOURT ABRI X CRY	07h17	07h17	09h20	13h40	13h40	19h46	19h46
	LEUILLY SOUS COUCY	LEUILLY S C. - PLACE ECOLE ABRI	07h22	07h22	09h25	13h45	13h45	19h51
LEUILLY S C.	LEUILLY S C. - MONT DE LEUILLY	07h23	07h23	09h27	13h47	13h47	19h53	19h53
	TERNY SORNY	TERNY SORNY - RD1 ABRI	07h27	07h27	09h30	13h51	13h51	19h56
CROUY	CROUY - VAUXROT ST LAUREN	07h34	07h34	09h36	13h57	13h57	20h01	20h01
SOISSONS	SOISSONS - BLD GAMBETTA	07h37	07h37	09h40	14h01	14h01	20h04	20h04
	SOISSONS - GARE SNCF	07h41	07h41	09h44	14h05	14h05	20h07	20h07



Ligne n° R310

Code : R310-D01R

Itinéraire : CHATILLON SUR OISE - SAINT QUENTIN

Validité : 01/04/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINES
TéL. 0323506870

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Immjv--
		Service 1
CHATILLON SUR OISE	CHATILLON S/O. - ABRI	07h00
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ABRI	07h07
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/O. - FACE ABRI	07h11
ITANCOURT	ITANCOURT - ABRI	07h19
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTIN	07h22
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	07h30



Ligne n° R310

Code : R310-C07A

Itinéraire : SAINT QUENTIN GAMBETTA - GUISE

Validité : 02/11/2020

Transporteur : REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L'AINSE

Tél. 0323506870

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	Im-jv--
		Service 1
SAINT QUENTIN	ST QUENTIN - 112 8D GAMBETTA	18h10
	ST QUENTIN - RUE DES ETATS G.	18h15
	ST QUENTIN - GARE ROUTIERE	18h30
NEUVILLE SAINT AMAND	NEUVILLE ST A. - RTE DE ST QUENTI	18h37
ITANCOURT	ITANCOURT - ARRET	18h42
MEZIERES SUR OISE	MEZIERES S/ O. - ABRI	18h47
CHATILLON SUR OISE	CHATILLON S/ O. - ABRI	18h50
SERY LES MEZIERES	SERY LES M. - ARRET	18h57
RENANSART	RENANSART - ABRI FACE MAIRIE	19h05
SURFONTAINE	SURFONTAINE - EGLISE	19h09
RIBEMONT	RIBEMONT - MAIRIE ABRI	19h15
	RIBEMONT - CITE ECOLE	19h17
	RIBEMONT - LUCY ABRI	19h19
ORIGNY SAINTE BENOITE	ORIGNY STE B. - X ST GERMAIN	19h23
	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	19h25
	ORIGNY STE B. - 73 RUE PASTEUR	19h26
NEUVILLETTE	NEUVILLETTE - ARRET	19h30
	BERNOT - ARRET	19h34
HAUTEVILLE	HAUTEVILLE - CROISEMENT D66	19h37
MACQUIGNY	MACQUIGNY - ARRET	19h40
NOYALES	NOYALES - GARE	19h43
	NOYALES - CENTRE	19h44
PROIX	PROIX - ARRET	19h47
VADENCOURT	VADENCOURT - BOHERIES ARRET	19h50
	VADENCOURT - LONGCH. MOULIN	19h51
	VADENCOURT - ABRI EGLISE	19h56
GUISE	GUISE - PLACE LESUR	20h06

Les horaires sont consultables sur <https://aisne.transportscolaire.hautsdefrance.fr/horaires/>

ANNEXE 3 A LA CONVENTION**CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS
CONCERNANT LE TRANSPORT DES ELEVES DE CASTRES ET CONTECOURT VERS
L'ECOLE DE GRUGIES**CALCUL DES COUTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi

	Région HDF	CASQ
Kilométrage en charge	48	22
Kilométrage à vide	39	17
Total kilométrage	87	39

1/ Année scolaire 2020/2021

Nombre de jours scolaires 2020/2021 : 141 jours : 55 jours au 1^{er} trimestre et 86 aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres

Prix journalier de septembre à décembre 2020

	ALLER	RETOUR	TOTAL JOURNALIER (en € H.T) avant revalorisation	Revalorisation de septembre 2020	TOTAL JOURNALIER (en € H.T) avec la revalorisation	TOTAL JOURNALIER (en € TTC)
Prix journalier (en € HT)	123,98	108,87	232,85			256,14

Participation de la CASQ :

$(39 \times 256,14) / 87 = 115,74 \text{ € TTC/jour}$, soit **6 365,70 € TTC** pour l'année 2020/2021 (1^{er} trimestre)

Prix journalier de janvier à juillet 2021

	ALLER	RETOUR	TOTAL JOURNALIER (en € H.T)	TOTAL JOURNALIER (en € TTC)
Prix journalier (en € HT)	76,13	88,83	164,96	181,46

Participation de la CASQ :

$(39 \times 181,46) / 87 = 81,34 \text{ € TTC/jour}$, soit **6 995,24 € TTC** pour l'année 2020/2021 (2^{ème} et 3^{ème} trimestres)

Prix global 2020/2021 (hors interruption liée à la crise sanitaire) = 13 360, 94 € TTC (hors revalorisation)

2/ A compter de la rentrée de septembre 2021

	ALLER	RETOUR	TOTAL JOURNALIER (en € H.T)	TOTAL JOURNALIER (en € TTC)
Prix journalier (en € HT)	76,13	88,83	164,96	181,46

Sur la base de 141 jours scolaires :

Participation de la CASQ :

$(39 \times 181,46) / 87 = 81,34 \text{ € TTC/jour}$, soit **11 468,93 € TTC/ an**
(hors revalorisation)

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Compte-rendu des
opérations effectuées par
Madame la Présidente en
vertu de sa délégation.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
04/11/21

Date d'affichage :
18/11/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 38

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votants : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 novembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marie GONDRIY représenté(e) par M. Michel BONO, M. Louis SAPHORES représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND représenté(e) par M. Grégoire BONO, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Christian MOIRET, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Damien NICOLAS.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu ci-annexé des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20211110-54451-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18 novembre 2021

Publication : 18 novembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMPTE RENDU AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 donnant délégation à la Présidente pour accomplir les attributions définies dans lesdites délibérations pour la durée du mandat, j'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations effectuées à ce titre :

1. Etablissement d'une convention avec LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE SAINT-QUENTIN relative aux modalités d'utilisation des sites appartenant à la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour des exercices de manœuvres et d'entraînement (Décision en date du 17 septembre 2021).
2. Etablissement d'une convention avec la COMMUNE DE ROUVROY relative à la fourniture de vitres de protection liés à la COVID 19 (Décision en date du 17 septembre 2021).
3. Etablissement d'une convention avec la COMMUNE DE SOMMETTE-EAUCOURT relative à la fourniture de vitres de protection liés à la COVID 19 (Décision en date du 17 septembre 2021).
4. Etablissement d'une convention avec la COMMUNE DE SERAUCOURT-LE-GRAND relative à la fourniture de vitres de protection liés à la COVID 19 (Décision en date du 17 septembre 2021).
5. Etablissement d'une protection fonctionnelle sollicitée autorisée à un agent (Décision en date du 21 septembre 2021).
6. Etablissement d'une convention avec la COMMUNE DE MESNIL-SAINT-LAURENT relative à la fourniture de vitres de protection liés à la COVID 19 (Décision en date du 21 septembre 2021).
7. Etablissement d'une convention avec l'association SAINT-QUENTIN AIRSOFT TEAM 2.0 relative à la mise à disposition du LP Ameublement (Décision en date du 23 septembre 2021).
8. Adhésion à l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (Décision en date du 24 septembre 2021).
9. Renouvellement d'une convention avec la société TESSERACT SOLUTIONS relative à la location d'un bureau à l'Espace Créatis (Décision en date du 24 septembre 2021).
10. Etablissement d'une convention avec la COMMUNE DE DURY relative à la fourniture de vitres de protection liés à la COVID 19 (Décision en date du 24 septembre 2021).
11. Etablissement d'une convention avec la COMMUNE DE CONTESCOURT relative à la fourniture de vitres de protection liés à la COVID 19 (Décision en date du 24 septembre 2021).
12. Etablissement d'une convention avec la COMMUNE DE FIEULAINNE relative à la fourniture de vitres de protection liés à la COVID 19 (Décision en date du 24 septembre 2021).

13. Etablissement d'une convention avec la COMMUNE DE GAUCHY relative à la fourniture de vitres de protection liés à la COVID 19 (Décision en date du 24 septembre 2021).
14. Etablissement d'une convention avec LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L' AISNE relative à l'attribution d'une subvention dite de fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants pour l'aménagement de la crèche « A Petits Pas » (Décision en date du 24 septembre 2021).
15. Etablissement d'une transaction relative à la vente de matériels réformés : Buffet bas, chaises de séjour, table de séjour et un miroir (Décision en date du 30 septembre 2021).
16. Etablissement d'une transaction relative à la vente de matériels réformés : Table basse ovale (Décision en date du 30 septembre 2021).
17. Etablissement d'une transaction relative à la vente de matériels réformés : meubles 3 tiroirs (Décision en date du 30 septembre 2021).
18. Etablissement d'une convention avec L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE relative à la mise à disposition de locaux pour l'Institut d'Administration des Entreprises d'Amiens (Décision en date du 30 septembre 2021).
19. Etablissement d'une convention avec AFIGESE relative à la formation « Réussir la bascule M57 » du 14 au 15 octobre 2021 (Décision en date du 30 septembre 2021).
20. Etablissement d'une convention avec GRETA AISNE relative à la formation « Habilitation électrique B2V BR BC BE – Recyclage » du 28 au 29 octobre 2021 (Décision en date du 30 septembre 2021).
21. Etablissement d'une convention avec GRETA AISNE relative à la formation « Habilitation électrique B2V BR BC BE – Initial » du 27 au 29 octobre 2021 (Décision en date du 30 septembre 2021).
22. Etablissement d'une convention avec GRETA AISNE relative à la formation « Habilitation électrique BS BE » du 25 au 26 octobre 2021 (Décision en date du 30 septembre 2021).
23. Etablissement d'une convention avec GRETA AISNE relative à la formation « Habilitation électrique B1 B1V BE BC BR – Initial » du 27 au 29 octobre 2021 (Décision en date du 30 septembre 2021).
24. Etablissement d'une transaction relative à la vente de matériels réformés : Renault Kangoo 4x4 diesel (Décision en date du 1^{er} octobre 2021).
25. Etablissement d'une transaction relative à la vente de matériels réformés : Iveco camion grue (Décision en date du 1^{er} octobre 2021).
26. Etablissement de deux transactions relatives à la vente de matériels réformés : Renault Clio essence (Décision en date du 1^{er} octobre 2021).
27. Etablissement d'une transaction relative à la vente de matériels réformés : Renault Hydrocureur (Décision en date du 1^{er} octobre 2021).
28. Etablissement d'une transaction relative à la vente de matériels réformés : Tondeuse tractée (Décision en date du 1^{er} octobre 2021).
29. Etablissement d'une transaction relative à la vente de matériels réformés : Quad bombardier traxter (Décision en date du 1^{er} octobre 2021).

30. Etablissement d'une transaction relative à la vente de matériels réformés : Débroussailleuse Dolmar (Décision en date du 1^{er} octobre 2021).
31. Etablissement d'une transaction relative à la vente de matériels réformés : Souffleur echo (Décision en date du 1^{er} octobre 2021).
32. Etablissement d'une transaction relative à la vente de matériels réformés : Tondeuse automotrice efco (Décision en date du 1^{er} octobre 2021).
33. Etablissement d'une transaction relative à la vente de matériels réformés : 4 pneus neige sur jantes kadjar (Décision en date du 1^{er} octobre 2021).
34. Etablissement d'une transaction relative à la vente de matériels réformés : Tronçonneuse STIHL (Décision en date du 1^{er} octobre 2021).
35. Renouvellement d'une convention avec la société AIDE AUTOMATISME relative à la location d'un bureau à l'Espace Créatis (Décision en date du 1^{er} octobre 2021).
36. Renouvellement d'une convention avec la société SINGER GROUP relative à la location d'un bureau à l'Espace Créatis (Décision en date du 1^{er} octobre 2021).
37. Renouvellement d'une convention avec la société QUASEEN relative à la location d'un bureau à l'Espace Créatis (Décision en date du 1^{er} octobre 2021).
38. Etablissement d'un accord-cadre avec ESRI FRANCE relatif à la « Maintenance et modules complémentaires de la solution SIG ESRI » (Décision en date du 1^{er} octobre 2021).
39. Etablissement d'une transaction relative à la vente de matériels réformés : Renault Kangoo Diesel (Décision en date du 4 octobre 2021).
40. Etablissement d'une modification de marché avec le groupement ALTEREO/STRATORIAL relative à la définition des futurs modes de gestion des services publics dédiés à l'eau potable, l'assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines (Décision en date du 5 octobre 2021).
41. Etablissement d'une convention avec la Clinique Vétérinaire GLOBULE'VET relative aux prestations vétérinaires et à la fourniture de produits médicaux nécessaires aux animaux du Parc d'Isle (Décision en date du 5 octobre 2021).
42. Etablissement d'une convention avec un psychologue clinicien, psychothérapeute et hypnothérapeute, relative à des interventions auprès des enfants, des familles et le personnel des structures multi-accueils communautaires dans le cadre d'une prévention précoce (Décision en date du 6 octobre 2021).
43. Etablissement d'une convention avec la société PRO ALTERNA SARL relative à la formation d'un apprenti (Décision en date du 6 octobre 2021).
44. Etablissement d'une convention avec la société PERFORMERO relative à la mise à disposition du complexe sportif communautaire LP Ameublement (Décision en date du 6 octobre 2021).
45. Etablissement d'une convention avec la société TECHMELT relative à la location d'un bureau à l'Espace Créatis (Décision en date du 7 octobre 2021).
46. Etablissement d'une convention avec LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L' AISNE afin de réaliser des exercices de manœuvres (Décision en date du 11 octobre 2021).

47. Règlement à la Société FAUN Environnement du montant de la franchise contractuelle en vigueur pour le véhicule immatriculé DE-362-RW (Décision en date du 11 octobre 2021).
48. Règlement à la Société FAUN Environnement du montant de la franchise contractuelle en vigueur pour le véhicule immatriculé ER-423-CM (Décision en date du 11 octobre 2021).
49. Etablissement d'une convention avec la société OLD SCHOOL AUTO PAINTING relative au partenariat dans le cadre des journées entreprises au Pôle Mécanique (Décision en date du 11 octobre 2021).
50. Etablissement d'une convention avec L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE relative à la mise à disposition du complexe sportif communautaire Anne Frank, pour l'année scolaire 2021-2022 (Décision en date du 11 octobre 2021).
51. Etablissement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec LES VOIES NAVIGABLES DE FRANCE établissement public administratif de l'Etat (Décision en date du 11 octobre 2021).
52. Etablissement d'un avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2026 aux conventions de groupement de commandes conclues avec LA VILLE DE SAINT-QUENTIN et LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE relatives aux assurances et au système de géolocalisation (Décision en date du 12 octobre 2021).
53. Adhésion aux groupements de commandes coordonnés par LA VILLE DE SAINT-QUENTIN et LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE relatives à la santé et aux fournitures administratives, culturelles et pédagogiques (Décision en date du 12 octobre 2021).
54. Extension d'une régie d'avances et de recettes relative à la Piscine de Gauchy (Décision en date du 12 octobre 2021).
55. Extension d'une régie d'avances et de recettes relative à la Piscine Jean Bouin (Décision en date du 12 octobre 2021).
56. Renouvellement d'une convention avec la société HSK DIGITAL relative à la location de bureaux à l'Espace Créatis (Décision en date du 15 octobre 2021).